

# **STUDI ETUDES EMIGRAZIONE MIGRATIONS**



*rivista trimestrale / revue trimestrielle  
del / du*

**CENTRO STUDI EMIGRAZIONE  
ROMA**

**50**

Il « Centro Studi Emigrazione » di Roma, promosso dai Missionari Scalabriniani che si occupano di emigrazione dal 1887, è un'istituzione sorta nel 1963 e costituita in « fondazione » (rogito notaio Cavallaro, Rep. numero 218.330, 18 aprile 1973), di cui sono in corso le pratiche per il riconoscimento ufficiale.

• \* \*

La « fondazione » ha come scopo statutario « la puntualizzazione e lo approfondimento dei problemi relativi al fenomeno migratorio ».

• \* \*

La rivista « Studi Emigrazione » è espressione del « Centro Studi Emigrazione ».

• \* \*

#### Direzione e Amministrazione

Centro Studi Emigrazione  
Via Calandrelli, 11  
00153 Roma  
Tel. 58.27.41/58.09.764

#### Abbonamento annuo:

Italia L. 12.000  
Estero L. 14.000 (19.00 \$)

Dopo un anno un fascicolo si considera arretrato e costa il doppio.

C.C.P. 57678005 intestato a  
« CENTRO STUDI EMIGRAZIONE »  
(specificare la causale del versamento)

Autorizzazione del Tribunale di Roma  
25 giugno 1964, n. 9887

Iscrizione al Registro Nazionale Stampa, 7 febbraio 1977, n. 1132

Direttore Responsabile:  
Gian Battista Sacchetti

I.G.M. - Via Prenestina, 742 - Roma

Le « Centre d'Etudes pour les Migrations » de Rome, créé en 1963 à l'initiative des Missionnaires Scalabriniens qui s'occupent d'émigration depuis 1887, est une « fondation » enregistrée par acte notarié le 18 avril 1973 chez maître Cavallaro (Rép. n. 218.330).

• \* \*

Selon ses statuts, la « fondation » a pour but « la mise au point et l'approfondissement des problèmes relatifs au phénomène migratoire ».

• \* \*

La revue « Etudes Migrations » est l'expression du « Centre d'Etudes pour les Migrations ».

• \* \*

#### Direction et Administration

Centro Studi Emigrazione  
Via Calandrelli, 11  
00153 Roma  
Tel. 58.27.41/58.09.764

#### Abonnement annuel:

Italie L. 12.000  
Etranger L. 14.000 (19.00 \$)

Numéros des années écoulées: prix double.

C.C.P. 57678005, à diriger au  
« Centro Studi Emigrazione »,  
en spécifiant le motif du versement.

Autorisation du Tribunal de Rome,  
25 Juin 1964, n. 9887

Inscription au Registre National de  
Presse, 7 février 1977, n. 1132

Directeur Responsable:  
Gian Battista Sacchetti

I.G.M. - Via Prenestina, 742 - Roma

# STUDI EMIGRAZIONE

rivista trimestrale del

# ETUDES MIGRATIONS

revue trimestrielle du

CENTRO STUDI EMIGRAZIONE - ROMA

## DIRETTORE

Gianfausto Rosoli

## COMITATO SCIENTIFICO

Sabino Acquaviva	Università di Padova
Achille Ardigo	Università di Bologna
Carmelo D'Agata	Università Lateranense, Roma
Giuseppe De Rita	CENSIS, Roma
Nino Falchi	Ambasciatore a Praga
Antonio Golini	Università di Roma
Mario Grandi	Università di Modena
Massimo Livi Bacci	Università di Firenze
Stefano Minelli	Direttore « Morcelliana », Brescia
Nereide Rudas	Università di Cagliari
Tullio Tentori	Università di Napoli
Michael Banton	Università di Bristol (U.K.)
Ivo Baucic	Università di Zagabria
Gunther Beyer	Centro europeo di studi della popolazione, l'Aia
W. R. Böhning	BIT, Ginevra
René Clemens	Università di Liegi
G. Destanne de Bernis	Università di Grenoble
Hermann H. Hagmann	Università di Ginevra
Hans J. Hoffmann-Nowotny	Università di Zurigo
Bernard Kayser	Università di Tolosa, Consulente dell'OCDE
Denis Maillat	Università di Neuchâtel
Altti Majaya	Direttore « Emigration Research Project », Helsinki
Marios Nikolinakos	Università di Aiene
Shella Patterson	Community Relations Commission, Londra
Antonio Perotti	CIEMM, Parigi
Günter Schiller	Technische Hochschule, Darmstadt
David Stephen	Direttore « Runnymede Trust », Londra
Georges Tapinos	INED, Parigi
Silvano Tomasi	Center for Migration Studies, New York
Nermin Abadan Unat	Università di Ankara
Rudolph Vecoli	Immigration History Research Center, St. Paul, Minn.
Jonas Widgren	Arbetsmarknadsdepartementet, Stoccolma

## COMITATO DI REDAZIONE

Anna Maria Birindelli, Claudio Calvaruso, Francesco P. Cerase, Luigi Favero, Giuseppe Lucrezio, Graziano Tassello.

## COLLABORATORI

Luciano Allais, Gildo Baggio, Carlo Bellò, Giuseppe Callovi, Alessandro Ferrucci, Ljubo Krasic, Angelo Negrini, Silvano Ridolfi, Carmel Sammut, Tadeusz Stark, Lidio Tomasi, Cesare Zanconato.

S O M M A R I O

- 179 *Ricerche* — Il difficile ritorno. Indagine sul rientro degli emigrati in alcune comunità del Mezzogiorno, *Franco Merico*
- 212 Résumé - Summary
- 213 — Enquête sur les problèmes des migrations à long terme en R.F.A. et en France, *Georges Tapinos*
- 245 Summary
- 246 *Dibattiti* — Cooperation or Coercion? Algerian Migrant Workers in the German Democratic Republic, *Stephen Adler*
- 256 Résumé
- 262 *Contributi* — SOPEMI - Rapport 1977, *Bernard Kayser*
- 285 *Recensioni*

---

# **ricerche**

---

## **Il difficile ritorno**

### **Indagine sul rientro degli emigrati in alcune comunità del Mezzogiorno**

*La ricerca che presentiamo, condotta alla fine del 1974 in 4 comuni del Mezzogiorno, getta nuova luce sull'interpretazione della problematica dei ritorni che, negli ultimi anni, hanno assunto in Italia dimensioni e caratteristiche preoccupanti.*

*L'indagine, se non coglie gli aspetti più recenti, permette tuttavia di ricostruire compiutamente la situazione previa degli emigrati meridionali di ritorno per quanto concerne l'uso delle rimesse (l'investimento nel bene casa rimane la molla determinante dell'emigrazione), le modifiche socio-professionali dopo il rientro (quasi nessun ritorno all'attività agricola a motivo dei ridotti guadagni nonché dello scarso prestigio sociale della professione), e il tipo di reintegrazione nella comunità di origine.*

*Mentre in alcune comunità l'emigrazione rientra in un ciclo di lavoro sufficientemente programmato a medio o lungo termine per raggranellare dei risparmi, in altre comunità si verifica una emigrazione stagionale o saltuaria. Il ritorno è stato comunque più consistente ed improvviso dove si registravano segni di ripresa industriale.*

*L'emigrazione ha rappresentato in molti paesi meridionali l'agente di mutamento più importante per l'economia e l'ambiente socio-culturale d'origine: essa non ha solo offerto i mezzi finanziari ma anche quelli sociopsicologici per tentare un salto in avanti. Rimane tuttavia serio il problema del reinserimento degli emigrati di ritorno, proprio a motivo della relativa facile integrazione e accettazione dei modelli della società urbano-industriale delle zone di immigrazione, per cui l'emigrato di ritorno rischia di sentirsi un estraneo nella comunità di origine.*

## *Premessa*

In questo breve articolo sono condensati i principali risultati emersi da una ricerca sul rientro degli emigrati in alcune comunità del Mezzogiorno.

Gli argomenti sui quali si concentra l'attenzione del presente articolo sono: l'uso delle rimesse, le modificazioni socio-professionali dopo il rientro e il reinserimento socio-culturale nelle comunità di partenza.

Tuttavia la ricerca non verteva solo su questi temi ma cercava di offrire una risposta anche ai problemi legati alle motivazioni personali e sociali della partenza e del rientro, al problema dell'adattamento all'estero, al miglioramento o peggioramento del reddito familiare in conseguenza dell'emigrazione.

Il campione di emigranti rientrati, intervistati nel corso dell'indagine comprendeva, in grande misura, lavoratori emigrati per alcuni anni all'estero e rientrati definitivamente nelle zone e nelle comunità di partenza ubicate in alcune regioni dell'Italia meridionale.

Sfugge quindi a quest'indagine tutta quell'emigrazione di ritorno che al rientro ha prescelto come luogo di residenza non più il piccolo paese rurale della partenza, ma le grandi aree industrializzate del Nord o i medi e grossi centri urbani del Mezzogiorno, quali possono essere i capoluoghi provinciali e regionali.

Inoltre, bisogna tener conto che gli emigranti intervistati sono ritornati prima di quella grossa « ondata » migratoria di ritorno che si è evidenziata proprio nel 1974 e che tuttora è in corso. E' da presumere che le problematiche del rientro di questi ultimi « ritornati » siano diverse rispetto a quelle affrontate nel corso della mia indagine: tutto questo potrebbe essere considerato un limite circa l'attualità del tema trattato ma potrebbe anche rappresentare una utile « premessa » per la rinnovata attenzione che gli studiosi stanno oggi dedicando al tema del « rientro degli emigrati » (\*).

---

(\*) La ricerca è stata effettuata mediante contributo della Fondazione Agnelli ed è stata coordinata dal Prof. Gianni Giannotti, titolare della cattedra di Sociologia, Fac. di Magistero, Università di Lecce.

## I - La ricerca

1) Ho svolto questa ricerca nel 1974 e nella prima metà del 1975 in quattro comunità del Mezzogiorno (Villanova del Battista in provincia di Avellino, Uggiano la Chiesa in provincia di Lecce, San Martino in Pensilis e Montecilfone nel Basso Molise).

Le tre aree nelle quali sono ubicate le quattro comunità prescelte cercano di tener conto delle differenti situazioni socio-economiche del Mezzogiorno che, a mio giudizio, è possibile sintetizzare in una tipologia avente le seguenti caratteristiche fondamentali:

- a) zona molto povera e degradata (l'Irpinia);
- b) zona depressa, ma non degradata (il Salento);
- c) zona povera, ma in via di industrializzazione (il Basso Molise).

La scelta di queste tre zone è avvenuta « a tavolino », tenendo conto degli indicatori socio-economici ufficiali, con particolare riferimento al livello del reddito pro-capite e dei tassi di spopolamento.

La scelta delle « comunità-campione », nell'ambito delle aree sopravvissute, è avvenuta, invece, mediante una rilevazione personale « in loco », pur tenendo nella dovuta considerazione i dati ufficiali riguardanti il reddito, l'occupazione, l'entità demografica e l'emigrazione che si era verificata negli ultimi anni in ciascuna comunità.

Lo scopo preliminare e principale è stato quello di scegliere una « comunità tipica » per ciascuna zona e ritengo che la scelta effettuata all'inizio sia stata confermata come valida dai risultati dell'indagine.

*Villanova del Battista* è un comune di circa 2.500 abitanti dell'Alta Irpinia, a pochi chilometri da Ariano Irpino, situato su una collina franaosa, assai povero, ed interessato sia agli inizi di questo secolo che in questo secondo dopoguerra ad un forte fenomeno migratorio. Queste ripetute « ondate migratorie » hanno intaccato profondamente e forse irreparabilmente le strutture economiche e sociali della piccola comunità.

Nell'ambito di questo comune ho intervistato 32 soggetti, per la maggior parte provenienti dai paesi europei (Germania e Svizzera soprattutto), ma anche 8 soggetti rientrati dall'Argentina (6) e dagli Stati Uniti (2).

*Uggiano la Chiesa* è una comunità situata nel Basso Salento, distante 45 chilometri da Lecce, a poca distanza da Otranto, avente una popolazione di 4.335 abitanti al censimento del 1971. L'attività prevalente è l'agricoltura (non molto florida ma nemmeno eccessivamente dissettata) e l'edilizia. L'emigrazione ha interessato questa comunità in tempi assai più recenti, come è avvenuto, peraltro, anche negli altri

centri della penisola salentina: il flusso migratorio ha cominciato a prendere consistenza a partire dal 1952-55, con la primitiva emigrazione bracciantile diretta verso la Francia.

Ad Uggiano il campione di emigranti rientrati era formato totalmente di lavoratori provenienti da Stati europei in quanto in questa comunità l'emigrazione transoceanica non ha mai avuto importanza. Oltre la metà erano rientrati dalla Svizzera e gli altri dalla Germania e dalla Francia.

*San Martino in Pensilis e Montecilfone* sono due comuni del Basso Molise, sufficientemente differenti fra loro per quanto riguarda la struttura socio-economica (più povero Montecilfone ed in posizione migliore San Martino), ma ambedue interessati assai intensamente alla crescita del nucleo industriale di Termoli. Come a tutti è noto, vicino a Termoli è sorto nel 1972 un grosso stabilimento della FIAT (poco più di 3.000 dipendenti) destinato al montaggio dei gruppi propulsori di automobili.

Questo grosso investimento ha letteralmente « scombuscolato » l'equilibrio economico tradizionale della zona, per cui molti emigranti all'estero sono ritornati nei propri comuni di partenza con la certezza, la speranza o l'illusione di trovare un'occupazione stabile e duratura nel suddetto nucleo industriale. A Termoli si è avuto, quindi, il caso di un processo di sviluppo economico che è andato a collocarsi proprio in una tipica area di fuga del Mezzogiorno. Tale avvenimento non è molto comune nelle regioni meridionali, ma non è nemmeno l'unico, per cui mi è sembrato assai utile e stimolante concentrare in quella zona (ed in particolare in quelle due comunità) una parte della ricerca.

Nella zona di Termoli gli emigranti intervistati provenivano solo in minima parte dalla Svizzera; preponderante era l'emigrazione di ritorno dalla Germania con un numero abbastanza elevato di rientrati dai Paesi d'oltreoceano (esattamente 13 soggetti, il 20,3%) in particolare dall'Australia e dal Canadà.

2) In ciascuna comunità della ricerca ho soggiornato per alcuni mesi (almeno due) — nel caso di Uggiano, mio paese di residenza, ho potuto svolgere il lavoro di ricerca con maggiore facilità ed assiduità — ed ho realizzato, dapprima, numerose interviste ai leaders locali (sindaco, parroco, collocatore comunale, sindacalisti, ecc.) o a persone che avevano molti contatti nell'ambito della comunità (guardie municipali, gestori di bar, ecc.).

A tutti costoro ho chiesto di indicarmi (e spesso di presentarmi) qualche emigrante rientrato in tempi recenti o meno recenti nella comunità. La medesima richiesta l'ho poi rinnovata ai primi emigranti intervistati: ognuno mi ha saputo indicare qualche altro collega emi-

grato che era rientrato nel paese con l'intenzione di stabilirvisi definitivamente.

Con questa tecnica assai empirica ho potuto individuare, per ciascuna comunità, un « campione casuale » di emigranti ritornati: nel caso di Villanova ed Uggiano la Chiesa tale campione ha sicuramente compreso oltre il 50 per cento del totale dei rientri negli ultimi dieci anni. Nella zona di Termoli tale rappresentatività è un poco inferiore in quanto il flusso dei ritorni è stato assai più consistente rispetto alle altre zone della indagine e, da parte mia, c'era l'esigenza di privilegiare le interviste ai rientrati che avevano trovato lavoro nell'ambito del nucleo industriale.

3) L'intervista si è svolta nella maggioranza dei casi nella abitazione del soggetto; in meno occasioni si è svolta sul luogo di lavoro (è il caso di alcuni commercianti intervistati nel proprio esercizio e di alcuni artigiani nella propria bottega) e qualche intervista è stata anche effettuata seduti ai tavoli di qualche bar di paese.

Nel corso dell'intervista non ho utilizzato un questionario scritto, ma mi sono servito di una « scaletta » di domande-base, quale orientamento o traccia per il discorso da avviare.

La « scaletta » di domande-base comprendeva una serie di punti da focalizzare che è possibile così sintetizzare:

- 1) storia personale del soggetto (età, titolo di studio, ecc.);
- 2) momento della partenza (perché, quando, ecc.);
- 3) periodo migratorio (lavori svolti, adattamento, ecc.);
- 4) momento del rientro (motivazioni, ecc.);
- 5) uso delle rimesse (o motivi del mancato risparmio);
- 6) periodo successivo al rientro (lavoro, situazione familiare, reinserimento sociale, ecc.);
- 7) bilancio complessivo della esperienza migratoria.

Una volta completate tutte le interviste, ho cercato di estrarre dagli appunti raccolti nel corso di ciascuna intervista, una scheda semplificata della « vicenda migratoria » di ciascun soggetto. In base a questa « scheda semplificata » ho costruito una serie di tavole che hanno fornito l'aspetto quantitativo della ricerca, anche se è evidente che una indagine come questa, condotta in alcune piccole comunità, privilegiando assai fortemente il contatto umano, trova la sua giustificazione migliore nella riconsiderazione critica generale di tutti i contatti e colloqui avuti, con continuità e per alcuni mesi, con centinaia di emigranti e non-emigranti di qualsiasi ceto sociale e categoria professionale.

A tutti costoro emigranti e non che mi hanno agevolato nel corso dell'indagine vada il mio ringraziamento più cordiale: credo sia merito anche loro se l'indagine è stata portata a termine con regolarità.

## II - Uso delle rimesse

Data la delicatezza dell'argomento, il discorso circa l'uso delle rimesse eventualmente risparmiate durante il periodo migratorio, non è stato mai affrontato all'inizio dell'intervista ma sempre verso la fine del colloquio, dopo che si era instaurato fra l'intervistato e l'intervistatore un reciproco clima di fiducia che potesse consentire un bilancio complessivo ed obiettivo della propria economia familiare.

All'intervistato non è stato quasi mai chiesto in forma diretta di conoscere complessivamente quanto aveva risparmiato lavorando all'estero, ma, ad esempio, gli è stato chiesto quanti dei beni posseduti potevano essere considerati frutto dei « sacrifici » effettuati all'estero e quanti, invece, erano beni posseduti tramite altra fonte (eredità, acquisti prima di emigrare, ecc.). Inoltre è stato sempre domandato all'emigrante quanta parte del proprio salario veniva spesa per il mantenimento della famiglia rimasta al paese (quando si trattava di capifamiglia che erano emigrati singolarmente) o per l'istruzione dei figli e se possedeva ancora qualche gruzzolo depositato in banca o alla posta, sempre appartenente alla quota delle rimesse.

Alla fine, in fase di elaborazione dei dati, la distinzione fondamentale da noi effettuata è stata fra « usi produttivi » ed « usi improduttivi ».

Per « usi produttivi » s'intendono tutte quelle utilizzazioni delle rimesse che hanno comportato investimenti nell'ambito dell'agricoltura, dell'artigianato e del commercio.

Fra gli « usi improduttivi » vengono incluse tutte le utilizzazioni destinate al mantenimento della propria famiglia, all'acquisto dell'automobile (ma non di un motofurgone o camion per lavoro, che rientra nel primo caso) o il semplice deposito in banca delle rimesse, in attesa di tempi migliori per l'investimento o, al contrario, quale « deposito di emergenza » nell'eventualità di difficoltà economiche o di disgrazie familiari (idee sempre presenti nelle preoccupazioni degli emigranti intervistati).

Un discorso a parte merita l'utilizzazione delle rimesse per la costruzione, l'acquisto o il riattamento dell'abitazione.

L'aspirazione della stragrande maggioranza degli emigrati all'estero (come meglio si potrà notare in seguito è quella di possedere un'abitazione. Verso quest'obiettivo vengono indirizzati buona parte dei risparmi: nelle tavole che seguono, tenendo presente questa particolarità, ho separato coloro che si sono costruiti la casa ed hanno effettuato anche altri investimenti, da coloro che hanno scelto di utilizzare i propri risparmi solo per usi diversi (rispettivamente colonna prima e seconda delle tavo.). Nell'ambito poi dei vari « settori d'investimento » ho sepa-

rato l'uso per il bene-casa dalle altre utilizzazioni distinguendo, a loro volta, coloro che oltre alla casa avevano comprato, costruito o riattato una seconda abitazione od immobile più in generale, con lo scopo di affittarlo, da coloro che avevano utilizzato le rimesse solo per la casa di abitazione familiare.

I risultati emersi vengono esaminati separatamente, zona per zona, tentando alla fine una sintesi complessiva.

### *Villanova del Battista*

In questa comunità dell'Irpinia sono stati intervistati 32 emigranti rientrati dall'estero. Fra questi (come è possibile osservare nella tav. I) sono compresi 5 soggetti che hanno dichiarato nel corso dell'intervista di non aver risparmiato nulla del salario guadagnato all'estero: normalmente si tratta di emigranti in età abbastanza giovane i quali sono rientrati al paese dopo un periodo di permanenza all'estero durante il quale hanno dissipato e sperperato tutti quei guadagni che erano riusciti a realizzare.

Tav. I - *Uso delle rimesse a Villanova del Battista.*

Settori	Emigranti			Valori percent.
	Investimenti nella casa e inoltre in	Investimenti solo in	TOTALE	
Agricoltura	2	2	4	12,5%
Artigianato	1	2	3	9,3%
Commercio	1	5	6	18,7%
Spese per la famiglia	4	4	8	25%
Spese di lusso	—	—	—	—
Depositi bancari	4	—	4	12,5%
Casa	2	—	2	6,2%
Nessun risparmio	—	—	5	15,6%
TOTALE	14	13	32	100%

Tutti gli altri (l'85%) hanno messo da parte, chi più chi meno, qualche risparmio che hanno utilizzato o al rientro definitivo nel paese o nel corso del periodo migratorio inviandolo man mano alla famiglia.

Prevale abbastanza nettamente l'utilizzazione delle rimesse per la costruzione o l'acquisto di una casa: 14 soggetti, sul totale di 27 (52%),

hanno dichiarato di aver risparmiato qualcosa del salario percepito per tale uso. Tale percentuale è assai inferiore rispetto a quella riscontrabile nelle altre due zone della ricerca (come si vedrà in seguito) in quanto a Villanova del Battista — paese colpito dal terremoto del 1962 e che ha potuto usufruire di contributi statali destinati alla ricostruzione delle zone terremotate del Sannio e dell'Irpinia (la nota legge Sullo del 1962) — molti emigranti utilizzarono quei fondi per la costruzione di una abitazione. Venuta meno quella prima ed elementare esigenza che è in testa a tutte le aspirazioni, gli emigranti rientrati a Villanova si sono indirizzati verso altre e diverse utilizzazioni delle rimesse.

Le destinazioni più comuni sono quelle che riguardano il mantenimento della famiglia e gli investimenti nei tre settori economici fondamentali (commercio, agricoltura ed artigianato). Una parte di queste utilizzazioni è stata effettuata da emigranti che già avevano speso una quota dei propri risparmi per la costruzione della casa (prima col.), mentre gli altri hanno solo indirizzato i propri risparmi nelle destinazioni prima indicate (seconda col. della tav. I).

La prevalenza della voce « spese per la famiglia » è spiegabile col fatto che a Villanova è assai diffusa un'emigrazione stagionale e saltuaria, d'origine bracciantile, per cui è soltanto il capofamiglia (e non tutto il nucleo familiare) che emigra costretto a mantenere con le rimesse l'intero nucleo familiare che, al paese, può svolgere solo qualche piccola attività integrativa.

Villanova è l'esempio tipico di questo tipo di emigrazione assai diffuso nelle regioni più povere e degradate del Mezzogiorno.

### *Uggiano la Chiesa*

L'utilizzazione delle rimesse da parte degli emigranti rientrati ad Uggiano la Chiesa presenta delle caratteristiche assai differenti rispetto a Villanova.

In questo comune è, innanzitutto, assai più frequente l'investimento dei risparmi nel bene « casa »: su 78 emigranti intervistati, ben 62 (79.4%) hanno dichiarato di aver effettuato tale utilizzazione. Per la precisione, è possibile notare (tav. 2) che vi sono 11 emigranti i quali hanno investito solo nella casa, mentre i rimanenti 51 (1<sup>a</sup> col. nella stessa tav.) hanno utilizzato le rimesse, oltre che nella costruzione della casa, anche in altri settori. Fra i 16 emigranti rimanenti 2 non hanno risparmiato nulla e 3 sono giovani e non sposati; fra gli altri 11 la maggioranza possedeva già una abitazione prima di emigrare per cui l'esigenza pressante di una « casa » era un fatto superato.

Da quanto ora rilevato si può desumere che ad Uggiano l'aspirazione a costruirsi una casa, da parte degli emigranti all'estero, è una

aspirazione generalizzata, e nella stragrande maggioranza gli emigrati, fino ai primi mesi del 1975, erano riusciti concretamente a realizzare questa loro aspirazione grazie al lavoro ed ai risparmi accumulati all'estero.

Le case costruite da questi emigranti ad Uggiano sono case moderne, situate quasi sempre alla periferia del paese, nelle aree di più recente lottizzazione, spesso con appartamenti di media grandezza, sebbene non manchino abitazioni di una certa levatura e di notevole costo economico.

Tav. 2 - *Uso delle rimesse a Uggiano la Chiesa.*

Settori	Emigranti			Valori percent.
	Investimenti in casa e inoltre in	Investimenti solo in	TOTALE	
Agricoltura	16	2	18	23,0%
Artigianato	8	2	10	12,8%
Commercio	8	5	13	16,6%
Spese per la famiglia	16	2	18	23,0%
Spese di lusso	—	—	—	—
Depositi bancari	1	3	4	5,1%
Casa	2	11	13	16,6%
Nessun risparmio	—	—	2	2,5%
<b>TOTALE</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

Circa gli altri usi delle rimesse, il primo dato che emerge dalla tav. 2 è che, in questa comunità, l'investimento in agricoltura è stato in questi anni prevalente, almeno fra i cosiddetti « investimenti produttivi »: tuttavia, più che terreni, l'acquisto maggiormente diffuso è stato quello delle attrezzature agricole (trattori, motocoltivatori, mietitrici, ecc.), segno evidente di una certa modernizzazione dell'agricoltura.

Vi è poi una parte consistente di emigranti rientrati i quali hanno impiantato un laboratorio artigianale o un punto di vendita.

Al primo caso appartengono tutti coloro che si sono costruiti un laboratorio, coloro che hanno acquistato l'attrezzatura necessaria per lavorare (falegnami, muratori, intonacatori, ecc.) o quelli che hanno realizzato ambedue gli investimenti.

Questi emigranti rappresentano uno degli aspetti più positivi del fenomeno migratorio in quanto hanno molto spesso inserito nella strut-

tura economica del paese alcuni elementi specifici di rinnovamento: a volte nuove tecniche e metodi di lavorazione nel rispettivo campo d'attività o semplicemente contribuendo a creare nuovi posti lavoro.

Un poco diverso è il caso di coloro che hanno investito le rimesse nel settore commerciale: è chiaramente un investimento assai meno produttivo dei due precedenti (agricoltura e artigianato) ma tali utilizzazioni hanno ugualmente creato dei grossi motivi di novità nel paese dato che si tratta di investimenti immediatamente visibili sia all'occhio del « paesano » che del « forestiero » (apertura di nuovi bar, acquisto di bar già esistenti, apertura di qualche negozio di merci varie). Tali investimenti hanno comunque fornito un reddito sufficiente e duraturo alle famiglie di emigranti rientrati, salvo qualche caso, prevedibile e preventivabile, di fallimento.

### *Zona di Termoli*

Il fenomeno di rientro che si è andato realizzando nel Basso Molise, dopo il 1970, ha avuto una storia ed un andamento assai differenti rispetto alle altre due zone della ricerca. A causa dell'insediamento del nucleo industriale nella Valle del Biferno, ad appena pochi chilometri da Termoli, l'intera economia del Basso Molise ne ha risentito i contraccolpi ed il fenomeno migratorio, di conseguenza, ha modificato rapidamente le proprie caratteristiche: da zona di fuga e di forte emigrazione il Basso Molise è diventato una zona di rientro o, addirittura, di immigrazione.

Naturalmente questa rapida evoluzione ha dato vita ad un fenomeno di rientro improvviso ed, assai spesso, non « programmato o pianificato », come invece è avvenuto in tanti casi nelle altre comunità della ricerca e, soprattutto, ad Uggiano. Oltre a ciò, bisogna tener presente che a San Martino e Montecilfone ho avuto occasione, assai più frequentemente che nelle altre zone, di intervistare emigranti che al ritorno svolgevano il mestiere di operai (in particolare nella FIAT), il che rende ancora più interessante l'analisi del fenomeno del rientro a Termoli.

Nelle due comunità sono stati intervistati complessivamente 64 emigranti rientrati. Già ad un primo esame circa l'utilizzazione delle rimesse in quest'area, emergono con evidenza due caratteristiche peculiari:

a) La scarsa percentuale di rimesse destinate al puro e semplice mantenimento della famiglia (appena il 9,3%, contro il 23% che si era riscontrato ad Uggiano ed il 25% a Villanova), che denota una mi-

Tav. 3 - Uso delle rimesse a Termoli.

Settori	Emigranti			Valori percent.
	Investimenti in casa e inoltre in	Investimenti solo in	TOTALE	
Agricoltura	9	1	10	15,6%
Artigianato	3	3	6	9,3%
Commercio	5	6	11	17,1%
Spese per la famiglia	3	3	6	9,3%
Spese di lusso	2	—	2	3,1%
Depositi bancari	3	4	7	10,9%
Casa	1	13	14	21,8%
Nessun risparmio	—	—	8	12,5%
<b>TOTALE</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>

giore situazione economica generale, per cui il mantenimento della famiglia (studio, dote alle figlie, acquisto di vestiario, ecc.) è meno difficoltoso e si è potuto procedere ad altri investimenti.

*b) La non elevata percentuale di investimenti nel bene « casa ».*

Infatti la somma di coloro che, oltre alla casa, hanno realizzato anche qualche altro investimento (26 soggetti) e di quelli che hanno realizzato solo la casa (13 soggetti) fornisce una percentuale del 50%, poco più alta di quella riscontrabile a Villanova (43,7%), ma assai meno consistente rispetto a quella rilevata ad Uggiano la Chiesa (79,4%).

Molti degli intervistati hanno dichiarato esplicitamente di aver rimandato l'acquisto o la costruzione di una abitazione a tempi migliori, in quanto si augurano, con il lavoro continuativo svolto in fabbrica e con qualche altro introito, di costruirsi la casa in un prossimo futuro.

Altri hanno dichiarato di non essersi costruita la casa in quanto, rientrati all'improvviso, non avevano ancora accumulato le rimesse necessarie per tale spesa.

Abbastanza elevato è poi il numero di coloro che hanno investito nei « settori produttivi » (un totale di 27 soggetti, pari al 42% del campione). Tale fatto merita una precisazione: questi emigranti sono rappresentativi di quella numerosa categoria di operai molisani i quali svolgono con continuità un doppio lavoro. I casi più comuni sono quelli dell'operaio-coltivatore diretto, dell'operaio-artigiano, dell'operaio-commerciale e dell'operaio-manovale nell'edilizia.

Per costoro la cassa integrazione, le ferie, le giornate di sciopero non diventano un momento di preoccupazione o di riposo (a secondo dei casi) ma un momento di ulteriore lavoro e guadagno.

Nasce da questa situazione il maggiore conflitto ed attrito esistente nel nucleo industriale del Molise fra i delegati di fabbrica e gli stessi operai: i primi attribuiscono specificatamente agli «operai dal doppio lavoro» la maggiore responsabilità del fatto che le lotte operaie nel Molise sono senza mordente.

Una buona parte degli emigrati rientrati appartiene a questa categoria sotto accusa: questi hanno utilizzato le rimesse investendole in terreni, attrezzature ed esercizi commerciali e da questi investimenti, oltreché dal salario fornito dalla fabbrica, traggono una parte del reddito familiare.

### *Considerazioni generali*

Da quanto fin qui detto e dai risultati complessivi che emergono dalle due tavv. 3 e 4, è possibile evidenziare alcune tendenze generali emerse nel corso della ricerca e che con maggiore o minore intensità sono presenti in tutte e tre le zone in cui si è svolta l'indagine.

Si era detto nella premessa che erano state scelte tre aree socio-economiche abbastanza differenziate fra loro in modo da poter esaminare le conseguenze del fenomeno del rientro nelle sue varie articolazioni. Difatti, superando alcune particolarità, abbastanza facilmente evidenziable, si possono estrarre alcune caratteristiche generali e diffuse ovunque circa l'uso delle rimesse da parte degli emigrati rientrati nel proprio paese o nella zona di partenza.

Tali indicazioni non sono immediatamente estensibili ad un contesto più ampio di quello esaminato, pur tuttavia è possibile supporre che le «tendenze generali» emerse nel corso di questa ricerca possono essere considerate delle buone «tracce» per meglio conoscere il fenomeno del rientro nella complessa realtà socio-economica meridionale.

Da parte mia, la distinzione di massima, illustrata nella tav. 4, pone una netta linea di demarcazione fra coloro che hanno utilizzato le rimesse nel bene casa e coloro che le hanno indirizzate verso altri investimenti.

Cercare di comprarsi, costruirsi ed ammodernarsi una casa è la più grande aspirazione della quasi totalità degli emigranti all'estero. Tale obiettivo viene posto da molti esplicitamente come la motivazione più importante nella decisione di emigrare e continua ad essere, nel periodo di permanenza all'estero, la «molla» principale che spinge l'emigrante a comprimere sempre più i propri bisogni per mettere da parte la maggiore quota possibile di salario.

Se si pensa che nel nostro campione, su 174 emigrati, ben 115 (ovvero il 66%) hanno dichiarato di aver effettuato tale investimento e che fra i rimanenti ve n'erano molti che già possedevano la casa prima di emigrare o non hanno effettuato nessun risparmio, è possibile affermare che oltre l'80% delle rimesse segue questo « canale » che sembra essere, a giusta ragione, il più grande ed il più capiente fra i canali delle rimesse inviate dall'estero.

Tav. 4 - Utilizzazione delle rimesse: settori fondamentali.

	Villanova %	Uggiano %	Termoli %	TOTALE %
Solo per la costruzione della casa	—	11 14,1%	13 20,3%	24 13,7%
Casa ed altri usi	14 43,7%	51 65,3%	26 40,6%	91 52,2%
Solo utilizzazioni diverse	18 56,2%	16 20,5%	25 39,0%	59 33,9%
<b>TOTALE</b>	<b>32 100%</b>	<b>78 100%</b>	<b>64 100%</b>	<b>174 100%</b>

Tav. 5 - Uso delle rimesse: dati complessivi.

Settori	Emigranti			Valori percent.
	Investimenti in casa e inoltre in	Investimenti solo in	TOTALE	
Agricoltura	27	5	32	18,3%
Artigianato	12	7	19	10,9%
Commercio	14	16	30	17,2%
Spese per la famiglia	23	9	32	18,3%
Spese di lusso	2	—	2	1,1%
Depositi bancari	8	7	15	8,6%
Casa	5	24	29	16,6%
Nessun risparmio	—	—	15	8,6%
<b>TOTALE</b>	<b>91</b>	<b>68</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>

Coloro che decidono deliberatamente di fare un considerevole investimento in uno dei settori produttivi e non nella casa, sono una rara eccezione. Saranno stati, forse, i secolari sacrifici e le ataviche privazioni

a creare questa aspirazione generalizzata, ma la indicazione di maggiore portata che quest'indagine fornisce è che il binomio « casa ed emigrante » è quasi indissolubile.

Un'altra tendenza emersa con chiarezza dall'indagine è che gli emigrati rientrati in età ancora relativamente giovane (intorno ai 30 anni) sono quelli che hanno risparmiato di meno o nulla; inoltre, quelli che hanno risparmiato qualcosa, per la maggior parte, tengono depositati questi risparmi in banca.

La situazione si presenta opposta se si considerano le fasce d'età più alte (emigranti rientrati in età superiore ai 40 anni): costoro hanno investito in misura superiore alle altre classi d'età, nel settore agricolo e per il sostentamento della propria famiglia.

Si tratta assai comunemente di lavoratori che hanno avuto una lunga esperienza migratoria e sono emigrati quando già avevano una famiglia.

Per quanto riguarda il settore agricolo bisogna sottolineare che gli unici emigranti rientrati che abbiano investito le proprie rimesse in questo settore sono stati quelli che già svolgevano l'attività di bracciante agricolo o di coltivatore diretto prima di emigrare. Non ho riscontrato nessun caso di emigrante rientrato il quale svolgesse prima di emigrare un'altra qualsiasi attività (operaio, manovale, artigiano, ecc.) e che al ritorno si sia dedicato all'agricoltura, dopo avervi investito i propri risparmi.

Differenti è la situazione nel settore commerciale: gli emigranti che al momento dell'intervista hanno dichiarato di aver utilizzato i risparmi effettuati all'estero nel commercio (bar, alimentari, negozi di merci varie, ambulanti, ecc.) avevano svolto prima di emigrare i più disparati e diversi mestieri (contadini, manovali, artigiani, coltivatori diretti) ma avevano preferito, al rientro, tentare la strada del commercio, sperando di migliorare in questa maniera il proprio reddito e lo status sociale.

Tali fenomeni saranno meglio evidenziati, come si vedrà, nel paragrafo successivo, laddove saranno esaminate le modificazioni socio-professionali degli emigranti rientrati.

### **III - Modificazioni socio-professionali dopo il rientro**

In questa parte mi soffermo a trattare il tema della evoluzione professionale degli emigranti nei tre momenti fondamentali della loro esperienza: la partenza, la permanenza all'estero, il periodo successivo al rientro.

Bisogna, infatti, tener presente che l'emigrazione è un agente di mutamento assai importante per le regioni meridionali in quanto questo fenomeno ha messo in crisi un assetto sociale ed economico (quello rurale-contadino) che da tempo caratterizzava le comunità del Mezzogiorno.

In genere, chi emigra parte per reali necessità economiche ma anche con la speranza di poter modificare il proprio status socio-economico; se a ciò si aggiunge che assai frequentemente, ad emigrare sono i componenti più giovani ed attivi di una determinata società, si può comprendere che la spinta al cambiamento prodotta dal movimento migratorio è notevolissima.

Il primo mutamento professionale per chi emigra avviene nel momento in cui raggiunge la zona di emigrazione, sia esso uno stato estero che una regione dell'Italia settentrionale: solo in rarissime occasioni egli continua a svolgere in queste zone lo stesso mestiere compiuto al proprio paese prima di emigrare.

La maggior parte degli emigranti meridionali sono partiti come contadini: tutti coloro che sono emigrati in Svizzera ed in Germania — metà più frequentemente raggiunte da questi emigrati — hanno svolto un mestiere appartenente al settore secondario (operaio edile; operaio in fabbrica, ecc.), salvo il caso della primitiva emigrazione verso la Francia, quando migliaia di contadini vi si recarono per svolgere lavori stagionali in agricoltura.

Nel momento in cui questi stessi emigranti decidono (o sono costretti) a rientrare si trovano ad affrontare una scelta occupazionale che presenta tre possibilità di sbocco:

a) riprendere il primitivo lavoro;

b) continuare a svolgere il mestiere già svolto all'estero;

c) cambiare completamente attività con un lavoro diverso sia da quello esercitato all'estero che da quello precedente l'emigrazione.

E' evidente che un ostacolo insormontabile per intraprendere al rientro lo stesso lavoro svolto all'estero è rappresentato dalla diversa economia delle due zone: nelle province di forte emigrazione manca, infatti, quel tessuto economico-industriale che assorbe, nelle zone d'immigrazione, la stragrande maggioranza dei lavoratori.

L'emigrazione modifica, inoltre, lo stesso tessuto economico delle località di partenza per cui non è nemmeno facile riprendere quel lavoro che si esercitava prima di emigrare: nelle zone di emigrazione l'agricoltura è in crisi e, solo timidamente, si avvia qualche altra attività.

La modifica della propria condizione lavorativa diviene, quindi, una via quasi obbligata.

### *Villanova del Battista*

Questa comunità dell'Irpinia è un centro prettamente contadino. Circa il 40% della popolazione residente abita in case sparse nella campagna circostante, lungo le pendici della collina alla cui sommità si

trova il paese. La proprietà fondiaria è spezzettata in piccolissime quote, per cui gli addetti all'agricoltura più che essere coltivatori diretti o coloni, sono soprattutto braccianti e moltissimi sono coloro che nel periodo dei più importanti lavori agricoli si spostano altrove per trovare lavoro (nel periodo estivo molti « scendono » nella pianura foggiana per essere ingaggiati nella mietitura e nella trebbiatura).

A conferma di quanto ora accennato si può osservare, nella tav. 6, che al settore agricolo appartengono, al momento della partenza, circa la metà degli emigranti compresi nel campione, mentre il settore secondario è tale solo sulla carta: molti erano manovali edili, ma solo per una parte della giornata, in quanto contemporaneamente lavoravano alcuni appezzamenti di terreno o svolgevano qualche giornata come braccianti.

Bisogna tener presente che Villanova (come già è stato accennato) era stata colpita dal terremoto del 1962 per cui molti contadini, a seguito dell'opera di ricostruzione, si erano improvvisati manovali e mu-

Tav. 6 - *Evoluzione professionale a Villanova del Battista.*

Mestiere	alla partenza	all'estero	al rientro
Bracciante	14	2	6
Coltivatore diretto	2	—	5
Operaio comune	4	21	3
Operaio specializzato	5	7	—
Artigiano	4	2	5
Commerciale	1	—	6
Impiegato	—	—	—
Pensionato	—	—	3
Disoccupato studente	2	—	4
Altro mestiere	—	—	—
<b>TOTALE</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

ratori. Quando tale lavoro di ricostruzione cominciò a scemare molti dovettero emigrare all'estero, conservando però la qualifica professionale ormai acquisita.

Nel periodo di permanenza all'estero, tutti hanno lavorato nel settore secondario (edilizia ed in fabbrica), ad eccezione di 2 emigrati in Francia come bieticoli.

La situazione si capovolge al rientro: il settore primario cala (circa un terzo del totale), quello secondario si assottiglia un po' meno, mentre si gonfia il settore terziario e quello delle persone non in attività lavorativa, (4 disoccupati e 3 pensionati).

Il processo che è venuto a realizzarsi, in conseguenza dell'emigrazione, tra prima della partenza e dopo il rientro, è stato a senso unico: dall'agricoltura c'è stato un passaggio nel settore secondario (che si identifica a Villanova con l'edilizia) ed in quello terziario o della « non-attività ». Nessun operaio comune o specializzato od artigiano, al rientro, ha tentato di compiere il cammino inverso: 8 sono ritornati a lavorare nello stesso settore, 4 sono passati al commercio ed 1 è rimasto disoccupato.

Un'altra caratteristica da sottolineare è la tendenza al passaggio dalla posizione di « lavoratore dipendente » a quella di « lavoratore autonomo ». Mentre alla partenza il totale dei lavoratori autonomi (coltivatori diretti, artigiani e commercianti) comprendeva 7 soggetti (21,8%), al ritorno essi erano più che raddoppiati (16 soggetti, ovvero il 50%).

### *Uggiano la Chiesa*

Anche in questa comunità l'emigrazione ha comportato una forte diminuzione degli appartenenti al settore agricolo ed un notevolissimo gonfiamento del settore terziario. Il cambiamento è stato « mediato » da alcuni anni di permanenza all'estero, nel corso dei quali quasi tutti (ad eccezione di 2 emigranti soltanto) hanno lavorato nell'industria. Il mestiere abbandonato in proporzione maggiore è quello di bracciante agricolo.

Come è possibile rilevare dalla tav. 7, coloro che prima di emigrare erano braccianti, al rientro si sono trovati dimezzati (da 32 a 15); dei rimanenti 17 soggetti, 6 si sono inseriti nel settore commerciale; 3 hanno migliorato la propria posizione economica diventando coltivatori diretti, 4 hanno imparato un nuovo mestiere ed hanno cominciato a lavorare come artigiani, 2 come operai comuni, 1 come operaio qualificato ed 1 era disoccupato al momento dell'intervista.

Ha retto abbastanza bene, invece, la categoria dei coltivatori diretti, anche se al proprio interno ha subito notevoli trasformazioni: solo 9 (dei 15 alla partenza) sono ritornati a lavorare in agricoltura, ma tale perdita è stata compensata dall'apporto di alcuni braccianti che al rientro, avendo acquistato dei terreni e l'attrezzatura indispensabile, hanno ricominciato a lavorare nella terra ma in posizione autonoma e certamente migliore rispetto al periodo precedente la partenza.

Una fortissima crescita hanno fatto registrare, anche ad Uggiano, l'attività commerciale (da 2 a 17) e quella artigianale: fra gli emigranti

Tav. 7 - *Evoluzione professionale a Uggiano la Chiesa.*

Professione	alla partenza	all'estero	al rientro
Bracciante	32	2	15
Coltivatore diretto	15	—	10
Operaio comune	13	60	10
Operaio specializzato	3	15	6
Artigiano	9	1	12
Commerciale	2	—	17
Impiegato	—	—	3
Pensionato	—	—	—
Disoccupato studente	2	—	1
Altro mestiere	2	—	1
<b>TOTALE</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>

che oggi al paese svolgono l'attività commerciale vi sono numerosi ex-braccianti, ex-coltivatori, ex-artigiani ed ex-operai.

Nel complesso, l'indagine conferma ad Uggiano la linea di tendenza riscontrata a Villanova: calo notevole del settore primario, relativa stabilità di quello secondario, incremento notevolissimo del settore commerciale.

Viene confermato anche il passaggio dal lavoro dipendente a quello autonomo: al momento della partenza i lavoratori autonomi erano 26 (il 33,3%), mentre dopo il rientro si riscontra un notevole incremento (42 soggetti, ovvero il 53,8%).

#### *Zona di Termoli*

Scopo preminente della ricerca in questa zona a forte sviluppo economico ed industriale era quello di verificare l'inserimento degli emigranti nella zona d'origine (che nel frattempo si era trasformata a causa dell'industrializzazione); era infatti da ipotizzare una marcata tendenza al mutamento professionale, in una zona come quella di Termoli, rispetto alle altre due prese in esame.

Tale ipotesi è confermata ampiamente già ad un primo esame dei risultati.

Il campione di emigranti rientrati presentava al momento della partenza, una composizione professionale non molto dissimile rispetto alle altre comunità (vi è solo il settore secondario relativamente più consistente nei confronti di Uggiano e Villanova), mentre all'estero la quasi totalità del campione ha trovato occupazione nel settore secondario con solo un emigrante che ha lavorato esclusivamente in agricoltura e 2 nel terziario (lo stesso andamento si è registrato nelle altre località).

Tav. 8 - *Evoluzione professionale a Termoli*

Professione	alla partenza	all'estero	al rientro
Bracciante	16	1	—
Coltivatore diretto	10	—	3
Operaio comune	11	38	31
Operaio specializzato	5	21	9
Artigiano	9	2	4
Commerciale	4	1	11
Impiegato	2	1	1
Pensionato	—	—	2
Disoccupato studente	7	—	3
Altro mestiere	—	—	—
<b>TOTALE</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>

La situazione si presenta notevolmente differente al momento del rientro ed all'esame della evoluzione generale, sia per categoria che per grandi compatti economici (tav. 8). Cala notevolmente il settore primario (da 26 a 3 soggetti): tale decremento non è assolutamente riscontrabile né ad Uggiano né a Villanova. Mentre a Villanova il calo è soltanto intorno al 31% e ad Uggiano è pari al 41,6% (da 48 soggetti si riducono a 28), nelle due comunità del Basso Molise una percentuale del quasi 90% abbandona il settore agricolo per passare ad altre attività.

Nell'ambito del settore terziario si registra quel notevole incremento già verificato nelle altre zone della ricerca (da 6 a 12 soggetti), ma in una misura meno appariscente. Difatti, mentre a Villanova e ad Uggiano i soggetti che avevano trovato occupazione in questo settore si erano, come minimo, sestuplicati, tra prima della partenza e dopo il ritorno definitivo, a Termoli tale settore ha visto solo raddoppiarsi i propri addetti.

L'incremento più considerevole e significativo si registra, invece, nell'ambito del settore secondario (operai, artigiani, manovali) che vede raddoppiare gli occupati (25 alla partenza e 44 al rientro nella propria comunità).

Quest'ultima indicazione, sommata a quelle precedenti, consente di svolgere alcune brevi considerazioni: laddove vengono a crearsi possibilità di lavoro alternativo gli emigranti rientrati, pur abbandonando in massa il settore agricolo, non si orientano soltanto verso il settore commerciale ma si dedicano ad altri lavori, soprattutto nel settore industriale.

E' pure vero che a Termoli molti emigranti rientrati dall'estero, oltre ad aver trovato lavoro nell'industria, hanno investito le proprie

rimesse in agricoltura e nel commercio, facendo gestire questa seconda attività alla moglie o personalmente nei momenti liberi dal lavoro in fabbrica, ma questa percentuale non è eccessivamente elevata.

Anche l'altra tendenza (passaggio dal lavoro dipendente a quello autonomo), in una situazione economica come quella del Basso Molise, sembra che tenda ad invertire il proprio corso. C'è una leggera contrazione, fra prima della partenza e dopo il rientro, del numero dei lavoratori autonomi: 23 al momento della partenza, ridottisi a 18 dopo il rientro. Nelle altre comunità, come si è visto, si registra invece un notevole incremento delle attività autonome ed indipendenti.

Si può ipotizzare che solo l'arretratezza delle strutture economiche di moltissime aree del Mezzogiorno, spinge molti emigranti ad inseguire il miraggio della «autonomia lavorativa» (coltivatori diretti, artigiani e commercianti) o quello del lavoro meno pesante e più pulito, come può essere il lavoro svolto nel settore terziario.

### *Considerazioni generali*

Si sono già evidenziate, da quello fin qui detto, quali sono le linee di tendenza circa il mutamento professionale degli emigranti tra il «prima» ed il «dopo» il periodo migratorio:

- calo notevole del settore primario;
- incremento altrettanto notevole di quello terziario-commerciale;
- passaggio dal lavoro dipendente a quello autonomo.

Tali indicazioni di massima sono contenute e ben evidenziate nelle tavv. 9 e 10: una informazione più particolareggiata circa le trasformazioni avvenute all'interno delle stesse categorie professionali è possibile ottenerla da un esame della tav. 11.

Proprio da quest'ultima è possibile stabilire che il calo del settore primario non è dovuto ad un rimescolamento delle professioni, ma ad

Tav. 9 - *Evoluzione professionale* (dati complessivi).

Professione	alla partenza	all'estero	al rientro
Bracciante	62	5	21
Coltivatore diretto	27	—	21
Operaio comune	28	119	44
Operaio specializzato	13	43	15
Artigiano	22	5	21
Commerciale	7	1	34
Impiegato	2	1	4
Pensionato	—	—	5
Disoccupato studente	11	—	7
Altro mestiere	2	—	2
<b>TOTALE</b>	<b>174</b>	<b>174</b>	<b>174</b>

una « fuga » a senso unico: coloro che sono emigrati come braccianti, al ritorno si sono inseriti in tutti gli altri settori (23 in quello secondario e 7 nel commercio), ma nessun appartenente in origine agli altri due settori ha percorso, al rientro, il cammino in senso contrario, per far « ritorno alla terra ».

Queste indicazioni possono significare molto circa la profonda crisi dell'agricoltura meridionale e la « fuga » dalle campagne. Sembra quasi un processo irreversibile, e l'emigrazione ha costituito certamente il « passaggio principale » attraverso cui i contadini sono passati per allontanarsi dalla terra e dedicarsi ad altre attività.

A conferma, va notato che nessuno fra i 7 commercianti emigrati ha invertito questo senso di marcia e, fra gli operai, solo uno al ritorno dall'estero ha scelto di dedicarsi all'agricoltura, ma come coltivatore diretto (tav. 11).

Tav. 10 - *Evoluzione professionale per settori economici (dati complessivi).*

Settore	alla partenza	all'estero		al rientro		
Primario	89	51,1%	5	2,8%	24	24,1%
Secondario	63	36,2%	167	95,9%	80	45,9%
Terziario	9	5,1%	2	1,1%	38	21,8%
Non attività	13	8,4%	—	—	14	8,0%
<b>TOTALE</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>

Tav. 11 - *Evoluzione professionale e confronto tra il periodo « pre-migratorio » e « post-migratorio ».*

Professione alla partenza	Professione al rientro										Tot. part.
	Bracc.	Colt. d.	Op. com.	Op. spec.	Art.	Comm.	Imp.	Pens.	Dis.	Altro	
Bracciante	21	7	16	2	5	7	—	2	2	—	62
Coltivatore diretto	—	12	6	2	—	5	1	1	—	—	27
Operaio comune	—	1	8	3	5	5	2	1	2	1	28
Operaio specializzato	—	—	3	2	3	3	—	—	2	—	13
Artigiano	—	—	7	2	7	5	—	1	—	—	22
Commerciale	—	—	—	1	—	6	—	—	—	—	7
Impiegato	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	2
Pensionato	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Disoccupato - studente	—	—	3	2	1	3	1	—	1	—	11
Altra profess.	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2
<b>TOTALE al rientro</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>174</b>

Tav. 12 - Incidenza dei lavoratori autonomi, prima e dopo il periodo migratorio.

	Partenza %		Rientro %	
Villanova	7	21,8%	16	50,0%
Uggiano la Chiesa	26	33,3%	42	53,8%
Termoli	23	35,9%	18	28,1%
<b>TOTALE</b>	<b>56</b>	<b>32,1%</b>	<b>76</b>	<b>43,6%</b>

Dalla stessa indagine risulta, inoltre, che gli emigrati rientrati da altre regioni — come risulta da interviste non inserite nella relazione ma di cui si tiene conto — ancor più degli emigrati all'estero, hanno avuto modo di assorbire nel proprio bagaglio culturale i valori della società urbano-industriale, dopo aver lavorato ed abitato per alcuni anni nei centri industrializzati dell'Italia settentrionale.

L'accertamento di questa linea di tendenza deve far riflettere tutti coloro che pensano di sfruttare il rientro degli emigrati per dare un impulso decisivo alla ripresa dell'agricoltura meridionale.

Forse il rientro massiccio che si è avuto in questi 2-3 anni sta modificando alcune tendenze, dato il probabile intasamento del settore secondario, la cronica mancanza di nuovi investimenti industriali nel Mezzogiorno e la scarsa convenienza ad investire, soprattutto nei piccoli centri, nel settore commerciale.

A mio giudizio, la scarsa propensione a ritornare all'agricoltura non è dovuta soltanto alla scarsità del reddito medio ricavabile da tale settore, ma soprattutto alla mancanza di un quadro preciso di riferimento (politica regionale e comunitaria piena di continue contraddizioni) ed alla persistenza di un diffuso modo di pensare che colloca il lavoro del contadino nella posizione più bassa nell'ambito della « piramide sociale ».

Il mutamento professionale riscontrabile fra gli emigranti rientrati è, nello stesso tempo, conseguenza e simbolo di tale grave situazione economica e sociale, particolarmente acuta nelle regioni e nelle comunità del Mezzogiorno ed è una « spia » eloquente di quel processo di graduale decadimento e disgregazione particolarmente grave nel Mezzogiorno.

#### IV - Reinserimento nelle comunità d'origine

Nel corso delle interviste agli emigranti accade assai di frequente ascoltare, quando si parla dei motivi e delle conseguenze del rientro, espressioni come le seguenti: « ho sempre sperato di tornare al mio

paese »; « volevo tornare nella mia famiglia »; « sono tornata a casa », ecc., ecc.

Tali espressioni che indicano un forte legame con l'ambiente di origine potrebbero far credere che, dopo il ritorno, la parentesi dell'emigrazione si chiuda e, salvo alcuni problemi di ordine economico ed occupazionale, non esistano altri problemi da affrontare e risolvere per l'emigrante rientrato nella zona o comunità d'origine.

In realtà sono molti i problemi di reinserimento o reintegrazione che gli emigranti, sia provenienti dall'estero che da altre regioni italiane, devono affrontare dopo un più o meno lungo periodo di permanenza lontani dalla propria comunità.

Con il termine « integrazione od inserimento » indico il processo di adeguamento sociale e culturale dopo il rientro, mentre per il processo verificatosi in precedenza all'estero uso il termine « adattamento ». La ragione di questa differente terminologia sta nel presupposto che un emigrante meridionale il quale emigra con un ben preciso e pesante bagaglio culturale non si « integra » all'estero, perdendo completamente le proprie caratteristiche, ma è possibile che si « adatti ». Viceversa, al rientro nel proprio paese, se supera alcune difficoltà iniziali, potrà riprendere appieno il proprio status sociale e, in tal caso, non realizza un processo di adattamento, ma un processo di « osmosi » fra comunità ed emigrante, che preferisco definire meglio con il termine di « integrazione ».

Al momento della partenza gli emigranti devono compiere un notevole *salto culturale* per inserirsi nella società ospite, dovendosi adeguare ad un nuovo schema di valori: questa esperienza incide seriamente sulla « visione del mondo » che l'emigrante aveva al momento della partenza. Al momento del rientro definitivo, si determina una nuova tensione perché la personalità dell'emigrante non è più quella originaria ma vi sono valori e modelli di comportamento acquisiti nel frattempo ai quali egli non è disposto a rinunciare, anche se in contrasto con quelli del paese.

Cercherò di illustrare quali sono questi problemi di reintegrazione, esaminando le quattro comunità prese in considerazione. Ho distinto, per meglio procedere nell'analisi, tre gradualità di reintegrazione:

1) *Non-integrati*: quei soggetti i quali, pur riconoscendo di trovarsi a « casa propria » dopo il ritorno nella comunità, ne criticano assai fortemente il tipo di vita e le abitudini, non frequentano con assiduità i locali pubblici e le associazioni di carattere ricreativo-sociale: coloro, insomma, che hanno molto assimilato le abitudini straniere e stentano seriamente a riambientarsi nella comunità nella quale sono vissuti da ragazzi.

2) *Semi-integrati*: coloro che al ritorno, pur riuscendo a svolgere una normale vita sociale, non sono riusciti a riallacciare i rapporti con gli amici di un tempo e, finché è possibile, privilegiano il rapporto di amicizia con qualche altro emigrante rientrato.

3) *Ben-integrati*: coloro che hanno esplicitamente dichiarato di trovarsi a proprio agio al paese, non hanno da recriminare per il fatto di essere tornati ed hanno riallacciato buona parte dei vecchi rapporti di amicizia e buon vicinato sia con gli altri emigranti che con coloro i quali non hanno fatto l'esperienza migratoria.

### *Villanova del Battista*

Abbiamo già avuto modo di affermare che l'emigrazione ha avuto, per certi versi, delle caratteristiche peculiari rispetto alle altre due zone, in particolare per quanto concerne la « non-continuità » del periodo migratorio (molti rientri provvisori), la stagionalità dei contratti di lavoro e la divisione del nucleo familiare in due tronconi (capofamiglia emigrato e rimanente nucleo rimasto al paese). Da questa particolarità deriva la sfasatura esistente tra alcune risultanze riscontrabili a Villanova rispetto a quelle rilevabili nelle altre comunità.

A Villanova sono, infatti, ben 20 (il 62,5%) — contro 4 « non-integrati » e 8 « semi-integrati » — gli emigranti che hanno dichiarato di sentirsi completamente « ben-integrati » dopo il ritorno, quando invece nelle altre comunità tale percentuale non supera il 47% del totale.

I frequenti contatti con la comunità d'origine anche per i familiari rimasti al paese hanno fatto sì che il momento del rientro sia stato meno difficoltoso o traumatico e, quindi, più facile la ripresa dei contatti con gli altri compaesani (sono stati 7 i « ben-adattati » all'estero contro 14 « non-adattati » e 11 « semi-adattati »).

Un ostacolo serio ad una buona reintegrazione al ritorno è rappresentato dalla durata della permanenza all'estero: nessuno degli emigranti rimasti all'estero per un arco di tempo superiore ai 14 anni si trova fra coloro che si sono « ben-integrati » dopo il rientro ed assai pochi fra coloro rimasti all'estero per circa 12 anni.

In una situazione opposta si trovano, invece, quei 15 emigranti che hanno avuto una breve esperienza migratoria: tutti si sono ben reinseriti nel paese dopo un'assenza che poteva variare da un minimo di 2 anni ad un massimo di 9 anni.

### *Uggiano la Chiesa*

La causa di un numero abbastanza elevato (22 su 78) di emigranti « non-integrati », ai quali bisogna aggiungere i 26 « semi-integrati »

(contro i 30 « ben-integrati »), deve essere ricercata nel fatto del considerevole rientro degli emigrati a Uggiano negli anni precedenti la ricerca (periodo 1971-1974). Costoro tendevano a frequentarsi fra loro, a fare gruppo a sé, determinando una tensione latente o comunque una certa lontananza e distacco con coloro che erano rimasti ancorati al paese di nascita. Questi ultimi sono la maggioranza, ma buona parte degli emigranti rientrati non intende riconformarsi alle abitudini ed alla mentalità di questa maggioranza.

Che si tratti di una mancata integrazione culturale e non, invece, di semplici difficoltà pratiche, è possibile dedurlo da una indicazione emersa dalla ricerca, secondo la quale anche fra i rientrati in possesso di un considerevole ammontare di risparmi e con un'occupazione stabile e ben remunerata predominavano i soggetti « poco-integrati ».

Il vero attrito fra l'emigrante e la società di partenza non è tanto causato dalla povertà della stessa, quanto piuttosto dal disordine e dal caos nel quale l'emigrante vede dibattersi la comunità e la società di origine.

I litigi con i « burocrati » (impiegati, funzionari pubblici, commessi, ecc.) e con le « autorità » sono all'ordine del giorno in quegli uffici (dogana, ufficio anagrafe, ufficio del lavoro) dove gli emigranti sono costretti a rivolgersi più frequentemente nel corso delle ferie o dopo il ritorno definitivo.

Assai netta è, poi, l'indicazione secondo cui l'integrazione socioculturale al rientro è inversamente proporzionale al grado di adattamento nella società straniera.

Ciò vuol dire che coloro i quali si adattano assai bene all'estero non riescono ad integrarsi altrettanto bene al rientro nel paese ma, anzi, questa lodevole capacità di previo adattamento diventa un ostacolo assai serio per riprendere le vecchie « abitudini di vita ».

Fra i 25 soggetti i quali risultano, dall'indagine ad Uggiano, essersi « poco-adattati » all'estero c'è una percentuale del 48% che si è ben reintegrata dopo il ritorno: invece, sono soltanto 4 (15,3%) i soggetti che al rientro vengono valutati « ben-integrati » fra i 26 emigranti che all'estero si erano « ben-adattati ».

Tale processo di reintegrazione subisce un lento processo di assestamento man mano che trascorrono gli anni dacché un emigrante risulta essere rientrato: fra i 40 soggetti che ad Uggiano sono rientrati da più di 5 anni sono solamente 6 quelli che ancora non si sentono reintegrati nella comunità. Tutti gli altri hanno superato le prime difficoltà e lentamente hanno trovato il giusto equilibrio di convivenza con la comunità di partenza.

## *Zona di Termoli*

L'indagine nelle due comunità del Molise doveva servire a verificare se il rientro in una zona di recente industrializzazione presentava maggiori o minori difficoltà, non tanto e non solo di carattere economico, ma anche di carattere psico-sociale.

L'ipotesi era che la reintegrazione, in questo caso, dovesse essere più semplice e facile, favorita dal fatto di poter svolgere un lavoro più o meno simile a quello compiuto all'estero, ma non più in un ambiente straniero ed a volte ostile, bensì a casa propria: non è il caso dell'emigrante che si reca dove è sorta la fabbrica, ma è la fabbrica che è andata a collocarsi laddove la disoccupazione aveva prodotto l'emigrazione.

L'ipotesi formulata non è stata completamente confermata dai risultati.

Fra gli emigranti che formano il campione nella zona di Termoli vi sono 25 soggetti che si sono dichiarati « ben-integrati » dopo il rientro (contro 17 « non-integrati » e 22 « semi-integrati »). Si tratta nel primo caso di una percentuale (39%) solo un poco più alta di quella riscontrata ad Uggiano (38,4%), ma molto inferiore a quella riscontrata a Villanova (il 62%).

Pur avendo incluso nel campione molti emigranti che al ritorno hanno trovato lavoro nel settore industriale (per l'esattezza 40 soggetti), le difficoltà del reinserimento non si sono attenuate. La spiegazione consiste nel fatto che questi operai, pur essendo dei lavoratori soddisfatti sul piano personale ed anche su quello economico ed occupazionale, incontrano alcune difficoltà, soprattutto nei primi tempi, non tanto nel compimento del lavoro, quanto nell'ambiente generale della fabbrica. Tutti gli intervistati hanno tenuto a sottolineare l'enorme differenza esistente per quanto riguarda la puntualità, la disciplina, l'igenicità e la migliore organizzazione sul luogo di lavoro, a vantaggio della esperienza avuta all'estero.

Ma il vero impatto negativo l'emigrante del Molise rientrato, operaio o non operaio, non l'ha avuto tanto sul lavoro quanto nella società. Il molisano ha dovuto affrontare gli identici problemi del rientrato di Uggiano o Villanova. L'industrializzazione ha creato le premesse per un cambiamento radicale dell'ambiente sociale e culturale nella zona, ma il cambiamento non si è ancora verificato; quei paesi rimangono sostanzialmente delle « comunità rurali », con una struttura socio-culturale tradizionale, su cui s'innesta un certo mutamento che ne snatura e digrega i caratteri originali, senza sostituirli con nuovi modelli d'integrazione socio-culturale.

Di conseguenza, l'emigrante, pur riuscendo ad integrarsi nel nuovo tipo di lavoro, incontra difficoltà nel suo « entrare » e « partecipare »

nella comunità. Mentre riesce a mettere a frutto nella fabbrica l'esperienza lavorativa acquisita all'estero, non riesce ad adattare i valori, le abitudini, lo stile di vita acquisiti all'estero in questa società che sta « destrutturandosi » più rapidamente di quanto non si « strutturi ».

Una prova viene fornita dal fatto che coloro che all'estero si sono « ben-adattati », al rientro si sono trovati parecchio in difficoltà; tanto è vero che ben 30 soggetti, su un totale di 35 che all'estero si erano trovati bene, al loro rientro sono risultati o « poco-integrati » o « nient'affatto integrati ».

Viene, inoltre, confermato ulteriormente il diretto rapporto esistente fra durata della permanenza all'estero ed integrazione al ritorno, come nelle due altre comunità della ricerca: quanto più prolungato è stato il soggiorno lavorativo all'estero, maggiori sono i casi di non reintegrazione al rientro.

A dichiararsi insoddisfatti dell'ambiente sociale e delle relazioni umane, non sono stati tanto i lavoratori occupati al di fuori del settore industriale; anzi proprio costoro risultano, proporzionalmente, più reintegrati rispetto agli operai direttamente occupati nelle fabbriche del nucleo industriale.

L'indicazione è piuttosto marcata: il problema della reintegrazione di un emigrato nella comunità d'origine, non è solo quello economico; alle volte la soluzione del problema economico può essere considerata solo un utile aiuto, ma non l'unico e forse nemmeno quello determinante per l'integrazione sociale.

### *Considerazioni conclusive*

A conclusione delle ripetute analisi condotte nelle tre zone della ricerca, un dato può essere considerato ampiamente acquisito: il reinserimento sociale dell'emigrato nelle comunità d'origine non è affatto semplice ma si articola in un lungo e travagliato processo di reintegrazione e di riassorbimento dell'emigrato da parte della comunità locale.

Tale « travaglio » è ben messo in evidenza nella tav. 15, nella quale viene incrociato il grado di reintegrazione di tutti gli emigranti compresi nel campione con il numero degli anni trascorsi dalla data del rientro.

Si nota immediatamente che il grado di reintegrazione migliora gradualmente man mano passano i mesi e gli anni dopo il rientro. Difatti prevalgono i non-integrati fra gli emigranti rientrati da un solo anno; cominciano poi a prevalere i « semi-integrati » fra coloro che sono rientrati da 2-4 anni e poi prendono il sopravvento i « ben-integrati » fra gli emigranti che risiedono stabilmente nella propria comunità da più di 5 anni. Si arriva, infine, a non trovare nessun emigrante « semi-integrato » o « non-integrato » fra coloro che sono rientrati.

trati da oltre 10 anni, segno evidente che gradualmente si verifica una sempre maggiore osmosi fra la singola personalità dell'emigrante e la complessa articolazione della società d'origine.

Un'altra annotazione è contenuta nella tav. 14: il totale e la percentuale degli emigranti che non si sono reintegrati nella comunità dopo il ritorno (43 soggetti equivalenti al 24,7%) sono solo di poco inferiori al totale dei « non-adattati » all'estero (51 emigranti, ovvero il 29,3%).

Tale risultato merita un'attenta valutazione. Innanzitutto è una sorpresa il fatto che tali percentuali quasi corrispondono: sembrerebbe

Tav. 13 - *Reintegrazione nella comunità di origine in rapporto alla durata della permanenza all'estero* (dati complessivi).

Al paese				
All'estero	Non-integrato	Semi-integrato	Ben-integrato	TOTALE
Durata permanenza				
Da 3 - 5 anni	1	10	32	43
Da 6 - 8 anni	1	11	20	32
Da 9 - 11 anni	16	20	15	51
Da 12 - 14 anni	17	11	8	36
Oltre 14 anni	8	4	—	12
<b>TOTALE</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>174</b>

Tav. 14 - *Reintegrazione nelle comunità di origine in rapporto all'adattamento all'estero* (dati complessivi).

Al paese				
All'estero	Non-integrato	Semi-integrato	Ben-integrato	TOTALE
Non-adattato	6	17	28	51
Semi-adattato	7	15	33	55
Ben-adattato	30	24	14	68
<b>TOTALE</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>174</b>

Tav. 15 - Reintegrazione nelle comunità di origine in rapporto al periodo trascorso dal rientro (dati complessivi).

Rientrato:	Non-integrato	Semi-integrato	Ben-integrato	TOTALE
Da 1 anno	19	11	6	36
Da 2 anni	5	10	6	21
Da 3 - 4 anni	9	16	14	39
Da 5 - 6 anni	8	9	20	37
Da 7 - 10 anni	2	10	14	26
Oltre 10 anni	—	—	15	15
<b>TOTALE</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>174</b>

che il reinserimento nel proprio paese in cui ciascun emigrante ha vissuto da ragazzo) sia difficoltoso così come l'adattamento all'estero. Se una prima spiegazione di tale fenomeno è possibile ricercarla nel fatto che vengono utilizzati due concetti differenti (adattamento all'estero ed integrazione al rientro) per indicare lo stesso processo di adeguamento socio-culturale nei due momenti dell'esperienza dell'emigrato (prima emigrazione e rientro definitivo), in verità l'emigrante è mosso, generalmente, da diverse aspettative nei due momenti della propria esperienza migratoria.

All'estero, pur incontrando enormi difficoltà nel processo di inserimento nella società ospite, riesce a superarle concentrandosi sul lavoro e sugli obiettivi del risparmio; da questi indubbi vantaggi e progressi personali e dalla sicurezza di aver acquisito un lavoro stabile e ben remunerato gli deriva anche una maggiore « carica » per affrontare i problemi che si pongono durante il lavoro e soprattutto fuori dall'orario di lavoro.

Al rientro, invece, pur avendo più predisposizione ad un buon reinserimento, inciampa spesso in difficoltà di ordine economico ed occupazionale e soprattutto, nelle difficoltà di ordine « burocratico » (come già si è detto) e nella « incomprensione » degli altri compaesani non emigrati.

La sensazione di aver fatto tanti sacrifici per ritrovarsi alle prese con i vecchi problemi ed, in aggiunta, un certo senso dell'ingiustizia sociale rendono spesso più difficile quel processo di reintegrazione che, in altre circostanze, potrebbe essere relativamente semplice.

Non è un caso che il maggior numero di « non-integrati » si ritrovino proprio fra coloro che si erano « ben-adattati » all'estero ed ave-

vano acquisito molti modelli di comportamento della società urbano-industriale, mutando completamente la propria mentalità e cultura.

#### IV - Indicazioni finali e complessive.

1 - Avendo concentrato la ricerca in tre aree socio-economiche aventi caratteristiche assai differenti tra loro, soprattutto sul piano delle strutture economiche, mi sono trovato ad analizzare un fenomeno di emigrazione di ritorno che presentava caratteristiche non omogenee. Solo da un esame comparato è possibile estrapolare alcune conclusioni che non siano solo valide per il fenomeno direttamente studiato ma generalizzabili ad un contesto moderatamente più ampio.

Per quanto riguarda il fenomeno osservato a *Villanova del Battista* non è possibile parlare di un vero e proprio rientro nel paese per due ordini di motivi: da un lato, il numero dei rientrati è veramente esiguo e, dall'altro, l'incidenza sociale, economica e culturale è abbastanza modesta, sicché la piccola comunità assorbe rapidamente i nuovi rientrati.

Più che di « rientri » è meglio parlare di « non-partenze ». Mi spiego meglio: molti degli intervistati a Villanova appartengono a quella schiera di emigranti definiti come « saltuari ». Si tratta di lavoratori abituati a seguire le continue fluttuazioni dei livelli occupazionali, non solo nazionali, ma soprattutto locali.

Ben 14 fra gli intervistati hanno dichiarato di essere già tornati in altre occasioni, in particolare quando a Villanova c'era stata la ricostruzione dopo il terremoto e quando erano state realizzate importanti opere pubbliche (elettrificazione, acquedotto, interventi contro smottamenti del terreno franoso, ecc.). Una volta terminati i lavori erano dovuti riemigrare, lasciando nel paese, quasi come legame indissolubile, la moglie, la famiglia, l'asino e gli attrezzi agricoli.

Ad Uggiano ho potuto riscontrare, invece, un flusso di rientro molto meno saltuario di Villanova. Pur avendo notato alcuni casi di « non-partenze », la maggior parte degli emigranti hanno potuto programmare ed in parte pianificare il rientro nel paese.

Questo obiettivo è stato possibile in quanto gli emigranti di Uggiano hanno minimizzato al massimo l'elemento di rischio nella scelta migratoria: non salti nel buio, verso le destinazioni d'oltreoceano, ma medi periodi di permanenza in Svizzera ed in Germania, concentrati in zone già sperimentate dai compaesani, dove nessuno si aspettava di realizzare fortune favolose, ma un consistente accumulo di banconote da depositare in banca o negli uffici postali del paese.

Quando il « mucchietto » ha raggiunto proporzioni ritenute soddisfacenti, quando la casa è stata costruita e si è pensato di poter tentare

un'attività, si è abbandonato il posto di lavoro in Germania o in Svizzera e si è rientrati nel paese.

Nell'effettuare questo « programma migratorio » a lungo termine ritengo che gli emigranti di Uggiano siano stati facilitati dal fatto che, per buona parte, erano appartenenti a famiglie di piccoli coltivatori diretti o modesti allevatori di bestiane — ad Uggiano è molto diffusa la figura mista del contadino che per una minima parte dell'anno lavora come bracciante a giornata e per il resto coltiva anche un proprio piccolo appezzamento —. L'allevatore di bestiame, anche se modesto, non può mai fermarsi ad un programma di lavoro stagionale ma deve sempre ragionare in termini più lunghi: allevare un anno per avere dei frutti negli anni successivi.

Sembra che il medesimo ragionamento sia stato fatto da questi allevatori decidendo di emigrare: invece di comprare un vitello si sono « comprati » un biglietto ferroviario ed un contratto di lavoro, non sperando che i frutti sarebbero arrivati subito (di conseguenza sono pochi gli emigranti saltuari e stagionali), ma programmando una permanenza all'estero di media durata, senza molti rischi e senza avventure.

Nelle due comunità gravitanti nella zona industrializzata di *Termoli* è stato possibile notare un vero e proprio flusso di rientro, non regolare e quasi « ciclico » (come ad Uggiano), ma improvviso, massiccio e determinato non da una programmazione degli individui ma da una modifica esterna al soggetto (il sorgere del nucleo industriale).

Nella ricerca condotta nel Basso Molise è stato possibile constatare due altri fatti, di cui è possibile una generalizzazione:

a) L'emigrazione all'estero è sensibile alle modificazioni economiche che avvengono nella zona di partenza per cui è prevedibile che, in una qualsiasi zona di forte emigrazione in cui si verificasse uno sviluppo economico, si determinerà immediatamente in quella zona un flusso di rientro (basti pensare che a Termoli sono rientrati emigranti residenti da 15-20 anni in Australia, Canada e Stati Uniti).

b) Dato il notevole flusso di ritorno, la reintegrazione non diventa più un processo di « riassorbimento » del singolo emigrante da parte della comunità, ma si instaura un conflitto permanente tra il gruppo degli emigranti ed il resto della comunità che potrebbe portare ad un lento assestamento su un piano più avanzato di vita comunitaria. A Termoli, di tale processo, si potevano già intravedere alcuni « germi embrionali », anche se lo sviluppo è sicuramente lungo, difficoltoso ed incerto negli sbocchi.

2 - Un'altra indicazione generale che mi sembra possibile trarre dalla presente ricerca è che l'emigrazione rappresenta, per molti paesi

*meridionali, l'agente di mutamento più importante per l'ambiente socio-culturale e l'economia degli stessi.*

Il passaggio degli occupati da un settore economico ad un altro, che in altre regioni è avvenuto attraverso una offerta di opportunità in loco, nelle regioni meridionali ha avuto, assai frequentemente, come momento intermedio il periodo di emigrazione. È stata proprio questa esperienza che ha offerto al lavoratore emigrante sia i mezzi finanziari (le rimesse) per tentare il « salto in avanti » nella professione e nel livello di reddito, che gli elementi di carattere socio-psicologico per non accontentarsi più del livello di vita in cui era stato « costretto » prima del sorgere del fenomeno migratorio.

D'altra parte bisogna tener conto che sono stati proprio gli emigranti coloro che hanno sostenuto l'economia di molti paesi, soprattutto di quelli con un forte indice migratorio, ed hanno consentito agli artigiani, agli operai ed ai commercianti del paese di fare qualche progresso (basti pensare all'enorme flusso delle rimesse destinate alla costruzione della casa per valutare appieno l'importanza di questo fatto).

Di conseguenza l'emigrazione ha funzionato come agente di mutamento e trasformazione non solo per i singoli emigrati e le loro famiglie, ma anche per coloro che non hanno mai sperimentata la vicenda migratoria.

3 - Nella personalità e nel bagaglio culturale del singolo lavoratore emigrante i cambiamenti avvenuti sono stati notevoli, sebbene non radicali.

L'emigrante meridionale al momento della partenza, che avviene ad un'età compresa fra i 17-25 anni, ha una personalità sviluppata, con dei valori ben radicati e legati intimamente alla cultura rurale-contadina del Mezzogiorno.

L'attaccamento alla famiglia ed ai genitori, l'aspirazione ad un lavoro indipendente, la preferenza per i beni immobili (in particolare, la quasi morbosa preferenza per il bene « casa »), un certo conservatorismo, un determinato modo di concepire la famiglia, sono tutti aspetti che ci riportano a quella cultura.

Negli anni in cui il lavoratore rimane all'estero si stacca gradatamente dall'ambiente e dalla cultura contadino-paesana. Lavorando in fabbrica comincia a prendere dimestichezza e ad assuefarsi ai molti vantaggi che un tale lavoro offre: la busta-paga mensile, le varie indennità e previdenze assegnate automaticamente, il lavoro svolto in maniera ordinata e precisa, gli orari definiti, il sabato libero, ecc.

Tutti questi vantaggi non si erano conosciuti prima della partenza e, dopo averli vissuti e fatto il dovuto confronto, l'emigrante difficilmente si sente capace di rinunciarvi al momento del rientro e da questo

continuo confronto fra l'ambiente del paese e quello conosciuto all'estero sorgono il contrasto e l'attrito che rendono problematico il processo reintegrazione.

4 - Alla luce di queste ultime considerazioni, se si vuole risparmiare all'emigrante singolo ed alla società nel suo complesso i molti sacrifici e momenti di tensione, che fino ad oggi sono stati la norma, è necessario che le comunità locali e la società più in generale (in primo luogo le regioni meridionali) si pongano seriamente *il problema del reinserimento degli emigrati rientrati nella vita economica, sociale e culturale delle zone di rientro*.

E' necessario che l'emigrante all'estero, pur avendo acquisito degli elementi molto utili per lo sviluppo della sua personalità e professionalità, non diventi un « estraneo » rispetto alla comunità d'origine né questa, d'altra parte, conviene proceda senza speranza lungo la spirale della disgregazione economica e sociale.

Per parte loro gli emigranti, sia quelli tuttora all'estero che quelli rientrati, stanno già dando un loro concreto contributo alla modernizzazione di alcune aree del Mezzogiorno. E' necessario che questa loro opera, solitaria, a volte oscura e contraddittoria, non sia abbandonata a sé stessa ma sia meglio coordinata ed indirizzata (canalizzazione delle rimesse, riqualificazione professionale, incentivazione degli investimenti, ecc.).

Si è parlato molto, in questi ultimi anni, di crescita sociale, politica e culturale del Mezzogiorno (come in occasione del Referendum sul divorzio, delle elezioni amministrative del 15 giugno 1975 e di quelle politiche del 1976), dando per scontato che il miglioramento del grado di istruzione del Mezzogiorno avesse avuto una incidenza determinante per tali risultati.

Non bisogna dimenticare, tuttavia, che nelle centinaia di villaggi e paesi del Mezzogiorno si realizza un'opera, silenziosa ma efficace e continua, di demolizione e sgretolamento dei vecchi valori ed atteggiamenti, da parte di un « esercito » di emigranti rientrati che hanno acquisito stando all'estero (o nelle regioni settentrionali) alcuni dei valori della società urbano-industriale.

E' da presumere che l'aumento del flusso degli emigranti rientrati potrà accelerare tale processo, purché il rientro non determini una rottura nell'equilibrio economico-occupazionale del Mezzogiorno compromettendo le possibilità di sviluppo sociale e culturale. Credo che proprio questo sia il pericolo maggiore che potrà determinare quel flusso di rientro che si è verificato nelle regioni meridionali dopo il completamento della presente ricerca che qui ho cercato di riassumere.

FRANCO MERICO  
Università di Lecce

## Résumé

La recherche sur les émigrés italiens de retour a été effectuée dans 4 communes du midi de l'Italie à la fin de 1974. Elle dégage le comportement des émigrés meridionaux de l'époque en ce qui concerne l'emploi des transferts de fonds (le bien-maison demeure le moteur déterminant de l'émigration), les modifications socio-professionnelles au retour (presque pas de remplacement dans l'agriculture) et le type de réintégration dans la communauté d'origine.

L'émigration a représenté dans plusieurs agglomérations méridionales le facteur de transformation le plus important pour l'économie et le contexte socio-culturel. Tout de même, le problème de la réintégration des émigrés demeure sérieux, en raison de leur adaptation aux modèles urbains et industriels des régions d'immigration.

## Summary

This survey on the returns of Italian migrants has been carried out in 4 southern Italian towns at the end of 1974.

It shows Southern migrants' behaviour concerning the use of remittances (the ownership of a house remains the mainspring which determines emigration), the socio-professional changes at the time of re-entry (almost no one returns to the agricultural sector) and the type of re-integration in the community of departure.

In many Southern Italian towns emigration has been the most important factor of change in the economy and the socio-cultural activities. Nevertheless, due to their easy adaptation to urban-industrial patterns in the areas of immigration, the problem of re-integration of the returnees remains a serious one.

# **Enquête sur les perspectives des migrations à long terme en R.F.A. et en France**

*Il presente lavoro, redatto da G. Tapinos dell'INED di Parigi, era stato predisposto da un gruppo di lavoro su « Les problèmes d'emploi et de main-d'œuvre dans une perspective à long terme dans la zone européenne de l'OCDE » e preparato nella primavera dell'anno passato.*

*Il rapporto relativo ai due Paesi della R.F.T. e della Francia non mirava ad essere una analisi critica esauriente della situazione prodotta dall'arresto dell'immigrazione — mancavano in questo settore degli studi economici sulle implicazioni macroeconomiche — ma intendeva presentare la maniera con cui questi problemi erano stati visti ed affrontati nei due Paesi.*

Dall'analisi risultano evidenti alcune affinità e alcune differenze. Le somiglianze riguardano principalmente la volontà politica di arrestare definitivamente l'immigrazione, il comportamento delle ditte ormai consapevoli della ineluttabilità dell'arresto e, infine, l'evoluzione a medio termine della popolazione attiva che lascia prevedere nel futuro una crescita del tasso di attività per lo sviluppo demografico e l'aumento della componente attiva femminile.

Ma sia in Francia che nella R.F.T. le politiche immigratorie comportano delle contraddizioni maggiori, specifiche a ciascun Paese. A corto termine, in Francia c'è un'ambiguità sulla natura del blocco che è piuttosto una sospensione con possibilità di ampie deroghe. Al contrario nella R.F.T. quest'ultime non sono ammesse e la chiusura è chiaramente definitiva.

A lungo termine, mentre la politica francese sembra più coerente — perseguiendo una integrazione della componente straniera —, quella tedesca non è ancora fis-

*sata; la R.F.T. che non si è mai considerata per il passato come Paese di immigrazione nel senso tradizionale del termine ha ora proceduto ad una revisione notevole della sua politica, sviluppando un'azione sociale in direzione di una certa stabilizzazione degli emigrati, ma senza vederne ancora le ineluttabili implicazioni.*

*Due fattori hanno giocato un ruolo determinante nella decisione di arrestare l'immigrazione nel 1974: l'incidenza negativa sui rapporti con la produttività e la disoccupazione.*

*E' indubbio, tuttavia, che la motivazione fondamentale dell'arresto dell'immigrazione sia stata allora d'ordine politico. Sembra anche che fin verso il 1990 la situazione possa rimanere immutata, cioè con le frontiere chiuse alla manodopera straniera, ma dopo tale data permangono notevoli incertezze sulle ulteriori prospettive dell'immigrazione in questi due importanti Paesi di attrazione della manodopera straniera.*

### *Présentation*

L'Organisation de Coopération du Développement Economique a constitué un groupe d'experts chargé d'effectuer une enquête sur: « Les problèmes d'emploi et de main-d'œuvre dans une perspective à long terme dans la zone européenne de l'OCDE ». Nous présentons ici les résultats de l'enquête menée en Allemagne et en France. Le projet initial visait à examiner dans les différentes hypothèses migratoires (immigration nulle, immigration forte, immigration modérée, solde négatif) les conséquences sur les équilibres internes (implications pour la croissance économique et démographique, les infrastructures sociales), les équilibres externes (implications pour l'emploi des remises, la balance commerciale etc.) et les possibilités d'intervention des pouvoirs publics. Cet objectif ambitieux ne pouvait être atteint, à défaut de pouvoir effectuer dans un laps de temps aussi court une recherche originale, que si l'on disposait déjà dans l'un et l'autre pays de tous les éléments d'information sur les points évoqués. L'absence d'études économétriques sur les implications macroéconomiques de l'arrêt de l'immigration empêche de tenter une évaluation chiffrée et conduit à limiter la discussion à quelques points majeurs.

Ce rapport ne prétend pas à une analyse critique de la situation créée par l'arrêt de l'immigration et des perspectives de l'évolution; il ne fait que traduire la façon dont ces problèmes sont envisagés dans l'un et l'autre pays.

## **le PARTIE: LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE**

La décision d'arrêter l'immigration étrangère en Allemagne, en novembre 1973, prend appui, au-delà des considérations conjoncturelles et du ralentissement économique, sur une analyse nouvelle de la situation. Trois éléments fondamentaux semblent avoir joué un rôle déterminant: d'abord la prise de conscience d'une certaine « permanisation » du phénomène dont l'immigration familiale constitue un indice significatif. Ensuite, la transformation de l'environnement économique, qu'il s'agisse de la hausse du prix des matières premières, des changes flottants et de l'appréciation du deutschmark, de l'existence d'un chômage important ou des perspectives d'accroissement à moyen terme de la population active nationale. Enfin, une modification du comportement des firmes qui insistent tout à la fois sur le caractère structurel de la main-d'oeuvre étrangère et la nécessité d'une rationalisation des procédés de production que la fin de la période d'offre illimitée de travail doit favoriser. Il y a bien sûr, implicite à cette nouvelle vision des choses, divers présupposés analytiques qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici (l'immigration freine les progrès de productivité, l'immigration ralentit l'absorption du chômage des nationaux etc.).

L'immigration facteur de la croissance économique est devenue sujet de préoccupation politique. C'est pourquoi il ne faut pas chercher dans la décision de mettre fin au recours à l'immigration une rationalité économique. Il y a sans doute des raisons économiques qui peuvent être invoquées à l'appui de la fermeture des frontières mais le vrai problème est autre. L'immigration étrangère, au cours des quinze dernières années, a été caractérisée « par le fait qu'elle commence tardivement, qu'elle se développe très rapidement et qu'elle est très fortement organisée » (Heinz WERNER). L'Allemagne ne s'est jamais considérée comme un pays d'immigration au sens traditionnel du terme, mais a toujours insisté sur le caractère temporaire et éphémère du phénomène. L'histoire n'a pas retenu cette vision et c'est là peut-être le fond du problème actuel: la durée de séjour des travailleurs s'est sensiblement allongée, l'immigration familiale, négligeable à l'origine, s'est considérablement développée et les coûts sociaux associés à l'établissement des familles ont pris, par suite du décalage dans le temps et de la discontinuité du phénomène une importance à laquelle on n'était pas préparé. L'Allemagne se trouve devant la nécessité de procéder à un réexamen fondamental de sa politique migratoire ou, pour

mieux dire, de définir une véritable politique migratoire, au-delà des simples procédures de recrutement. Des réflexions sont actuellement menées. Une « Bund-Länder Kommision » comprenant des représentants des ministères du travail et de l'intérieur a été constituée à cet effet.

C'est dans ce contexte nouveau qu'il convient d'apprécier les perspectives futures. L'arrêt de l'immigration est-il définitif? Est-il réaliste, compte tenu des perspectives de l'économie allemande? Quelles en sont les implications? Telles sont les questions auxquelles ce rapport s'efforce de répondre.

## I. L'expérience passée et la conjoncture présente

### *Le passé*

L'Allemagne a connu, au cours de la décennie 1960-1970, une forte croissance économique avec un taux d'inflation modéré et un taux de chômage très faible, exception faite de la courte récession de 1967. On s'accorde à mettre au nombre des facteurs explicatifs, la sous-évaluation du deutschmark qui a favorisé les exportations et entraîné un accroissement soutenu de la demande de travail. Au cours de la même période, par suite de l'évolution des structures démographiques, la population active allemande a enregistré un déficit d'environ deux millions de personnes. La conjonction de ces facteurs a constitué un stimulant puissant au recours à une main-d'œuvre étrangère. Des accords de recrutement ont été successivement conclus avec l'Italie (1955), l'Espagne, la Grèce (1960), la Turquie (1961), le Portugal (1964), la Yougoslavie (1968). La progression des effectifs enregistre cette évolution.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère a eu un effet incontestable sur le système productif, sans qu'il soit possible de dire dans quelle mesure il a pu ralentir la substitution du capital au travail, qui s'est accentuée au cours de la décennie 1962-1972.

Tab. 1 - Repères d'évolution de la population étrangère en R.F.A. (chiffres en milliers) évolution 1960-1975 - Perspectives 1975-1985.

	1960	1970	1975	1985
Total des effectifs étrangers	687	2.977	4.090	4.600 4.000
Actifs étrangers	329	1.807	2.071	2.500
% total des actifs	1,5%	8,5%	10,1%	
Total des naissances	969	811	601	
dont étrangers	11	63	99	
pourcentage	1,2%	7,8%	16,5%	

## *L'évolution conjoncturelle depuis 1973*

La situation nouvelle créée par l'arrêt de l'immigration et l'évolution qui a suivi appellent une attention particulière. Il faut d'abord souligner, par contraste avec l'attitude française, la caractère sans ambiguïté de la décision d'arrêter l'immigration. Il n'a été prévu aucune dérogation « collective » mais seulement, et cela est inéluctable, des exceptions individuelles pour des cas particuliers (retour du service militaire par exemple) ou des professions particulières (footballeurs etc.). Ces exceptions totalisent cependant un effectif qui est loin d'être négligeable. L'effectif total de la population étrangère a peu varié, quasi stabilité résultant de la compensation d'évolutions en sens contraire. La population étrangère totale au 30 septembre 1976 est de 3,9 millions (dont 1,2 millions de femmes et 0,9 million d'enfants). De septembre 1973 à septembre 1975, il y a eu environ 500.000 départs de travailleurs vers leur pays d'origine, qui ont été compensés par l'immigration familiale et les naissances d'enfants étrangers.

En revanche, la population active étrangère a connu une nette diminution. Entre septembre 1974 et septembre 1975, la population active étrangère a diminué de 260.000 personnes, soit 11,5%. On doit observer que cette baisse est sensiblement inférieure à celle de la récession de 1967 au cours de laquelle l'effectif de travailleurs étrangers avait diminué de 23% (OCDE, *Etudes économiques: Allemagne*, 1976). En outre, le chômage des travailleurs étrangers a connu une évolution très significative. Faible en septembre 1973, il s'accroît de façon très sensible jusqu'en 1975 (effet de la récession), puis diminue (effet des retours). L'évolution se poursuit en 1976 comme le montre le tableau 2.

On peut s'interroger sur le point de savoir si la conjonction de la fermeture des frontières et l'existence d'un chômage important, ont eu pour effet de faire pression à la baisse des salaires. On peut formuler le problème autrement: la diminution de l'emploi étranger a-t-elle favorisé, à taux de salaire égal, une substitution des nationaux aux étrangers? Il est difficile de répondre. Si on peut invoquer des exemples où des chômeurs nationaux ont accepté une baisse de salaire pour reprendre un emploi, il semble que dans la généralité des cas, il n'en a rien été et que la substitution éventuelle, qui en toute hypothèse ne peut concerner qu'une partie des emplois précédemment occupés par des étrangers, ne pourra se faire que si les salaires dans ces secteurs sont révisés en hausse.

Tab. 2 - *Évolution conjoncturelle 1973-1976* - Population totale, population active et chômeurs étrangers (effectifs et % par rapport à l'ensemble étrangers + allemands) chiffres en milliers.

	Sept. 1973	Sept. 1974	Sept. 1975	1976
Population étrangère	3.966,2	4.127,4	4.089,6 (1)	3.948,3 *
%	6,4%	6,7%	6,6%	6,4%
Salariés étrangers	2.595	2.286,6	2.038,8	1.937,7 (2)
%		10,9%	10,1%	9,8%
Chômeurs étrangers (3)	15.657	66.764	132.668	79.327 **
% (dans la population active étrangère)	0,6%	2,8%	6,1%	3,8%
Taux de chômage (allemands et étrang.)	1,0%	2,4%	4,4%	3,9%

(1) Dont Turcs 1077, Yougoslaves 678, Italiens 601, Grecs 391 et Espagnols 247.

(2) Dont Turcs 526, Yougoslaves 390, Italiens 274, Grecs 184 et Espagnols 114 (mars 1976).

(3) Le taux de chômage des étrangers atteint son maximum fin décembre 1975 où il s'élève à 7% alors que le taux de chômage pour l'ensemble des actifs n'est que de 5,3%.

\* Juin 1976.

\*\* Septembre 1976.

Tab. 3 - *Évolution conjoncturelle 1973-1976. Accroissement naturel et admission au travail*

	1973	1974	1975	1976
Naissances étrangères (1)	99.086	108.270	95.873	
% du total des naissances	15,6%	17,3%	16,0%	
Décès étrangers	9.636	9.277	8.991	
Accroissement naturel étrangers	+ 89.451	+ 98.994	+ 86.882	
Admission au travail (2)		environ 40 à 50.000 par an		

(1) Avant 1975 sont comptés comme étrangers les enfants dont les deux parents ou le père sont étrangers. Depuis 1975, sont comptés comme Allemands les enfants dont l'un des parents est allemand.

(2) Accès au marché du travail des jeunes entrés au titre de l'immigration familiale.

## *Les retours*

Bien que la statistique des retours soit considérée comme faible, elle n'est pas sans poser de problème. D'abord il convient de distinguer les intentions de retour, des retours effectifs. Sur le premier point, les informations nous sont connues au travers d'enquêtes ou de réponses à des questionnaires administratifs. Les indications fournies sont sujettes à deux types de biais. Un biais statistique lié à la façon dont la question est posée: il est peu de migrants qui pensent rester définitivement, en revanche, il en est beaucoup et semble-t-il de plus en plus qui souhaitent rester très longtemps. On peut donc retirer des impressions contradictoires selon la formulation de la question. Un biais de réponse, lié à la crainte qu'éprouvent certains migrants à répondre qu'ils comptent rester longtemps.

La statistique des retours proprement dite, au-delà du phénomène d'accélération déjà noté, suggère deux observations. La ventilation des retours selon la nationalité n'est pas à l'image de leur importance respective. Les Espagnols, les Grecs et les Italiens ont été les plus nombreux à repartir alors que le taux de retour a été très faible pour les Turcs. De plus, il semble que la propension au retour ait été plus forte parmi les travailleurs qualifiés. Cette dernière observation semble contredire un résultat confirmé de l'expérience migratoire, selon lequel la propension au retour baisse avec la qualification. Il n'est pas improbable que s'agissant des Espagnols et des Grecs, les bouleversements politiques qu'ont connus ces deux pays au cours de ces dernières années aient constitué un facteur spécifique d'attraction.

Y-a-t-il une politique favorisant les retours? Il faut distinguer ici trois plans d'analyse: les expériences partielles, les encouragements systématiques, les pressions effectives. Des expériences visant à favoriser les retours dans de bonnes conditions ont été tentées. Un accord a été signé avec la Turquie (en décembre 1972), sur la réintégration des travailleurs turcs. On peut signaler également des essais de mobilisation de l'épargne turque en Allemagne. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats sont assez limités pour ne pas dire pratiquement nuls. Peut-on parler plus généralement d'un encouragement systématique au retour? Il ne semble pas que cela soit le cas. Certes, des discussions en ce sens ont été menées avec les autorités des pays de départ (l'idée étant que le retour des migrants pouvait contribuer au développement de ces pays), mais aucune disposition légale n'est intervenue au niveau fédéral. De plus, le gouvernement fédéral a exprimé son hostilité aux propositions — mises en oeuvre au Baden Wurtemberg — visant à inciter les migrants à partir en leur versant une « prime de retour ». Cependant, dans les faits, il est indéniable qu'une certaine pression s'exerce.

### *Le comportement des entreprises*

Les firmes allemandes ne s'attendaient pas à un arrêt aussi brutal de l'immigration, même si, dès septembre 1973, la majoration de la taxe de recrutement à la charge des employeurs (de 300 à 1.000 DM) ne laissait aucun doute sur les intentions gouvernementales. Des pressions se sont exercées en vue d'une reprise et en dépit du ralentissement conjoncturel qui a incontestablement rendu la mesure plus tolérable, une immigration clandestine s'est développée sur laquelle on ne dispose d'aucune donnée sûre (le chiffre de 100 à 200.000 immigrants clandestins, soit 5 à 10% du total des actifs, qui est souvent avancé est une estimation très approximative). Actuellement, les entreprises ont perdu tout espoir de réouverture des frontières et modifié leur stratégie en conséquence. Cependant, les autorités de travail continuent d'enregistrer des plaintes de certaines firmes contre l'arrêt. Il s'agit principalement de branches où les conditions de travail sont les plus mauvaises et dans lesquelles les étrangers ne font généralement que passer, changeant d'emploi dès qu'ils le peuvent (ainsi par exemple les pêcheries et l'hôtellerie). Ces demandes viennent conforter la thèse selon laquelle le recours à l'immigration a constitué une « désincitation » à la rationalisation et ne fait que justifier davantage encore la décision prise.

Les autorités allemandes sont conscientes que toute dérogation sectorielle fait courir le risque d'une reprise généralisée de l'immigration.

## **II. Les perspectives à moyen terme**

### *Les perspectives à l'horizon 1985-1990*

Les perspectives d'emplois de la population active allemande montrent un changement radical de la situation par rapport à l'évolution passée. Alors que la population totale de l'Allemagne est appelée à diminuer d'ici à 1990 d'environ 200.000 personnes par an, dans le même temps, la population en âge d'activité et la population active doivent s'accroître. Les effectifs de population pour les tranches d'âge 15 à 70 ans, s'accroissent jusqu'en 1988, date à laquelle ils atteignent un chiffre supérieur de 1,2 million à celui de 1975. La population en âge d'activité s'accroît et rajeunit jusqu'en 1985. La population active allemande devrait passer de 24,5 millions en 1975 (ce chiffre ne comprend pas les 2 millions de travailleurs étrangers mais inclut les chômeurs) à 25,5 millions en 1990, soit un accroissement de 1 million de personnes. Compte tenu de la décroissance de la population totale, le taux d'activité doit s'accroître en 1980 et 1990.

L'équilibre du marché du travail repose sur l'ajustement de la demande à l'offre du travail. Des études menées à l'Institut für Arbeitsmarkt-und Berufsforschung font apparaître à quelles conditions l'équilibre de l'emploi pouvait être atteint à l'horizon 1990. La demande de travail a été supposée dépendre d'une part de la politique de recrutement des personnels de l'Etat, d'autre part et surtout, du taux de croissance de l'économie. Sur le premier point, l'hypothèse a été faite d'une inflexion du trend passé, en supposant que les effectifs employés par l'Etat, seront du même ordre en 1980 qu'en 1975 et que la croissance entre 1980 et 1990 sera de moitié du trend des précédentes projections. Ce qui au total, pour 1990, représente un écart (en moins) de 800.000 personnes.

Mais la variable stratégique est le taux de croissance. Les différents calculs effectués montrent qu'il est hautement improbable d'atteindre le plein emploi dès 1980 et que la réalisation du plein emploi aux alentours de 1990 suppose un taux de croissance annuel moyen de 4,5%, seuil en dessous duquel il ne semble pas possible, pour le marché du travail d'absorber le million et demi d'emplois supplémentaires qui doivent apparaître dans la période 1975-1990. Un taux de croissance de 3,5% assurerait un stock d'emplois constant au niveau de 1975, alors qu'un taux de 2,5% conduirait à un chômage d'environ 3 millions de personnes en 1990.

On pourrait s'interroger sur la possibilité d'absorber un accroissement aussi fort de la population active avec un taux de croissance de l'ordre de 4 à 4,5%. L'explication tient au ralentissement prévu des progrès de productivité. D'après l'Institut für Arbeitsmarkt-und Berufsforschung, les besoins en main-d'œuvre vont s'accroître en dépit du ralentissement prévu du taux de croissance, notamment par suite du ralentissement du taux de croissance de la productivité et du ralentissement supérieur à la moyenne nationale de la croissance des secteurs les plus productifs (industries manufacturières).

Cette projection de la demande de travail résume des évolutions sectorielles divergentes. Alors que le secteur primaire est appelé à diminuer et le secteur tertiaire à s'accroître, conformément au trend des années passées, on prévoit en revanche un changement du trend du secteur secondaire, qui après d'être accru de 1960 à 1970 devrait décroître de 1970 à 1980; la baisse étant particulièrement sensible dans les industries manufacturières et tout spécialement dans l'automobile.

#### *Qu'en est-il des effectifs étrangers?*

La Chancellerie a calculé différentes perspectives de population étrangère d'après trois modèles d'évolution (base de calcul le 1er janvier 1974). Un premier modèle suppose un solde migratoire de main-

d'œuvre nul (ni entrée, ni sortie), un second une rotation partielle de la main-d'œuvre de 15%, un troisième enfin, un solde net négatif de l'ordre de 55.000 par an. Dans les deux premières hypothèses, l'effectif total de la population étrangère atteint 4,6 millions de personnes en 1985 par suite du taux d'accroissement naturel élevé de la population étrangère (beaucoup de naissances et peu de décès du fait de la structure par âge et de la fécondité différentielle). Dans la troisième hypothèse, la population active étrangère est de 2,5 millions en 1985, alors que la population étrangère totale reste constante à 4 millions de personnes.

### *La pression des pays de départ*

L'arrêt de l'immigration est une mesure unilatérale des autorités allemandes qui, sans avoir constitué une véritable surprise pour les pays de départ, les a cependant pris au dépourvu. Elle marque une rupture dans un mouvement ininterrompu et laisse subsister dans ces pays une forte pression au départ que l'immigration des années passées avait contribué à créer, à développer et à consolider. Le problème n'est pas de savoir si cette émigration — organisée sur une base bilatérale — représente un élément positif du développement des pays de départ, et par conséquent que l'arrêt porte préjudice aux pays d'origine, mais de souligner les implications immédiates du caractère brutal de la mesure. L'arrêt de l'immigration laisse subsister dans le pays de départ une forte incitation pour le départ. En ce qui concerne les travailleurs, la capacité de résistance à cette pression dépend de la volonté politique des autorités allemandes et aussi et surtout du comportement des firmes.

Mais il reste le problème de l'immigration familiale. Une estimation faite début 1977 évalue à environ 1,5 million le nombre de personnes, (dont 1,1 million d'enfants — ce chiffre correspond aux enfants bénéficiaires des prestations familiales — et 0,4 million de conjoints) susceptibles de rejoindre le chef de famille vivant en Allemagne. L'importance de cet effectif laisse à penser que la réglementation actuelle autorisant l'immigration familiale sans restriction, revêt un caractère précaire. C'est là probablement l'un des choix majeurs qu'auront à effectuer les autorités dans les années à venir. L'hésitation des autorités à cet égard peut être illustrée par l'interdiction qui a été faite aux enfants de travailleurs migrants entrés en Allemagne au titre du regroupement familial après le 30 novembre 1974, d'accéder au marché du travail. Cette mesure discriminatoire — à la limite de l'absurde — sans même évoquer les problèmes légaux qu'elle soulève — avait constitué une réponse désenparée à l'accélération de l'immigration familiale qui a fait suite à l'arrêt de l'immigration et à la nouvelle législation fiscale allemande incitant au regrou-

pement familial (janvier 1975). Elle est sur le point d'être rapportée. Elle illustre une certaine hésitation sur la politique à suivre. Elle témoigne de la difficulté qu'éprouve l'Allemagne à abandonner l'idée traditionnelle d'une immigration temporaire de travailleurs pour la réalité présente d'une immigration véritable des travailleurs et de leurs familles. Certains font valoir — et c'est semble-t-il la position syndicale — que seul un contrôle dont les modalités restent à déterminer — de l'immigration familiale est de nature à permettre une évaluation correcte des investissements sociaux nécessaires à l'établissement des migrants.

### *L'alternative: l'investissement à l'étranger*

L'alternative à l'immigration a été posée en Allemagne avant même que n'intervienne la fermeture des frontières. Les arguments ne manquent pas à l'appui de l'exportation de capitale « d'entreprise », comme alternative à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. On souligne la convergence d'intérêt des pays d'immigration (réduction des coûts sociaux pour la collectivité, accroissement de la productivité des entreprises, transferts de la main-d'œuvre nationale vers des secteurs plus productifs) et des pays « d'émigration » (utilisation d'une main-d'œuvre qui a l'habitude du travail industriel, compétitivité des salaires). Les coûts de la fermeture des frontières pour les entreprises, n'ont fait que renforcer les propositions en ce sens. Il existe donc des conditions favorables à une nouvelle division internationale du travail, mais, il serait irréaliste de penser que ces conditions sont suffisantes en elles-mêmes pour surmonter les obstacles existants. Si les entreprises sont disposées à accroître leurs investissements à l'étranger, il n'est pas sûr que les pays choisis soient précisément les anciens pays d'émigration. De plus, l'attitude syndicale est réservée, les syndicats craignant que l'exportation du capital allemand ne porte atteinte à l'emploi national.

Notre propos n'est pas d'apprécier le degré de réalisme d'une telle inflexion des courants d'échanges, mais d'en souligner les implications sur l'économie allemande. Une modification de la division internationale du travail dans un sens plus conforme à la dotation de facteurs des partenaires à l'échange implique, en effet, une substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre étrangère et plus encore une restructuration du processus productif dans un sens plus capitaliste. Il est difficile de mesurer la capacité d'adaptation du système productif à moyen terme. La tendance naturelle des entreprises est de surestimer les difficultés. Ainsi, lors d'une enquête réalisée en juin 1973 (avant la fermeture des frontières) par BULLINGER et HUBER, auprès d'un échantillon d'entreprises, à la question de savoir: « Pourriez-vous, en cas de départ de la main-d'œuvre immigrée, com-

penser la baisse du facteur travail par des investissements de nationalisation (progrès technique)? » une très grande majorité des réponses était négative. Ces réponses ne font que souligner l'ampleur des modifications que devrait connaître l'économie allemande pour s'adapter à la situation nouvelle créée par l'arrêt de l'immigration. On doit s'attendre à des transferts sectoriels et géographiques d'activités.

### III. L'avenir de la communauté étrangère

#### *Une politique contradictoire*

L'Allemagne a pris conscience de la modification radicale de la nature du phénomène migratoire. La réalité du regroupement familial et de l'allongement de la durée de séjour est désormais admise et des efforts importants ont été faits dans le domaine de l'action sociale. Le programme d'action gouvernementale du 26 juin 1973 prévoit un certain nombre de dispositions en ce sens. Ce que l'on sait des travaux de la Bund-Länder Kommission souligne l'intérêt nouveau porté à ces questions. Jusqu'ici le problème de l'immigration était posé en terme d'efficacité des procédures de recrutement pour répondre aux besoins des employeurs; désormais, se trouvent posés le problème du logement des familles, de la scolarisation des enfants (il y a dix ans on dénombrait 40.000 enfants de travailleurs étrangers dans les écoles, 500.000 aujourd'hui) de l'accès des jeunes migrants entrés au titre de l'immigration familiale au marché du travail (les « admissions au travail » sont de l'ordre de 40 à 50.000 par an) et plus généralement de la satisfaction des besoins sociaux d'une population qui, sans être intégrée à la communauté allemande ne peut plus être considérée comme une population flottante, éphémère. Le gouvernement est soucieux de réduire les discriminations institutionnelles et de permettre une certaine intégration des étrangers. Cependant, des obstacles à la mobilité des travailleurs étrangers vont à l'encontre de ces efforts.

En effet, les obstacles — légaux et de fait — à la mobilité des travailleurs ont été renforcés. Il s'exercent principalement dans deux domaines: la mobilité géographique et la mobilité professionnelle.

En ce qui concerne *la mobilité géographique*, la réglementation fait obligation aux villes dont les effectifs étrangers représentent 12% de la population de refuser tout nouvel établissement. En outre, les villes dont les effectifs étrangers sont au moins de 6% ont la possibilité également d'adopter des restrictions au séjour des étrangers. La mise en oeuvre d'une telle mesure, qui se fonde sur l'idée qu'à partir d'un certain seuil de présence étrangère, la collectivité doit supporter des coûts d'infrastructure trop élevés, est délicate. A l'origine, la base de calcul était la population totale, depuis avril 1975, ce pourcentage

ne concerne que la population active, la règle ne fait donc plus obstacle au regroupement familial. Concrètement, il existe une liste de villes dans lesquelles les étrangers ne peuvent plus s'établir, ce qui constitue un frein important à leur mobilité géographique.

Il en va de même de *la mobilité professionnelle*. Si, sur le plan légal, le travailleur ne bénéficie d'aucune garantie de renouvellement systématique de son contrat de travail, en fait le taux très faible de refus de renouvellement de permis (de l'ordre de 3%) ne peut être interprété qu'avec précaution. Il y a ici une différence importante avec la situation française. En Allemagne, le principe est celui de la priorité d'embauche des nationaux: un étranger présent en Allemagne depuis moins de cinq ans peut se voir opposer, lors d'un renouvellement de contrat, le principe de la priorité d'embauche des Allemands. En pratique, le renouvellement est accordé sans difficulté lorsqu'il s'agit d'un même emploi dans la même entreprise, mais assez généralement refusé au motif de la priorité d'embauche des Allemands, lorsqu'il s'agit d'un changement d'emploi. Dans ces conditions les étrangers licenciés risquent d'éprouver davantage de difficultés qu'un Allemand pour retrouver du travail, ce qui a pour double conséquence d'allonger la durée de chômage et éventuellement de contraindre au retour. Ces freins divers à la mobilité constituent en droit et en fait des pratiques discriminatoires.

En outre, la complexité de la réglementation du travail et du séjour est à l'origine d'inégalités de traitement de fait. En simplifiant on peut dire d'une part, que le permis de résidence est une condition nécessaire mais non suffisante à l'obtention du permis de travail, d'autre part, que les Länder disposent d'une marge d'appréciation importante lors des demandes de renouvellement des titres de séjour. Les propositions en vue d'une normalisation n'ont pas abouti.

### *Les indicateurs de la stabilisation*

Pour tenter de mesurer le degré de la stabilisation de la population étrangère en Allemagne, on peut retenir trois indicateurs qui suggèrent à des titres divers et avec une intensité variable, les intentions et les possibilités de stabilisation des migrants et l'attitude des autorités allemandes: la durée de séjour, l'immigration familiale, les naturalisations.

Une statistique sur *la durée de séjour* portant sur les 3.867.911 étrangers présents en Allemagne au 30 septembre 1974, montre qu'un tiers environ était présent (à cette date) depuis six ans au moins et que le pourcentage s'élève à 57% pour les immigrés dont la durée de séjour est de quatre ans au moins. Il y a des différences entre les nationalités, mais le point important, c'est qu'après cinq ans d'activité, le

travailleur obtient un permis de travail spécial valable cinq ans, et qu'il y a par conséquent une partie importante des travailleurs étrangers qui peuvent rester en Allemagne s'ils le souhaitent, sauf à imaginer une modification radicale de la réglementation.

L'approche traditionnelle de l'immigration étrangère en Allemagne exclut toute *immigration familiale*. C'est un résultat bien établi de l'expérience migratoire en Europe au cours des deux dernières décennies que toute immigration de travailleurs implique nécessairement une immigration familiale. L'Allemagne a assoupli récemment sa position à cet égard et parallèlement à l'arrêt de l'immigration de travailleurs, le principe de l'immigration familiale a été nettement affirmé. La loi prévoit un délai d'un an entre l'entrée du travailleur et la venue de sa famille pour les pays avec lesquels un accord a été signé. Ce délai est porté à trois ans pour les autres pays.

Sans aller jusqu'à considérer *la naturalisation* comme l'indicateur le plus significatif de l'intégration, l'absence de possibilité de naturalisation est un obstacle à une véritable intégration. Condition nécessaire mais non suffisante de l'intégration, la naturalisation revêt en Allemagne un caractère tout à fait exceptionnel. Certes la statistique totale des naturalisations montre des effectifs non négligeable mais il convient de s'attacher à la ventilation par nationalité. Il apparaît alors, qu'exception faite des Italiens et des Yougoslaves dont le chiffre annuel, bien que modeste, témoigne d'une possibilité, fût-elle limitée, de naturalisation, pour les autres pays d'origine: Grèce, Turquie, Espagne, les effectifs sont pratiquement nuls. Si on compare la statistique des naturalisation à celle du séjour en Allemagne, on voit l'ambiguité de la politique actuelle. Au surplus, rien ne laisse prévoir une modification sur ce point.

Tab. 4 - *Naturalisations 1973 - 1976*

	1973 (1)	1974	1975	1976
<b>TOTAL</b>				
(toutes nationalités)	18.858	24.744	24.925	
dont:				
— Yougoslaves	2.818	3.592	3.147	
— Italiens	1.338	1.804	1.631	
— Turcs	272	374	225	
— Grecs	218	327	283	
— Espagnols	320	448	391	

(1) On ne dispose de la répartition par nationalités que depuis 1973.

## *Les perspectives d'intégration*

Il est probable qu'une partie importante de la population étrangère s'établisse définitivement en Allemagne. Le chiffre de 1,5 à 1,6 million de travailleurs est souvent mentionné comme étant le minimum en dessous duquel les employeurs allemands ne semblent pas désireux de descendre à moyen terme. La proportion d'étrangers ne souhaitant pas un retour immédiat est au moins du même ordre de grandeur. L'Allemagne doit s'habituer à l'idée de voir s'établir définitivement sur son sol une proportion importante d'étrangers. Bien que par le passé, l'Allemagne ait intégré des effectifs de migrants d'un ordre de grandeur comparable, c'est pour elle un fait nouveau et inéluctable. Par le passé, les travailleurs étrangers dont le séjour était supposé temporaire, sont restés à l'écart de la communauté allemande et les efforts déployés ont toujours visé à faciliter leurs conditions de séjour en leur conservant leur spécificité. Dans les perspectives nouvelles créées par l'arrêt de l'immigration et l'éventualité d'une certaine stabilisation de la population étrangère, le problème de l'intégration se trouve posé.

La contradiction majeure de la politique allemande actuelle n'est que le reflet des contradictions vécues par le migrant. Un pas considérable a été franchi par rapport à la vision initiale d'une immigration temporaire de travailleurs. L'acceptation — avec ses conséquences immédiates — d'une certaine stabilisation ne va pas encore jusqu'à la prise de conscience d'une immigration véritable — avec ses conséquences nécessaires.

## **IIe PARTIE: LA FRANCE**

La décision de suspendre l'immigration à dater de juillet 1974 met fin à une longue évolution qui, par le passé, n'avait été interrompue que par la grande crise et la seconde guerre mondiale. Depuis 1945, l'immigration étrangère a contribué pour 20% environ à la croissance de la population (30% pour la période 1966-1973). Actuellement, la population étrangère s'élève à environ quatre millions de personnes, soit un effectif comparable à celui de l'Allemagne.

La suspension a été motivée principalement par des impératifs sociaux. L'ampleur de l'effort social nécessaire, compte tenu du développement de l'implantation étrangère, risquait d'être compromis si la possibilité de recourir à une nouvelle immigration était maintenue, d'autant plus que la fermeture des frontières dans les autres pays d'immigration pouvait conduire à un accroissement de la pression vers la France.

Les entreprises, qui s'étaient habituées à disposer d'une offre de travail illimitée ont été prises de court et ont alors sollicité des dérogations. L'évolution de la situation économique, et tout particulièrement

le niveau élevé du chômage, confortant la décision gouvernementale, ont favorisé la convergence des points de vue gouvernementaux et patronaux comme en témoigne le rapport sur l'immigration présenté aux assises patronales en octobre 1974 et les propositions faites par le secrétaire d'Etat aux travailleurs étrangers en septembre de la même année.

Tab. 1 - *Repères d'évolution de la population étrangère en France*

(chiffres en milliers - évolution 1962 - 1975)			
	1962 (1)	1968	1975
Total des effectifs			
étrangers	2.170	2.664	3.442
% par rapport à la population totale	4,6%	5,3%	6,5%
Actifs étrangers	1.056	1.254,5	1.584
% du total des actifs	5,6%	6,2%	7,3%

*Source:* Recensement général de la population.

(1) Les Algériens sont compris avec les étrangers pour permettre la comparaison avec 1968 et 1975.

## I. L'évolution conjoncturelle 1973 - 1976

### *L'immigration et « la crise »*

La conjonction de la crise économique et du blocage des frontières ont eu dans l'immédiat un double effet: des licenciements de travailleurs étrangers plus importants que pour les nationaux et, ce qui à première vue est paradoxal, une stabilisation des effectifs, plutôt qu'une diminution. Lorsque la crise s'est amorcée, on s'est souvenu du précédent de la récession allemande de 1967 qui avait entraîné tout à la fois des licenciements de travailleurs étrangers sensiblement plus élevés que les travailleurs nationaux et une poussée très nette des retours. Mais ce modèle n'était pas transposable car intervenait un fait nouveau: la fermeture des frontières. Dans ces conditions, la stratégie des employeurs ne pouvait être la même. En 1967, l'employeur avait préféré licencier les travailleurs, sachant qu'avec la reprise il lui serait toujours possible de faire appel à nouveau à l'immigration. C'était un moyen de rejeter hors de l'entreprise, le coût de stockage d'une main-d'œuvre dont il n'avait plus la pleine utilisation. De son côté, le travailleur pouvait

avoir intérêt à rentrer provisoirement chez lui où le coût de la vie est plus faible, sachant qu'il lui serait possible de repartir à nouveau une fois la reprise amorcée.

Désormais il n'en est plus ainsi. Si un travailleur quitte le territoire, il sait qu'il ne lui sera plus possible d'y entrer à nouveau. Si un employeur licencie un travailleur, il sait qu'il aura du mal à le remplacer par un autre immigrant lorsque la reprise sera amorcée. Dans ces conditions, l'employeur a intérêt à conserver la main-d'œuvre, quitte à ne pas l'utiliser à plein temps, de plus, il est moins enclin à licencier différenciellement en fonction de la qualité d'étrangers ou de français, mais en fonction du caractère structurel ou non des emplois occupés. En définitive, le taux de licenciement dépend des anticipations de l'entrepreneur sur les délais de la reprise. C'est pourquoi, au début, où on prévoyait une récession plus courte que ce qui s'est passé, les employeurs ont préféré thésauriser la main-d'œuvre étrangère, puis avec l'allongement de la récession, ils ont été contraints de procéder à des licenciements.

La situation actuelle présente aussi des spécificités du point de vue du migrant. Non seulement l'arrêt de l'immigration diminue l'incitation au retour, mais la législation protectrice du chômage incite fortement le migrant à rester en France. En effet, les indemnités de chômage ne sont perçues que si l'on reste dans le pays. De plus, il n'existe pas toujours dans le pays d'origine de protection sociale du chômeur. Or l'indemnité perçue en France est supérieure au salaire que le chômeur étranger serait susceptible de recevoir s'il retournait dans son pays et si — ce qui reste incertain — il trouvait du travail, ce qui évidemment constitue une incitation très forte à rester en France même chômeur et qui ne peut être mis en balance avec les possibilités de rapatriement que différentes circulaires récentes prévoient pour les travailleurs sans ressources et peu susceptibles de trouver un emploi. Au total, si l'accroissement du chômage a été une des raisons à l'origine de l'arrêt de l'immigration, celui-ci a été une des causes d'accroissement du chômage des étrangers et peut-être aussi des français.

Voilà pour les effets immédiats. Par la suite, avec l'amorce de la reprise, en dépit d'un fort chômage, les raisons spécifiques structurelles expliquant par le passé le recours à l'immigration étrangère et d'autre part, la pression migratoire, résultant de l'histoire de la migration, n'ont pas disparu. Dans ces conditions, dans la mesure où la régularisation devient limitée et discrétionnaire, apparaît et se développe un phénomène absolument nouveau en France d'immigration clandestine — à l'américaine — et dont on voit déjà certaines manifestations.

Le maintien de la suspension de l'immigration diminuera l'incitation à partir parmi les candidats au départ dans les pays d'origine, mais en elle-même, la suspension de l'immigration n'est évidemment pas de

nature à faire disparaître les raisons précises pour lesquelles les entreprises ont préféré faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Le problème de la « substitution » et de l'alternative aux migrations se trouve posé (cf. infra).

L'arrêt de l'immigration a-t-il produit les effets escomptés? Il convient de distinguer l'incidence sur la conjoncture et la reprise, de celle sur l'équilibre structurel à moyen terme de l'emploi. Sur le premier point, il apparaît que l'arrêt de l'immigration n'a pas atténué la crise, et a probablement rendu la reprise plus difficile. Dans la conjoncture incertaine des mois passés, la possibilité de recourir à l'immigration aurait incité les entrepreneurs hésitants à accélérer l'embauche. D'un point de vue conjoncturel, on peut mettre en doute l'opportunité du blocage. Reste la question de savoir si on pouvait continuer sans fin un processus de pénétration étrangère dans certains emplois et secteurs. A terme, le réexamen de la politique d'immigration s'imposait, mais en prenant prétexte de la conjoncture, on a semble-t-il voulu traiter deux problèmes à la fois. C'est un peu comme si on procédait à une dévaluation en période de plein emploi.

Peut-être aurait-il été préférable d'adopter une stratégie en deux temps et d'attendre la reprise pour bloquer l'immigration. On objectera qu'en période de haute conjoncture, les employeurs ont du mal à envisager de se passer de main d'œuvre étrangère.

Tab. 2 - *Evolution conjoncturelle 1973-1976 - flux d'entrées, admissions au travail et estimation du solde (chiffres en milliers)*

Entrées	1973	1974	1975	1976
Travailleurs contrôlés par l'ONI	122	55	16	17
Travailleurs CEE	10	11	10	10
Travailleurs algériens ONAMO	21	—	—	—
Total travailleurs	153	64	26 (1)	27
Familles	73	68	52 (2)	57 (2)
Admission au travail	36	36	31 (3)	—
Estimation du solde (travailleurs et familles)	+ 120	+ 55	+ 25	- 30 (4)

(1) Dont 2,4 milliers de réfugiés du Sud-Est asiatique.

(2) Non compris les membres des familles en provenance de la CEE qui portaient sur environ 4,5 milliers de personnes les années précédentes.

(3) Non compris la CEE.

(4) Chiffre provisoire.

## *Le problème des retours.*

Il y a toujours eu, par le passé, une certaine proportion d'immigrants qui, au bout de quelques années d'activité en France, choisissaient pour des raisons diverses, pouvant aller de l'échec de leur projet migratoire jusqu'à sa pleine réalisation, de retourner dans leur pays d'origine. Le problème qui se pose actuellement est celui de l'accentuation éventuelle des retours et de l'efficacité des politiques incitatives au retour.

On a d'abord pensé que des actions spécifiques favorisant les retours devaient accompagner la fermeture des frontières et un dispositif juridique facilitant les retours a été mis en place. En pratique, il n'a été suivi d'aucune action effective. Cette politique semble correspondre au désir de certains immigrés et à ceux de certains pays de départ. Nous ne discuterons pas ici le point de savoir si ces pays ont effectivement intérêt au retour de leurs ressortissants, mais nous nous interrogerons sur l'ampleur éventuelle que pourraient prendre ces retours. Il semble en toute hypothèse que les retours volontaires, favorisés ou non, ne concernent que des cas individuels et ne portent que sur des effectifs limités. La prise en charge financière de ces retours par l'Office national d'immigration (ONI) n'a jamais permis de dépasser quelques centaines d'unités par an.

Peut-on envisager cependant une politique plus active des retours visant à réduire sensiblement et durablement les effectifs étrangers en France? Quelles en seraient les implications démographiques, économiques et sociales? Pour l'instant, il ne semble pas que la politique gouvernementale aille dans cette direction. Mais une telle éventualité ne peut être exclue a priori.

Dans la mesure où les garanties de salaire en cas de chômage s'appliquent aux étrangers comme aux nationaux, on voit mal quel type d'incitation serait suffisamment efficace pour provoquer des retours massifs, sauf à envisager une politique contraignante et des refoulement administratifs. En réalité, nous pensons que les retours seront beaucoup plus faibles que ne le laissaient supposer les anticipations des migrants sur leur durée d'expatriation.

## **II. Les perspectives au cours du VIIe plan 1976 - 1980**

Les perspectives d'immigration étrangère dépendent de la demande de main-d'œuvre étrangère émanant des entreprises et de l'offre des pays émetteurs. L'offre étant supposée illimitée (nous reviendrons sur ce point plus loin), c'est la demande qui déterminera le niveau d'équilibre. La demande future de main-d'œuvre étrangère dépend a priori de trois séries de facteurs.

*Les perspectives d'évolution de la population active nationale* qui dépendent elles-mêmes de l'évolution démographique et des comportements en matière de taux d'activité (flexion des taux féminins, âge de scolarisation, âge de retraite, durée du travail). A cet égard, on prévoit un accroissement des flux d'entrée sur le marché du travail par suite de l'arrivée à l'âge actif des classes nombreuses de l'après guerre et de l'élévation très probable des taux d'activité féminins (due notamment à la baisse de la fécondité). Cet accroissement des flux d'entrées n'étant pas absorbé par des flux de sorties équivalents (du fait en particulier de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations creuses de la guerre de 1914-18 et de la moindre sortie d'activité des femmes), l'offre de travail devrait s'accroître, sauf baisse radicale de l'âge de la retraite et de la durée du travail.

*Les perspectives d'évolution économique* que l'on peut résumer par le taux de croissance de la p.i.b., la demande d'emploi étranger étant supposés d'autant plus forte que le taux de croissance est élevé.

*Les perspectives d'évolution sectorielle des demandes d'emploi.* D'après le plan, on doit s'attendre à une stabilisation des effectifs dans le bâtiment et l'industrie, l'essentiel des accroissements devant résulter du tertiaire.

Quelle est l'incidence de cette évolution projetée sur la demande de travailleurs étrangers? Voyons d'abord la réponse du plan. En associant l'hypothèse du rythme de croissance économique et l'hypothèse institutionnelle de la politique migratoire, le plan présente trois hypothèses d'immigration (comptes d'avril et juin 1975). Une variante basse, A, qui extrapole 1975 avec un taux de croissance de la pib inférieur à 3,5%. Cette hypothèse suppose notamment une politique active d'incitation au retour. Une variante, B, avec un taux de croissance de 3,5% et une reprise raisonnée de l'immigration. Enfin, une variante, C, qui correspond à une reprise du trend de hausse de l'immigration (avant la baisse de 1974) associée à un taux de croissance de 5,5%. En avril 1976 de nouveaux calculs ont été effectués en supposant un taux de croissance de la pib de 5,7%, taux qui a été finalement retenu. Les soldes des entrées de travailleurs permanents et de familles et les sorties correspondant aux différentes hypothèses (chiffres annuels pour la période 1976-1980), sont donnés au tableau suivant.

Que penser de ces perspectives? On peut leur adresser deux types de critiques.

Sur le plan de la *méthodologie* d'abord. L'approche traditionnelle de la perspective d'immigration élaborée par le plan était fondée sur l'hypothèse d'un suremploi de la main-d'œuvre nationale, au cours de la période d'exécution du plan. La logique simplifiée du modèle peut

*Perspectives d'immigration au cours du VII<sup>e</sup> plan*

	Projection d'avril-juin 1975			Projection d'avril 1976
	A	B	C	D
Travailleurs permanents solde	— 30	0	+ 30	0
Travailleurs permanents entrées	+ 20	+ 50	+ 80 (1)	+ 40
Travailleurs permanents sorties	— 50	— 50	— 50	— 40
Familles entrées (1)	40	50	60	60

(1) Il s'agit d'une moyenne annuelle pour l'ensemble de la période. L'évolution n'est pas constante.

se résumer ainsi: on se donne un rythme souhaité de production, on le rapproche du rythme probable d'évolution de l'emploi national. Grâce à diverses hypothèses, en particulier sur la productivité, on détermine la capacité de l'emploi national à satisfaire au rythme de production. La comparaison fait apparaître un déficit de main-d'oeuvre qui doit être comblé par l'immigration. Le modèle est affiné en opérant une ventilation sectorielle. Cette façon de voir les choses, pour autant qu'elle ait jamais eu un sens (sans parler de la valeur prédictive pratiquement nulle) n'est plus acceptable dans une situation de fort chômage.

Quant aux *résultats* des perspectives elles-mêmes, trois hypothèses sont à envisager: une reprise de l'immigration à un rythme comparable à celui du passé, un arrêt absolu accompagné éventuellement d'une politique de retour, enfin une situation intermédiaire « d'immigration modérée ». L'analyse des déterminants de la migration et la prise en considération de la volonté politique des pouvoirs publics, montrent que ces trois hypothèses ne sont pas equiprobables.

Tout concourt pour écarter la première éventualité. Il y a d'abord des raisons politiques et sociologiques. Il y a aussi les conditions nouvelles du marché du travail et l'évolution de la population active nationale. Il y a enfin l'accent mis sur le développement du secteur tertiaire. S'il subsiste encore quelque incertitude sur la flexibilité avec laquelle seront appliquées, dans un avenir immédiat, les dispositions sur la suspension de l'immigration, il ne fait aucun doute et la volonté politique est ici clairement affirmée — que la reprise de l'immigration « comme par le passé » est absolument exclue.

A l'autre extrémité du spectre, l'hypothèse d'arrêt définitif de l'immigration n'est crédible qu'à certaines conditions. Elle suppose en effet d'une part, une adéquation du comportement des entreprises à la décision politique, d'autre part une capacité de résistance à la pression éventuelle exercée par les pays de départ.

### *Le comportement des entrepreneurs*

Depuis la suspension de l'immigration des travailleurs, les entreprises françaises ont progressivement pris conscience du caractère définitif de la fermeture des frontières et de ses implications sur leurs conditions de production. Le nombre des demandes de dérogation est désormais très faible; qui plus est, on observe le premières tentatives de substitution de la main-d'œuvre nationale à de la main-d'œuvre étrangère. Les modalités et le coût immédiat de telles substitutions sont mal connus, mais des monographies d'entreprises suggèrent que les difficultés ne sont pas insurmontables. Le coût a été évalué dans les deux seuls exemples que nous connaissons, à un ordre de grandeur comparable à l'incidence de la hausse du prix des matières premières. Dans un premier cas (une chaîne de montage d'appareils électro-ménagers), on a supposé un aménagement du temps de travail et une amélioration des rémunérations de l'ordre de 25% pour les techniciens et de 100% pour les ouvriers spécialisés; dans un autre cas (une fonderie) une modification plus radicale du processus de production et une augmentation des salaires de 30%.

Il est difficile de généraliser, les conditions de production et la situation des entreprises étant très différentes d'un secteur à l'autre. Mais le caractère définitif et irréversible de l'arrêt de l'immigration étrangère est un fait acquis pour les entrepreneurs. Certains pensent que l'arrêt de l'immigration a conduit les entreprises à établir un bilan financier comparatif du coût de recrutement d'un travailleur national et d'un travailleur étranger et que la différence — sensible — en faveur des nationaux (le rapport serait de l'ordre de 1 à 2) est de nature à conforter le changement de stratégie des entreprises. C'est un élément important dans la modification présente des comportements, mais sauf à supposer une irrationalité économique des entreprises au cours des vingt dernières années, les éléments positifs qui ont milité en faveur de l'appel à l'immigration étrangère subsistent pour l'essentiel et peuvent faire craindre l'apparition d'une immigration clandestine dans certains secteurs.

Au surplus, il faut ajouter qu'au cours des derniers mois, la pression sur le marché du travail a été atténuée d'une part, par les tentatives — à vrai dire infructueuses — de recours à l'immigration italienne et surtout d'autre part, par l'embauche de réfugiés provenant du Sud-Est asiatique qui représentent un tiers des régularisations.

En résumé, on peut considérer que depuis 1974, les entrepreneurs français ont, dans l'ensemble, modifié radicalement leur comportement à l'égard des possibilités de recours à la main-d'œuvre étrangère, une certaine incertitude subsiste quant aux petites entreprises, en particulier dans le secteur du bâtiment.

### *La pression de l'offre de travail des pays de départ*

Nous avons supposé que l'offre de travail des pays d'origine resterait illimitée au cours de la période considérée. Il convient de justifier rapidement cette hypothèse et de voir si elle ne fait pas peser des doutes sur la crédibilité de la décision d'arrêter l'immigration. Au cours de la décennie 1960-1970, le potentiel d'exportation de main-d'œuvre des pays d'origine a toujours dépassé les besoins français. Des changements sont intervenus. La pression au départ s'est atténuée très fortement dans certains pays (Espagne par exemple), dans d'autres, la volonté politique s'est manifestée en faveur d'un arrêt complet de l'émigration (Algérie) ou à tout le moins d'un freinage (Yougoslavie ou Tunisie). Cependant la Turquie et aussi le Portugal souhaitent une réouverture des frontières et la perspective d'une association de ces pays à la Communauté européenne ne peut que conforter leur thèse en faveur d'une libre circulation. L'attitude des autorités françaises est très nette à cet égard: par l'ampleur même de ses excédents de population et compte tenu de sa forte croissance démographique, la Turquie ne peut prétendre bénéfice dans un avenir à moyen terme d'une libre circulation des travailleurs. En ce qui concerne le Portugal, l'importance de la communauté portugaise présente en France risque de constituer une force d'attraction que l'on aurait du mal à neutraliser si on admettait une réouverture des frontières. En définitive, il ne semble pas que la pression des pays de départ soit de nature à remettre en cause la volonté gouvernementale de mettre un terme à l'immigration, volonté politique confortée par l'évolution prévue des indicateurs économiques.

Faut-il envisager une solution intermédiaire *d'immigration limitée*? Il n'est pas sûr que cette troisième voie, la plus réaliste en apparence, le soit effectivement. L'analyse du processus de la migration et de son évolution dynamique en longue période montre à l'évidence que si la migration est permise, elle a tendance à se développer. L'idée selon laquelle, compte tenu de la structure présente des emplois et des difficultés de substitution à court terme, il serait souhaitable de permettre un certain volume d'immigration pour faciliter une transformation plus en douceur de l'appareil de production, repose sur l'hypothèse simpliste selon laquelle le nombre d'emplois pénibles est donné au départ et reste constant, indépendamment de l'immigration. Or le volume d'emplois pénibles est à la fois cause et conséquence de l'immigration. Toute possibilité de recours à une main-d'œuvre immigrée ne fait que conso-

liser, voir augmenter les emplois de ce type, qui, par effet cumulatif, ne peuvent être pourvus que par un nouvel appel aux étrangers. L'immigration entretient l'immigration.

Actuellement, les seules dérogations collectives d'importance concernent les mines. Il s'agit là d'une activité en déclin où les effectifs tendent à se réduire et où il serait difficile de recruter de jeunes nationaux pour être mineurs de fond. L'appel à des travailleurs marocains s'explique par ces raisons spécifiques. Elargir les possibilités de recrutement, c'est remettre en cause la décision de suspension.

### III. Les implications de l'arrêt de l'immigration

Il convient maintenant d'examiner les implications de l'arrêt de l'immigration, examen qui nous situe au cœur du débat actuel sur la substitution travailleurs étrangers, travailleurs nationaux.

Si l'on accepte les perspectives d'évolution sectorielle du VII<sup>e</sup> plan, cette hypothèse devrait se trouver facilitée du fait qu'à l'horizon du plan, les secteurs qui vont connaître les accroissements de main-d'œuvre importants sont justement ceux où l'immigration joue un rôle modeste, alors même que le bâtiment, où la présence étrangère est forte, ne voit pas ses effectifs s'accroître. Il est important de noter que le bâtiment a toujours constitué dans le parcours migratoire un secteur de première embauche que le migrant quitte lorsque son séjour se prolonge et ses aspirations s'élèvent. Si on calcule à partir des effectifs du bâtiment et des flux d'entrées, des flux de sortie du secteur, il apparaît que « pendant cinq ans, de 1969 à 1973 inclus, 311.000 travailleurs étrangers ont trouvé un premier emploi dans le bâtiment et les travaux publics, alors que pendant la même période, les effectifs étrangers ne se sont accrus que de 48.000, ce qui implique 263.000 départs hors du secteur ».

Le degré de réalisme d'une telle hypothèse implique que l'on analyse les raisons spécifiques qui par le passé expliquent le recours préférentiel à la main-d'œuvre étrangère. Si l'on suppose, pour simplifier, que le recours préférentiel à la main-d'œuvre étrangère de la part des entreprises s'explique d'une part pour des raisons financières (pression sur les taux des salaires) et d'autre part pour des raisons tenant aux conditions de travail (conditions plus défavorables), l'examen des possibilités de substitution implique l'analyse de ces deux points, pour identifier la nature et l'ampleur de incitations susceptibles d'attirer la main-d'œuvre nationale.

#### *Les différences de salaires*

On est ici en présence d'une apparente contradiction entre l'opinion générale, selon laquelle les employeurs préfèrent la main-d'œuvre étrangère parce qu'elle accepte des salaires plus faibles, et d'autre part

l'observation statistique selon laquelle les écarts de salaires entre les nationaux et les étrangers, s'ils ne sont pas négligeables, lorsque l'on compare ces deux sous-populations dans leur ensemble (ce qui est évident compte tenu de l'âge, de la nature des activités, de la qualification etc... des étrangers) sont en fait faible et parfois même à l'avantage des étrangers lorsque la comparaison se fait au niveau catégoriel.

Cette contradiction entre l'approche microéconomique et l'approche macroéconomique reflète une illusion qui provient de la forte concentration des étrangers dans certaines qualifications. En d'autres termes, dans les secteurs où il y a peu d'étrangers, c'est le taux « français » qui détermine le taux étranger, dans les secteurs en revanche où les étrangers sont très nombreux, c'est le taux « étranger » qui détermine le taux français. Il en résulte donc dans les deux cas une tendance à l'égalisation des salaires des français et des étrangers pour *chaque* catégorie de qualification considérée. Les cas où les salaires étrangers sont supérieurs aux salaires français pour la même catégorie s'expliquent pour des raisons spécifiques du type localisation de l'entreprise, ou féminisation (c'est plus rare) de la main-d'œuvre française, cela pour les manoeuvres et les O.S. et pour des raisons évidentes pour les cadres supérieurs.

En fait, pour comprendre le problème, il faut se demander ce qui se passerait *s'il n'y avait pas d'étrangers*. Cette non possibilité de recourir à l'immigration accroîtrait les niveaux de rémunération des emplois actuellement occupés *principalement* par des étrangers et par conséquent ressererait l'éventail des salaires entre les niveaux de qualification actuellement *principalement* occupés par des étrangers et ceux actuellement *principalement* occupés par des nationaux. Le problème est donc un problème de *répartition*. L'immigration a permis l'élargissement de l'éventail des rémunérations: en limitant les hausses de salaires pour les catégories principalement occupées par des étrangers et en favorisant les hausses pour celles principalement occupées par des français.

La première implication de l'arrêt du recours à l'immigration, c'est donc une *hausse des salaires* des emplois principalement occupés actuellement par des étrangers et un *resserrement de l'éventail* entre les rémunérations afférentes aux emplois actuellement principalement occupés par des étrangers et aux emplois actuellement principalement occupés par des nationaux. Cela indépendamment des hausses qu'il conviendra de consentir dans les emplois pénibles pour compenser les mauvaises conditions de travail, hausses liées à la revalorisation du travail manuel que nous allons examiner maintenant.

## *Les conditions de travail*

Bien que le diagnostic ne fasse guère de doute, on manque d'indications chiffrées précises sur les conditions de travail des emplois occupés par des étrangers. Une enquête du Centre d'étude de l'emploi, permet, malgré son caractère très limité, de chiffrer certains éléments des conditions de travail des étrangers. Cette enquête décrit les emplois en fonction d'un certain nombre de critères: horaire, ambiance physique de l'unité de production, effort physique, tension nerveuse, type d'activité mentale etc.. Retenons quelques données significatives: plus de 75% des étrangers sont dans des emplois réclamant des efforts physiques « importants » ou « très importants », 57% se trouvent dans des conditions d'ambiance d'atelier « pénibles » et « très pénibles », 78% se trouvent dans des emplois n'excédant pas trois semaines de formation; etc..

Peut-être convient-il de dissocier dans les conditions de travail, les conditions *matérielles*, proprement dites dans lesquelles s'effectue le travail, du *statut social* qui s'attache à une activité qui inclut la part de responsabilité laissée au travailleur, ses possibilités de promotion et plus généralement la représentation que se fait la société dans son ensemble de cet emploi. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent refléter trois choses très différentes: un indice de mauvaise gestion, la nature de l'activité, un processus de production spécifique.

Quoiqu'il en soit, comment peut s'opérer la substitution? Contrairement à ce que pensent certains, le problème de la substitution se trouve posé, que l'on vise à une réduction des effectifs étrangers actuellement présents ou à ce que les nouvelles créations d'emploi soient pourvues par des français. Cette distinction est sans objet. Dès lors, que l'immigration se stabilise, les étrangers vont également souhaiter une promotion et par conséquent chercher à quitter les emplois pénibles.

De même, le problème de la substitution travailleurs étrangers/travailleurs français ne consiste pas à rechercher parmi la population française les sous-groupes dont le système de préférences semble proche de celui des travailleurs étrangers et à voir au prix de quelles modifications mineures le remplacement peut être opéré - philosophie implicite de ceux qui suggèrent le remplacement des étrangers par des femmes et qui pensent qu'il suffirait d'une action à la marge, une prime financière ou une adaptation des horaires de travail. La démarche est absurde. Ce n'est pas parce que les femmes ont en général des salaires plus faibles qu'elles vont être prêtes davantage que les hommes à accepter des emplois tenus par des étrangers. L'INSEE a apprécié à sa juste mesure de telles spéculations: « Le freinage de l'immigration fait partie des mesures dont le résultat sur l'activité féminine n'est pas clair. Certes il s'agit d'emplois industriels peu qua-

lifiés, mais à l'exception du textile, les secteurs des uns et des autres sont très différents (B.T.P. par exemple) et les conditions de travail également (travail en équipe, prédominance de l'effort physique). La substitution ne paraît guère possible». (INSEE, 11 février 1975, dossier sur l'activité féminine), remarques qui viennent à l'appui des conclusions de l'enquête du Centre de l'emploi: « Les emplois tenus par les étrangers sont des emplois à caractéristiques masculines (force physique, horaires en équipe, travail de nuit) ». Il suffit d'ailleurs d'observer l'importance de l'emploi salarié étranger dans le bâtiment, qui n'emploie guère de femmes; qu'au surplus une partie des emplois pénibles actuellement occupés par des femmes le sont par des femmes étrangères.

La substitution éventuelle des nationaux aux étrangers ne peut se faire par le *remplacement* des étrangers travaillant actuellement dans des métiers pénibles par des nationaux. Elle commencera à se faire au fur et à mesure du *renouvellement* des emplois résultant du retour éventuel des étrangers dans leur pays d'origine, de l'arrivée des étrangers à l'âge de la retraite, de la mobilité professionnelle des étrangers en France. La substitution se fera donc essentiellement par les nouveaux entrants sur le marché du travail, c'est à dire principalement les jeunes. C'est pourquoi les mesures incitatives doivent non seulement agir sur la nature des emplois, en particulier en imaginant des processus de production économies en emplois pénibles, ce qui est la vraie solution à long terme, mais aussi en fonction de la hiérarchie des préférences des jeunes, ce qui est probablement la seule solution efficace à moyen terme. Il peut s'agir du raccourcissement du délai pour la première embauche, de contrats à durée limitée, de façon à permettre un choix de l'activité par l'expérience, de revalorisation des salaires pour le premier emploi en procédant notamment à une refonte des grilles de qualification intégrant une échelle de pénibilité, de possibilités d'embauche au niveau local, ce qui implique une politique régionale. Les premiers efforts tentés en ce sens sont encourageants.

### *L'équilibre macro-économique*

Peut-on dépasser cette analyse partielle et envisager les effets de l'arrêt de l'immigration sur l'équilibre macroéconomique? L'identification de l'incidence de l'arrêt de l'immigration sur l'équilibre macroéconomique presuppose que l'on dispose d'un modèle général de l'économie qui fasse une place explicite à la main-d'œuvre étrangère. En outre, les résultats que l'on peut attendre d'une simulation de ce type dépendent strictement des hypothèses analytiques incorporées au modèle et n'ont d'autre objet que d'évaluer quantitativement, toutes choses égales par ailleurs, c'est à dire en l'espèce dans les hypothèses *spécifiques* du modèle, les effets sur l'équilibre macro-économique.

Un exercice de cette nature a été tenté en utilisant le modèle « fifi » et en supposant une réduction des actifs étrangers de 250.000 personnes à l'horizon 1980 (au prorata de la répartition actuelle par branches). Les résultats font apparaître une réduction du chômage, un accroissement du salaire moyen et en définitive un très léger ralentissement de la production. Le seul enseignement à retenir, c'est le rappel que l'immigration a des effets diffus dans l'ensemble du processus économique et que l'on ne peut limiter l'analyse à des relations causales simples du type immigration-productivité, immigration-emploi etc... Quant aux résultats en eux-mêmes, il ne faut y voir rien d'autre qu'un exercice de style. En effet, on ne peut apprécier l'incidence d'une réduction des effectifs étrangers, toutes choses égales par ailleurs, c'est à dire notamment à productivité inchangée et à stratégie des firmes immuable. Les travaux allemands, déjà mentionnés, montrent bien la nécessité de repenser totalement le modèle de croissance.

### *L'insertion de la population immigrée*

L'arrêt de l'immigration ne met pas un terme au « problème de l'immigration ». Une partie importante des travailleurs et de leurs familles est appelée à s'établir en France. Les autorités sont conscients que la décision d'arrêter l'immigration doit être accompagnée d'un effort social accru (effort qui avait motivé à l'origine la décision de suspendre l'immigration). Il n'y a pas lieu ici de faire un examen critique des dispositions les plus récentes à cet égard, on se limitera à quelques observations sur l'immigration familiale, les admissions au travail et les naturalisations.

*L'immigration familiale* suit l'immigration des travailleurs avec un certain décalage. A la différence de l'Allemagne, la France avait par le passé favorisé le regroupement familial et la disposition qui avait étendu aux familles le blocage des entrées en juillet 1974 a été rapportée. En réalité, si l'éventualité d'un regroupement familial « généralisé » pour tous les travailleurs mariés, présents en France sans leur famille, suscite comme en Allemagne certaines inquiétudes, le problème se situe à un niveau différent, les effectifs potentiels étant, du fait même de l'ancienneté de l'immigration familiale en France, limités.

*Les admissions au travail* enregistrent depuis quelques années une évolution croissante: il en résulte une augmentation du stock de « étrangers », en dépit de la fermeture des frontières. A terme, le problème de la mobilité catégorielle des étrangers va se poser. Les étrangers qui s'établissent définitivement en France vont souhaiter quitter également les emplois pénibles qu'ils occupent. Des actions spécifiques

devront être entreprises si on veut éviter que les enfants d'immigrés soient confinés dans les mêmes emplois que leurs parents.

On observe depuis deux ans une libéralisation de la politique de *naturalisation* qui se traduit à la fois par une diminution sensible du pourcentage des refus (7 à 8% contre 15% dans le passé) et un accroissement de la statistique annuelle des naturalisations. Les critères démographiques qui pouvaient conduire à écarter un individu dans le passé, ont perdu leur importance. Les objections politiques et morales sont également interprétées avec un plus grand libéralisme. En définitive l'application plus souple des critères exigés, et la mise en place de la loi de 1973 sur la nationalité favorisent la stabilisation définitive des étrangers en France.

### ELEMENTS DE SYNTHESE

La situation présente et les perspectives d'évolution en Allemagne et en France font apparaître tout à la fois des ressemblances profondes et des différences accusées.

Au nombre des ressemblances, on peut mentionner trois éléments majeurs: *la volonté politique* d'arrêter définitivement l'immigration, *le comportement des firmes* qui ont pris conscience du caractère inéluctable de la fermeture et des ses conséquences sur leur stratégie, enfin *l'évolution à moyen terme* des perspectives de population active (à l'horizon 1985-1990) qui, du fait de l'évolution démographique passée et de l'accroissement de l'activité féminine, laisse prévoir un accroissement du taux d'activité.

Mais en France comme en Allemagne, les politiques d'immigration comportent des contradictions majeures, spécifiques à chaque pays. *A court terme*, en France il y a ambiguïté sur la nature de l'arrêt. Juridiquement il s'agit d'une suspension, confirmée par la suite, mais qui laisse ouverte cependant la possibilité de dérogations collectives pour certains secteurs d'activité. Il n'en va pas de même en Allemagne où aucune dérogation collective n'est admise et où l'intention de fermeture définitive des frontières est clairement exprimée. En revanche, *à long terme*, alors que la politique française apparaît cohérente, celle de l'Allemagne ne semble pas encore fixée. La France souhaite pour l'essentiel une stabilisation et une intégration de la population étrangère. L'Allemagne, qui ne s'était jamais considérée dans le passé comme un pays d'immigration au sens traditionnel du terme a procédé à une révision importante de sa politique en développant l'action sociale en faveur d'une certaine stabilisation des migrants, mais sans en voir encore les implications inéluctables conduisant à une intégration d'une partie non négligeable de la population étrangère.

Au-delà des raisons politiques et d'opinion publique qui ont joué un rôle rédempteur dans la décision d'arrêter l'immigration, il y a deux

problèmes que l'on invoque généralement pour conforter la décision prise: la productivité et le chômage.

La relation entre la productivité et l'immigration est complexe et de nombreux travaux ont montré que l'on ne pouvait se satisfaire sans spécification de l'idée que l'immigration freine les progrès de productivité. Cependant, la thèse qui semble prévaloir en Allemagne comme en France, c'est que l'immigration a en général et sur la longue période ralenti la restructuration des processus productifs, restructuration rendue actuellement d'autant plus nécessaire que les modifications de l'environnement international ont porté un coup sévère à la compétitivité des entreprises. Les gouvernements et les milieux patronaux s'accordent à penser que la fermeture des frontières doit constituer un élément de pression sur les entreprises en faveur d'une rationalisation de la production, notamment en abandonnant des procédés « labour intensive » au profit de procédés « capital intensive », ce qui, au demeurant, n'est pas sans effet sur le chômage (et qui explique peut-être que le chômage se soit accru avec la reprise).

Le deuxième argument invoqué concerne le chômage. Il ne s'agit pas tant de l'idée que l'immigration peut constituer une cause d'aggravation du chômage, mais qu'il est socialement intolérable de voir coexister un nombre élevé de chômeurs et un appel à l'immigration étrangère. La façon dont l'argument est présenté laisse planer quelque ambiguïté. Il peut s'agir tout aussi bien d'une relation causale, peut-être contestable, mais analytique, selon laquelle l'immigration consolide ou aggrave le chômage, que d'une proposition générale traduisant l'état présent de l'opinion publique et par conséquent susceptible de variation.

En résumé, l'immigration étrangère en France et en Allemagne, qui avait connu au cours de la décennie 1960-1970 un développement sans précédent, a été arrêtée dans ces deux pays en 1973-1974. Si des facteurs économiques sont venus conforter la décision gouvernementale la raison fondamentale de l'arrêt est d'ordre politique. Le problème posé est celui de savoir si cette fermeture des frontières va être maintenue à l'avenir. Tous les facteurs concourent pour montrer que tel sera le cas d'ici 1990. Après cette date, une grande incertitude subsiste. Les effets de l'arrêt de l'immigration sur l'équilibre macro-économique n'ont fait l'objet dans aucun des deux pays d'une analyse approfondie, et c'est principalement en mettant l'accent sur les effets positifs, sur la restructuration de l'économie et l'emploi que la décision a été prise. L'arrêt de l'immigration ne fait pas disparaître le « problème de l'immigration », tout au contraire. Une partie importante des travailleurs étrangers et de leurs familles est appelée à s'établir définitivement dans ces pays et leur intégration à la communauté nationale se trouve posée.

GEORGES TAPINOS  
INED, Paris

## Références générales

BOHNING (W. R.), *Migration for Employment Project. Basic Aspects of Immigration and Return Migration in Western Europe*, I.L.O., July 1975, WEP 2.26/WP 1, 42 p.

BOHNING (W. R.), *Migration for Employment project. Future Demand for Migrant Workers on Western Europe*, I.L.O. January 1976, WEP 2.26/WP 4, 28 p.

LINKE (W.), *Les caractéristiques démographiques et données concernant le mariage et la fécondité des populations migrantes*. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1976, 66 p.

MAILLAT (D.), *Rapport relatif aux répercussions sociales et économiques sur les travailleurs migrants des crises et des récessions économiques*, Conseil de l'Europe, 15 juillet 1975, 21 p.

TAPINOS (G.), *L'économie des migrations internationales*, FNSP, Armand Colin, 1974.

TAPINOS (G.), *Les migrations internationales et la conjoncture présente*, in *L'émigration du bassin méditerranéen vers l'Europe industrialisée*, Institut de démographie de l'Université de Rome, 1976.

WERTH (M.), STEVENS (W.), *Mobilität in den Ländern der Europäischen Gemeinschaft*, Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt-und Berufsforschung, 2/76.

*Dispersion des disparités des salaires à l'étranger et comparaison avec la France*, Documents du CERC, n. 29/30, 1er et 2ème trimestre 1976.

## Références sur l'Allemagne

BULLINGER (S.), HUBER (P.), *Ausländerbeschäftigung aus Unternehmersicht*, Tübingen, 1974.

FELS (G.), *The Export Needs of developing countries and the adjustment in industrial countries*, H. Giersch (ed.) in *The international division of labour problems perspectives*, International Symposium, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck) Tübingen, 1974.

HEIMENZ, SCHATZ (K. W.), *Transfer of employment opportunities as an alternative to the international migration of workers: the case of the Federal Republic of Germany (I)*, Migration for employment project, World employment program research working papers, Genève, August 1976.

HOPFNER (K.), *Okonomische Alternativen zur Ausländerbeschäftigung*, Verlag Otto Schatz, Göttingen, 1975.

HUBER (P.), *Ausländerbeschäftigung und Wirtschaftswachstum*, Tübingen, 1974.

KREUZALER, *Continuous reporting system on migration*, SOPEMI, 1976, Bonn, 30 juillet 1976.

KUHLEWIND (G.), *The Labour market and the training sector in the Federal Republic of Germany until 1990*, «The German Economic Review», 1976, n. 3/4, pp. 253-264.

KUHLEWIND (G.), THON (M.), *Projektion der deutschen Erwerbspersonenpotentials für den Zeitraum 1975 bis 1990*, Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt und Berufsforschung, 1976.

MEHRLANDER (U.), *Zur politischen Konzeption der Ausländerbeschäftigung, in Wirtschaftsstruktur und Beschäftigung*, Verlag Neue Gesellschaft, Bonn-Bad Godesberg, 1976.

REIMANN (H.), REIMANN (Helga), *Gastarbeiter in Das Wissenschaftliche Taschenbuch der Soziologie - Soziale Probleme 4*, Wilhelm Goldmann Verlag.

SALOWSKI (H.), *Economic Impact of Foreign Labour in Inter economics*, 1973, n. 2 (le point avant l'arrêt de l'immigration).

SCHATZ (K. W.), *Wachstum und Strukturwandel der Westdeutschen Wirtschaft in internationalen Verbund. Analysen und Prognosen*, Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, Kieler Studien n. 128. Herausgegebenen von Herbert Giersch, 1974. J. C. B. Mohr (Paul Siebeck) Tübingen.

SCHILLER (G.), *Channelling migration: a review of policy. With special reference to the Federal Republic of Germany*, «International Labour Review», Genf, 4/1975, p. 335-355.

WERTH (M.), STEVENS (W.), *Mobilität in den Ländern der Europäischen Gemeinschaft*, Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt und Berufsforschung 2/1976.

WITZSCH (G.), *Soziale Probleme der ausländischen Arbeitnehmer und ihrer Familien*, «Archiv für Wissenschaft und Praxis der sozialen Arbeit», 2/1976, pp. 141-156.

IND, *Informationsdienst des Instituts der deutschen Wirtschaft*, 19 août 1976 (sur la position patronale).

*Les salariés étrangers en Allemagne fédérale: le transfert de capitaux de ces derniers vers leur pays d'origine et leurs épargnes en République fédérale*, «Rapport mensuel de la Deutsche Bundesbank», avril 1974.

OCDE, *Etudes économiques: Allemagne*, Paris, mai 1976.

OCDE. Direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation, *Expériences germano-turque de réintégration des travailleurs émigrés rentrés en Turquie*, Paris, 10 juillet 1976, SME/MI/7617, ronéo, p. 20.

## Références sur la France

BUSSERY (H.), *Incidence sur l'économie française d'une réduction durable de la main-d'œuvre immigrée*, « *Economie et statistique* », n. 76, mars 1976, p. 37-45.

DUMONT (J. P.), *Rapport devant les assises du CNPF*, mercredi 9 octobre 1974.

GALY (M.), *Un modèle de prévision à court terme des transferts de revenus des travailleurs immigrés*, « *Revue trimestrielle de la Banque de France* », 1976.

LEBON (A.), *Immigration et VIIème plan. Problématique générale et Annexes*, Paris, Ministère du Travail, 1976.

LE PORS (A.), *Les effets économiques et sociaux de l'immigration. Statistiques et études financières RCB*, numéro spécial, décembre 1976.

RERAT (F.), PETIT (G.), BAUMON (M.), *Les emplois tenus par la main-d'œuvre étrangère in Trois approches des problèmes d'emploi*, Cahiers du centre d'études de l'emploi, n. 8, PUF, 1974.

TAPINOS (G.), *L'immigration étrangère en France*, Paris, Cahier INED, n. 71, PUF, 1974.

TAPINOS (G.) et al., *Immigration et balance des paiements. Rapport établi par le groupe d'étude des migration internationales*, FNSP-SEAE, juin 1976.

ENTREPRISE ET PERSONNEL, *L'immigration (1974)*.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Service des études et de la statistique. Note relative à l'évolution de l'immigration en France au mois de décembre 1976. Bilan annuel sommaire*.

CNPF, *Amélioration des conditions de vie au travail. Janvier 1977*.

## Summary

The present survey, prepared by G. Tapinos during the spring of last year, presents evaluations and trends which the German Federal Republic and France have estimated and used to face long term migration problems.

Some similarities appear evident in the policies of both countries, such as the political will to stop definitely the migration in-flows, the awareness of the entrepreneurs of the ineluctability of a complete stoppage to migration flows paired, in the future, with a certain increase in the size of the active population.

The differences and contradictions may be found in the middle and long term policies, on the nature of the stoppage of migration flows and on the policies of stabilization and integration of the foreign population in each country.

---

# dibattiti

---

## Cooperation or coercion?

### Algerian Migrant Workers in the German Democratic Republic

*Il saggio di S. Adler dal titolo provocante, relativo all'accordo di emigrazione algerino-tedesco orientale, non solo solleva un velo su una materia pressoché sconosciuta — l'immigrazione nei Paesi dell'Est — ma sottolinea in particolare le contraddizioni di governi che, pur ispirandosi a declamati principi innovatori in materia di emigrazione, rischiano di ricalcare o di aggravare i medesimi errori degli eserciti capitalismo e neocolonialismo occidentali.*

*L'Algeria, che nel 1974 suspendeva l'emigrazione verso la Francia, sottoscriveva in quel periodo un accordo di emigrazione con la Repubblica Democratica Tedesca. L'accordo fu allora comunemente considerato come modello dei nuovi rapporti tra i Paesi di origine e di accoglimento della manodopera migrante, stabilendo un maggior equilibrio dei reciproci interessi.*

*Tuttavia il testo dell'accordo non venne mai pubblicato — ora invece viene proposto in appendice all'articolo —, ma fu anche seguito da un protocollo confidenziale di cui si negava perfino l'esistenza. Ora questi due documenti gettano una luce diversa sul contenuto dell'accordo stesso e fanno sorgere seri dubbi sulla sua esemplarità.*

*Il saggio passa in rassegna le premesse dell'accordo, i principali elementi dello stesso e del dettagliato protocollo confidenziale. L'accordo, esaminato nella sua globalità, è molto meno progressista di quanto venisse presentato. L'Algeria per avere un accesso limitato al mer-*

*cato di lavoro tedesco orientale e per la promessa di una formazione professionale ha dovuto pagare il prezzo di severe restrizioni imposte alla libertà dei suoi lavoratori nella R.D.T., maggiori, in alcuni casi, di quelle che toccano i lavoratori locali.*

*L'A. si interroga anche sulle condizioni reali di vita dei lavoratori algerini nella R.D.T. (poco più di 500). Esse non sono facilmente accertabili, ma da quanto risulta da organi di stampa, sembra che non siano mancate difficoltà di ambientamento e di comprensione per i lavoratori algerini, specie a motivo delle limitazioni del protocollo confidenziale: i salari sono bassi, gravi sono le restrizioni per inviare denaro a casa, impossibile cambiare lavoro, svanita la formazione professionale, difficile l'incontrarsi.*

*Complessivamente, non si è certo sulla buona strada per costruire buoni rapporti in futuro tra i due Paesi e per quelli che ne volessero seguire l'esempio in materia di accordi di emigrazione.*

## I. Introduction

On April 11th 1974 an agreement was signed by the German Democratic Republic and Algeria which was to regulate the transfer of migrant-workers between the two countries. Coming as it did only a few months after the Algerian government had suspended emigration to France following a resurgence of racist attacks on the Arab community in France, the new agreement with East Germany represented something of a diplomatic *coup* for the Algerians. The agreement was widely praised both in the Algerian press and outside as being a « model » of its kind which replaced ties of exploitation and neo-colonialism by a new spirit of cooperation and friendship. For example, the Algerian Minister of Labour, Mohamed Said Mazouzi said of the Accord that it introduced « in the field of international labour movements, the elements of a new doctrine, revealing an eminently progressive character » (1). Elsewhere a French weekly wrote, « Two states have decided to substitute relations of mutual assistance, of cooperation, for relations of exploitation » (2). Even the OECD Development Centre, normally more circumspect in its judgements, wrote that the Algerian agreement with East Germany was « An interesting experiment » which « changed the nature of the relations between the

partner countries and established a balance between their relative interests » (3).

In the light of all this self-congratulation, it is, perhaps, surprising to discover that the text of this famous Accord between Algeria and East Germany has never (to the author's knowledge) been published. The only evidence hitherto available about what the agreement contains has been the public announcements of official spokesmen or «informed» journalists and civil servants. The first object of this article, therefore, is to actually analyse the full text of the Accord so that it can be judged on its merits. However, it is also surprising to learn that the Algerian and East German governments also concluded a confidential protocol to the Accord which not only has not been made public but whose existence has never been admitted. The text of this protocol is also discussed in full in this paper. These two documents throw a completely different light on what is generally known about the situation of Algerian migrant-workers in East Germany and raise severe doubts about whether this type of arrangement can be considered as a «model» to be imitated elsewhere.

## II. Background to the Agreement

The basis for the Accord lies in the simultaneous existence of a shortage of labour in East Germany and a surplus of it in Algeria. In this respect it differs very little from the agreements already existing under which Algeria has allowed part of its surplus manpower to depart towards France, Belgium, West Germany, Switzerland and Libya. Although it is widely believed that the problem of immigrant workers is confined to the market economies of Western Europe, it is clear that many Eastern European countries are suffering labour shortages similar to those experienced for many years in the West. Although the magnitude of labour movements is far less in Eastern Europe, agreements exist between several COMECON countries (and Yugoslavia) for the transfer of migrant workers (4). The German Democratic Republic appears to be the COMECON country which experiences the worst shortages in this domain, and makes use of workers supplied by Hungary, Poland and Yugoslavia (5).

Algeria has found it necessary to maintain the system of labour emigration which originated during the colonial period. During the 1960's the rhythm of emigration remained at levels roughly commensurate with the period of French colonialism. At the same time the vast majority of the emigrants continued to head for France. The maintenance of this «colonial» pattern is to be explained by the inability of the Algerian government to create sufficient employment for its rapidly growing population. This, in turn, was a consequence

of the lack of industrial or agricultural structures inherited after the departure of the French in 1962 and the deliberate choice by the Boumedienne government to favour development based upon heavy industry which creates relatively few jobs in relation to capital invested (6). As a consequence of this strategy of development, the number of unemployed in Algeria, and hence the migratory pressure inside the country, probably increased rather than diminished during the 1960's and early 1970's (7).

Nevertheless the existence of the last « colonial » link with France, particularly after Algeria had succeeded in extricating itself from most of its former economic dependence upon the former mother-country, was a severe embarrassment for the Algerian administration. Algeria had succeeded between 1962 and 1971 in reducing the proportion of its total exports sent to France from 80% to 20%, while at the same time nationalising all the important foreign economic interests in Algeria (8).

Algeria was the first OPEC country to gain full control of its hydrocarbon sector by — in 1971 — an act which provoked a severe crisis of relations with France.

In the summer of 1973 a series of racist attacks upon the Arab community in France resulted in a further crisis of relations between Algeria and France, Algeria claiming that the French authorities were not doing enough to protect the migrants and their families. It is important to realise that at the very time the renewed outbreak of attacks were taking place in France, Algeria was hosting the summit conference of non-aligned nations (the conference began on September 5th). It is probable that Algeria's apparent dependence on France in labour matters was a source of embarrassment for the Algerian government at a time when the leaders of the Third World were gathered in Algiers to plan a « new international economic order ». The Algerian government's self-image as a « leader » of the non-aligned world, a role it had anticipated playing at the conference, and some months later at the Sixth Special Session of the U.N. General Assembly was compromised by its inability to protect its workers abroad from racist attacks. Thus it came about that on 19th September 1973 the Algerian government decided to suspend all new emigration to France forthwith.

However, the decision to suspend emigration was not without its costs, even if it allowed the Algerians once again to cut a dashing figure in non-aligned politics. In particular it meant that the migratory safety-valve for rural unemployment was now more or less completely closed. In addition, the country's development plans were seriously hampered by an acute shortage of skilled labour, particularly at the managerial and supervisory levels. The Algerian Secretary of State for

planning has stated that this shortage is one of the most severe constraints on the realisation of Algeria's ambitious development plans (9).

The mutual interest of Algeria and East Germany in signing a labour agreement is therefore clear. The GDR needs workers which Algeria can supply. If these workers receive training in East Germany, particularly in heavy industrial skills they will be of enormous value to Algeria on their return. Finally, the agreement between two «socialist» countries allowed the Algerians to criticise the French who for years had been benefitting from the presence of Algerian workers in their country. However, in order for the Algerians and East Germans to claim that they had not merely jumped from a colonial frying pan into a neo-colonialist fire it was necessary that the agreements be presented as something very new and different in the field of labour migration.

### **III. The main elements of the Agreements**

#### *(i) The Accord*

The « public » part of the agreement is described in the preamble as concerning « the temporary employment of Algerian workers » and « the simultaneous acquisition of professional experience and a higher level of qualification » in the GDR. The GDR agrees to take Algerian workers for a period of four years or longer during which time they will receive professional training (article 1). The workers, who will have received at least a primary education, will be selected by the Algerian Ministry of Labour which also undertakes to give the candidates some basic information about life and work in the GDR (article 2). The workers will be assimilated into the GDR's social security system and will have the same rights as national workers (article 4). They will also receive family allowance for their children remaining in Algeria (article 7).

The Algerian Ministry of Labour is to be the official representative of the Algerian workers' interests and to this end will open an office in the GDR (article 5). During their stay in the GDR the Algerian workers will be subject to the laws of the GDR except those which apply only to citizens (article 6). Algerian workers will be housed in workers' accommodations corresponding to those given to GDR workers in both furnishings and monthly rent (article 8). The GDR will pay the fare of the workers to the GDR but their return fare they must pay themselves. Each year the workers will have an annual paid holiday in Algeria, the outward fare to be paid by the employer, the return fare by the workers themselves (article 9). The workers are entitled to transfer « a part » of their monthly salary to Algeria (article 10).

The agreement does not stipulate the number of workers to be allowed to depart for the GDR, but this is believed to have been

agreed at about 5000 (although whether this is an *annual* total or a figure for the four year duration of the Accord is not clear (10). At all events it seems clear that owing to certain difficulties in the application of the Accord the number of workers currently in the GDR is considerably fewer than originally foreseen (see below).

These « public » aspects of the agreement offer certain advantages to the Algerians compared to the agreements previously signed for example with France. In particular, the guarantee of professional training and repatriation to Algeria after four years is a major innovation. Algerian workers in France are not guaranteed professional training although, of course, a large number receive such training. Because of the much larger absolute number of Algerians in France, the absolute number of Algerians receiving professional training remains much larger than even the maximum 5000 or so envisaged in the GDR agreement (11). Nevertheless, all the workers sent to GDR are to receive such training compared to only a minority of those in France.

The other important point for the Algerian government and the workers themselves is the question of their equality of treatment with GDR workers in housing and social security. The agreement nowhere actually states in so many words that Algerian workers will receive the same salaries as their GDR counterparts but the Algerian government clearly interprets this to be the case. The Algerian Minister of Labour, announcing the signature of the Accord said:

They are given the same rights as workers of the GDR notably concerning salaries, housing, working conditions, culture and leisure and concerning social allowances (medical insurance, family allowances, accidents at work etc...) (12).

These are the aspects of the agreement that have been publicised, although not documented, up until now. They allow both Algeria and the GDR to claim to have introduced a new element into the international system of workers' migration that strikes a balance between respective national interests and the interests of the workers themselves. However, it was evidently felt necessary to complement the main Accord by a further agreement which took the form of a confidential protocol to the principal document.

## (ii) *The Confidential Protocol*

The Protocol, which is considerably longer and more detailed than the Accord, takes the form of a kind of commentary on the main Accord, spelling out for each Article what it was evidently preferable not to say clearly in the original. In addition, the Protocol spells out

the modalities by which certain parts of the Accord are to be put into actual application.

The Protocol states that the Algerians working in the GDR must do so without bringing any members of their family with them and moreover that visits by members of the family will only be allowed in «exceptional» cases (article 1). The workers must be between 24 and 40 years of age and are to be given a special medical examination by a team of doctors from both countries. In addition, the workers, once accepted for employment, will be forbidden to change their jobs in the GDR, again, except in «exceptional» circumstances (article 2). Articles 3 and 4 of the Protocol provide for the supply to the candidates of information about their employment in the GDR and the detailed description of official documents for the workers and the authorities. Article 5 spells out in considerable detail the obligations of both parties in the matter of social security and particularly what is supposed to happen in the case of a worker's illness or incapacity. For example, if a worker contracts a disease during his vacation in Algeria he will only receive the Algerian, not the East German, social security benefits.

The Algerian workers and their employers are prohibited from terminating the work contract before its expiry date except with the approval of the governments. However, after consultations with «parties contractantes» the East German employer may terminate a worker's contract if he «gravely infringes the discipline of socialist work or the norms of social life» (article 6).

An Algerian worker guilty of a serious violation of the law while in the GDR will be repatriated to Algeria; the costs of both the trial itself and the subsequent repatriation are to be paid by the guilty worker himself (article 7).

Article 8 fixes the family allowance for children remaining in Algeria at 20 marks per child per month up to a maximum of four children. Article 9 fixes the monthly rental for accommodation at a maximum of 30 marks. Articles 10 and 11 oblige the workers to pay their return fares at the end of their contracts, as well as the costs of their baggage and any additional expenses.

The transfers of salary back to Algeria are limited to 40 per cent of the sum of wages, overtime, additional earnings, and family allowances *after* the deduction of tax and social security payments (article 12). In addition, the workers are to receive an advance on their salary on arrival in the GDR (article 15).

The remainder of the Protocol is concerned principally with the mechanisms by which the transfers of salary are to be paid and some other technical details such as the provision of working clothes etc.

It is obvious that many of the elements of this Protocol would have caused considerable embarrassment to one or both sides if generally

known, and would make it very hard to claim that the agreement represented a new era in the international politics of migration. Some of the restrictions placed upon the freedom of the Algerian workers sent to the GDR are quite draconian and would raise strong protests from the Algerian government if ever the French, for instance, attempted to enforce them against Algerians working in France.

For example, Algerians who came to France during the 1960's and 70's were generally allowed to bring their families with them (roughly 300,000 of 900,000 Algerians currently resident in France are women, or children under 16 years of age). Algerians in France are entitled to change their jobs if they wish to do so and are also entitled to transfer as much of their salaries as they wish to Algeria. This is denied to workers going to the GDR. Algerians in France who break the law are tried and may be repatriated (although this is by no means automatic). However, should this happen the worker is not called upon to pay the expenses of his trial and passage home.

It is also important to note that the Algerian workers' inability to change jobs is a restriction which does not generally apply to East German workers, who, with certain exceptions, are allowed to change their employment if they wish (13). In this respect, the claim that the agreement provides for equality of treatment between East German and Algerian workers is false.

As far as social security is concerned, there is really not very much difference between the treatment of Algerians in the GDR and those in France. In both cases the Algerians pay the same as native workers and while living outside Algeria are entitled to the same benefits. Algerians in France with their wives and children receive the same family allowances as Frenchmen. However, when the family remains in Algeria (as is always the case in the GDR agreement) the allowance paid is less.

The comparison between the allowances paid by France and the GDR to children remaining in Algeria is the following:

No. OF CHILDREN	FRANCE (francs)	GDR (marks)	GDR (francs: 1mk = 1.90 fr)	
			=	=
1	48	20	=	38
2	96	40	=	76
3	144	60	=	114
4	192	80	=	152

N.B.: In the French case, when the family is resident in France the allowance paid is the same as for French workers and is two to three times as great as the amounts in the Table.

Source: Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants, Paris, June 1976.

It is reasonable to conclude, therefore, that the Algerian - East German agreement, when examined in its totality, is much less « progressive » than it has hitherto been made out to be. The price paid by Algeria for limited access to the East German labour market and the promise to train workers in industrial skills includes severe restrictions on the workers' liberty. In some cases these restrictions are even greater than those that apply to East German workers.

#### IV. Algerian workers in the GDR

Any discussion of the texts of agreements between governments, while providing a useful framework for understanding the issues involved and an indication of the intentions of the two governments, may be criticised as a sterile and one-sided exercise unless accompanied by an examination of the « real life » circumstances of the workers involved. It might be admitted that, on balance, the agreements between Algeria and the GDR contain certain questionable elements which the governments sought to conceal for fear of the embarrassment of their disclosure. Nevertheless, what actually *are* the circumstances of the Algerians living and working in the GDR? To what extent, in terms of their everyday lives, are they better or worse off than other migrant workers in France or elsewhere?

This question is extremely difficult to answer because of the scarcity of information about the workers who have actually gone to the GDR from Algeria. It seems that the first contingent of Algerians consisted of 500 persons who arrived in the GDR in September to October 1974 (14). Since then « some hundreds » of additional workers have joined their compatriots. The Algerian authorities seem rather reluctant to say exactly how many Algerians there are in fact currently in the GDR but the figure would seem to be less than a thousand. This is considerably fewer than the 5000 foreseen originally and leads one to believe that certain difficulties have arisen over the application of the agreement. It is known that a certain number of Algerians who arrived in the GDR have left because of their dissatisfaction. For example, out of 44 workers arriving in a factory in Neukirch in East Germany six left very soon after their arrival, largely out of dissatisfaction with their salaries, working conditions and language difficulties (15).

The salaries earned by these workers are inferior to those that they might have earned in France. Most earn between 600-700 marks monthly plus their family allowances (16). This is the equivalent of 1140-1330 francs. In contrast, Algerians working in France earn an average of 1936-2350 francs a month (17). Algerians in the GDR are restricted to sending home 40% of their salaries, which on the basis of the above salaries implies an annual sum transferred home of between 4800-6000 francs. The study cited earlier, however, indicates

that the average Algerian in France is able to send over 8000 francs annually to his home.

Apart from the relatively low salaries, it would appear that several other problems have arisen over the application of the agreement. The Algerian authorities have argued that the absence of a high salary is compensated for by the acquisition of professional training. However, it seems as though difficulties have arisen over this aspect of the agreement as well. *El Moudjahid* wrote in a recent article that:

« At the time of the first contingent's departure the principal error consisted in only requiring the candidates to have the certificate of primary education » (18).

The problem is that a much higher level of education is necessary for the acquisition of certain industrial skills than the ability to read and write. Thus many workers found themselves unable to follow the training courses they were supposed to attend. In addition, the workers had to learn German first. Now all this training is supposed to take place on top of the normal day's work in the factory required of the workers. As *El Moudjahid* put it:

« The main purpose for the GDR is to recruit labour which it needs a great deal. The training required in return by the Algerians only comes afterwards » (19).

As a result it seems that there has been a very high rate of absenteeism among the Algerians for the evening language classes they are supposed to attend, and without which their right to training would remain theoretical.

There have been other difficulties. Since the number of Algerians in the GDR is relatively small, and the contingent is split up into much smaller groups who go and work in different parts of the GDR, the problems of loneliness and cultural isolation have assumed large proportions. Once again the language barrier adds to the dimensions of this problem.

These elements are very sketchy. The difficulties encountered by the first few hundred workers may not be insurmountable, and their exposure in the Algerian press illustrates that the authorities are aware they exist. Nevertheless, they serve to dispel the notion that the experience of Algeria and the GDR is uniquely beneficial in a way that other worker migration is not.

## V. Conclusion

The difficulties apparently encountered by the Algerians in the GDR stem from two factors. The first appears to be the fact that the recruitment and selection of the earlier contingents was badly organised.

The Algerian authorities recognise this and have expressed the intention in the future to require a higher level of basic education from the candidates and provide them with better information about the GDR. The second factor would seem to be harder to resolve and stems from the existence of the confidential protocol. This text imposes restrictions on Algerian workers which seem to be unpopular and which impose disadvantageous conditions. In the past many workers did not understand what was in store for them — a factor closely linked to the secrecy which surrounded and still surrounds the whole operation. Workers were disappointed with their low salaries and the restrictions on what they could send home. They were sent off to remote parts of the GDR and isolated from their countrymen without the right to change jobs. The training promised was to be given only after a full day's work and after having mastered a foreign language. Their families were not allowed to visit, let alone accompany them.

It is clear that the secret aspect of the agreement presents the Algerian authorities with a dilemma. Greater publicity concerning the real conditions of Algerians in the GDR is both potentially embarrassing and might dry up the supply of candidates. (It is of course possible that difficulties in recruitment account for the smaller number of workers sent so far to the GDR than was originally foreseen). On the other hand continued secrecy also puts the whole operation in jeopardy because the existence of dissatisfied workers threatens to strain relations between the two governments.

STEPHEN ADLER

### Résumé

Il s'agit d'une analyse de l'accord d'émigration entre Algérie et R.D.A. (soussigné le 11 avril 1974) dans ses préambules et ses éléments principaux, ainsi que des clauses du protocole confidentiel. Dans son ensemble, le document est beaucoup moins progressiste qu'on ne le présentait à l'opinion publique en 1974, sorte de modèle des nouveaux rapports entre pays fournisseurs et pays d'accueil de la main-d'oeuvre migrante. De graves limitations sont imposées à la liberté individuelle des travailleurs algériens dans la R.D.A., à l'envoi d'argent chez eux; de plus, le pays d'accueil n'assure pas leur formation professionnelle.

## FOOTNOTES

- (1) Interview by the Algerian Minister of Labour, S. Mazouzi in *El Moudjahid*, 30 April 1974.
- (2) Harbi, Cherif, « Algérie-France: Deux Conceptions de l'immigration », *France-Pays Arabes*, April 1975, p. 53.
- (3) OECD, *International Migration in its Relationship to Industrial and Agricultural Adjustment Policies*, OECD Development Centre, Paris, 1974, p. 27.
- (4) See for example *Le Monde*, 21-22 August 1975 and « La Cooperation des Pays du CAEM en Matière de Main d'Oeuvre », *Problèmes Economiques*, No. 1428, 25 June 1975, pp.22-23.
- (5) *Ibid.*
- (6) See Viratelle, Gérard, *L'Algérie Algérienne*, Paris , Les Editions Ouvrières, 1970.
- (7) *El Moudjahid*, 7 February 1975.
- (8) Adler, Stephen, *International Migration and Dependency: The Case of France and Algeria*, Saxon House, Farnborough, England, 1977.
- (9) Interview by A. Khodja in *Le MOCI*, Centre Française du Commerce Extérieur, no. 130, 24 March 1975.
- (10) OECD *op. cit.*, p. 27.
- (11) Lebon, André, *Immigration et 7ème Plan: Analyse Economique*, La Documentation Française, Paris, 1977, ch 2.
- (12) *El Moudjahid*, 30 April 1974.
- (13) Interview with specialists in East European affairs, Paris, 1976.
- (14) *El Moudjahid*, 27 December 1975.
- (15) *L'Humanité*, 31 May 1975.
- (16) *Ibid.*
- (17) Le Pors, Anicet, *Immigration et Développement Economique et Sociale, Etudes Prioritaires Interministerielles*, La Documentation Française, 1976, p. 53.
- (18) *El Moudjahid*, 27 December 1975.
- (19) *Ibid.*

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

### A C C O R D

Entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République Démocratique Allemande relatif à la Coopération sur l'emploi temporaire de travailleurs algériens et sur l'acquisition simultanée d'expérience professionnelle ainsi que sur le perfectionnement dans le cadre du processus de travail au sein des entreprises socialistes de la République Démocratique Allemande.

Désireux d'élargir les relations amicales et la Coopération entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République Démocratique Allemande, les deux parties sont convenues que l'emploi temporaire de travailleurs algériens dans les entreprises socialistes de la République Démocratique Allemande ainsi que l'acquisition simultanée, par ces derniers, d'expérience professionnelle et d'un niveau de qualification plus élevé se feront dans l'intérêt du développement économique des deux pays.

#### ARTICLE 1

1°) La République Démocratique Allemande accueille des travailleurs algériens en vue d'occuper un emploi d'une durée de quatre années chacun, dans des entreprises socialistes, d'acquérir simultanément une expérience professionnelle, de se former et de se perfectionner dans les activités productives et dans le système de formation permanente de ces entreprises. Avec l'approbation des deux parties, le séjour des travailleurs algériens pourra, dans certains cas individuels, être prolongé à leur demande dans le but d'un perfectionnement ultérieur.

2°) Des protocoles annuels fixeront le nombre de travailleurs algériens et la liste des entreprises où ils seront employés.

3°) Les programmes d'affectation seront transmis à la partie algérienne quatre semaines après la signature du présent accord ou la conclusion des protocoles annuels. Ils préciseront dans quelle entreprises les travailleurs seront employés, dans quelle profession, pour quelle activité, comment seront réglées les questions de salaire et de qualification.

#### ARTICLE 2

1°) Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales de la République Algérienne Démocratique et Populaire désignera pour un emploi dans une entreprise de la République Démocratique Allemande, des citoyens algériens ayant fréquenté l'école primaire et étant aptes à l'activité prévue.

2°) Pour préparer les travailleurs algériens à l'emploi dans les entreprises de la République Démocratique Allemande, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales de la République Algérienne Démocratique et Populaire leur donne des informations sur les conditions de vie et de travail en République Démocratique Allemande et leur enseigne quelques termes en langue allemande.

### ARTICLE 3

1<sup>o</sup>) Les autorités compétentes algériennes délivrent à chaque travailleur pour la durée de son séjour en République Démocratique Allemande un document de voyage qui servira de titre de circulation entre les deux pays.

2<sup>o</sup>) Les autorités compétentes de la République Démocratique Allemande délivrent aux travailleurs algériens un permis de séjour valable pour la période de leur emploi en République Démocratique Allemande.

### ARTICLE 4

1<sup>o</sup>) Les travailleurs algériens employés temporairement dans les entreprises de la République Démocratique Allemande sont assimilés aux travailleurs de la République Démocratique Allemande au regard du droit du travail et de la sécurité sociale, sauf dispositions contraires du présent accord.

2<sup>o</sup>) Pour la durée de l'activité convenue, les entreprises de la République Démocratique Allemande concluent avec les travailleurs algériens un contrat de travail rédigé en arabe, allemand et en français, précisant les droits et les devoirs réciproques. En cas de divergences dans l'interprétation des dispositions du contrat de travail, le texte en langue française prévautra.

3<sup>o</sup>) Les entreprises de la République Démocratique Allemande sont tenues de procéder à une information détaillée sur la protection du travail portant sur les dispositions légales de protection du travail, sur la sécurité technique, sur la protection de la santé et la protection contre les incendies.

### ARTICLE 5

1<sup>o</sup>) Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Secrétariat d'Etat au Travail et aux Salaires de la République Démocratique Allemande sont chargés de régler toutes les questions relatives à l'application du présent accord.

2<sup>o</sup>) Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Secrétaire d'Etat au Travail et aux Salaires de la République Démocratique Allemande nomment chacun un représentant chargé de régler toutes les questions relatives à l'application du présent accord.

3<sup>o</sup>) Le représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales de la République Algérienne Démocratique et Populaire représente les intérêts des ressortissants algériens travaillant en République Démocratique Allemande dans le cadre du présent accord. Il ouvre un bureau là où est employé le groupe le plus important de travailleurs algériens. Le Secrétariat d'Etat au Travail et aux Salaires de la République Démocratique Allemande se charge de lui procurer les locaux requis pour ses activités.

4<sup>o</sup>) L'activité des représentants s'exerce dans le cadre des stipulations du présent accord, dans le cadre des accords internationaux englobant ce domaine, conclus par la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République Démocratique Allemande ainsi que dans le cadre des dispositions légales de la République Démocratique Allemande.

5°) Les parties contractantes conviennent qu'un règlement précisera toutes les autres tâches des représentants non énoncés dans cet accord.

6°) Des délégués algériens d'entreprise seront désignés, parmi les travailleurs algériens employés dans les entreprises de la République Démocratique Allemande. Les tâches, les devoirs et les droits des délégués algériens d'entreprise seront précisés dans une directive, après consultation avec le représentant algérien.

## ARTICLE 6

1°) Les travailleurs algériens employés temporairement en République Démocratique Allemande sont soumis pendant leur séjour aux prescriptions légales de la République Démocratique Allemande, dans la mesure où celles-ci ne sont pas liées à la citoyenneté de la République Démocratique Allemande.

2°) La protection juridique des personnes et des biens des travailleurs algériens est réglée par l'article 1er de la convention de coopération judiciaire et juridique en matière civile, commerciale, familiale et pénale conclue le 2 Décembre 1972 entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République Démocratique Allemande.

## ARTICLE 7

Les travailleurs algériens employés dans les entreprises de la République Démocratique Allemande dans le cadre du présent accord perçoivent des allocations familiales pour les enfants qui sont à leur charge et qui demeurent en République Algérienne Démocratique et Populaire.

## ARTICLE 8

1°) Les travailleurs algériens sont hébergés en République Démocratique Allemande dans des foyers ouvriers, dont l'équipement correspond à celui des foyers abritant les travailleurs de la République Démocratique Allemande. Le montant du loyer mensuel est fixé d'après le barème applicable aux travailleurs de la République Démocratique Allemande.

2°) Les entreprises de la République Démocratique Allemande garantissent aux travailleurs algériens l'utilisation des équipements collectifs, culturels, sportifs et sociaux des entreprises, y compris les établissements d'approvisionnement et les services.

## ARTICLE 9

1°) La République Démocratique Allemande prend en charge les frais de voyage par avion pour les travailleurs algériens se rendant pour la première fois en République Allemande pour y effectuer un travail temporaire. A l'échéance du contrat de travail, les frais de voyage par avion sont à la charge des travailleurs algériens.

2°) Les travailleurs algériens ont droit, pour chaque année de leur emploi temporaire en République Démocratique Allemande, à un séjour en République Algérienne Démocratique et Populaire, pour toute la durée des congés payés annuels légaux, au plus tôt cependant six mois après le début du travail. Un

délai de route est accordé à raison de trois jours pour le voyage aller et trois jours pour le voyage retour. Les entreprises de la République Démocratique Allemande paient les frais de voyage Berlin/Schönefeld - Alger. Les frais du retour Alger - Berlin/Schönefeld sont à la charge du travailleur algérien.

3°) Le congé annuel légal est rémunéré sur la base du salaire moyen auquel s'ajoute le délai de route calculé sur la base du salaire tarifaire.

## ARTICLE 10

1°) La République Démocratique Allemande permet aux travailleurs algériens de transférer en République Algérienne Démocratique et Populaire une partie de leur salaire mensuel net. Les travailleurs algériens qui passent leurs congés en République Algérienne Démocratique et Populaire peuvent transférer intégralement le montant des congés payés.

2°) La République Démocratique Allemande autorise l'ouverture d'un compte spécial en Mark de la République Démocratique Allemande, auprès de la Banque de l'Industrie et du Commerce de la République Démocratique Allemande, au nom du représentant de la partie Algérienne.

Ce compte peut être alimenté par les virements des travailleurs algériens, provenant de leur revenu du travail.

## ARTICLE 11

Dans le cadre des dispositions générales en vigueur, les services des douanes des deux parties contractantes accordent un régime de faveur à l'importation et à l'exportation de cadeaux ainsi qu'au transfert des biens achetés par les travailleurs algériens avec le revenu de leur travail.

## ARTICLE 12

Les parties contractantes recommandent aux organisations syndicales de leur pays de contribuer, par une coopération étroite et une participation active, à l'application de l'accord.

## ARTICLE 13

1°) L'accord entre en vigueur le jour de sa signature. Il est valable pour quatre années et est prorogé à chaque fois de deux années, s'il n'est pas dénoncé par écrit par l'une des deux parties douze mois avant l'expiration de sa validité.

2°) Tous les compléments résultant de l'application de l'accord doivent être formulés par écrit et sont partie du présent accord.

Fait à Alger, le 11 Avril 1974.

---

# **contributi**

---

## **Sopemi - Rapport 1977**

*Il presente contributo è una scelta dei capitoli salienti del più ampio rapporto SOPEMI 1977, redatto dal nostro collaboratore B. Kayser sulla base dei singoli rapporti nazionali inviati dai corrispondenti. In esso vengono presentate la situazione generale e le tendenze dei flussi di emigrazione, l'andamento dei ritorni e delle rimesse, le politiche di integrazione all'estero e l'emergente problema della seconda generazione degli emigrati in Europa.*

*Se l'emigrazione si mantiene sostanzialmente a bassi livelli, non sono tuttavia così trascurabili la circolazione di lavoratori all'interno della CEE, l'emigrazione clandestina e dei rifugiati di diversa natura e regolarizzazione. Per quanto riguarda i ritorni, essi non sono stati elevati per i Paesi meno sviluppati (Turchia, Marocco, Portogallo), mentre lo sono stati per altri (Italia e Spagna).*

*In quasi tutti i Paesi di immigrazione lo stock di lavoratori stranieri tende a diminuire, ma in maniera irregolare e differenziata. Persiste del resto una contraddizione tra il bisogno economico di lavoratori stranieri (probabilmente, e solo in parte, garantito dall'ingresso della seconda generazione sul mercato del lavoro) e il desiderio politico di limitare la disoccupazione dei nazionali. Infatti la sostituzione dei nazionali agli stranieri avviene solo per effettivi limitati e le politiche dei diversi Paesi sono fluttuanti e contradditorie.*

*La questione della mobilità geografica e professionale della manodopera, sia a livello nazionale che internazionale, è al centro di un vivace dibattito. Si sono create delle sacche di carenza di manodopera anche in Paesi tradizionalmente fornitori di emigranti che impiegano stranieri nei posti meno qualificati (Italia, Spagna,*

*Grecia). Ma simultaneamente la disoccupazione degli stranieri risulta uguale o superiore a quella dei locali nella maggior parte dei Paesi che cercano di sbarazzarsi di questo pesante fardello, incoraggiando le partenze.*

*Le politiche di « aiuto alle partenze », di cui si è parlato molto, sembrano del resto molto limitate. Ma hanno avuto poco successo anche i progetti locali di sviluppo coinvolgenti la manodopera formata all'estero, l'assistenza tecnica e i capitali provenienti dai Paesi di immigrazione.*

*Lo scambio ineguale tra Paesi di immigrazione e di emigrazione persiste tuttora. Questi ultimi subiscono, a causa della crisi, una disoccupazione accentuata che nessun sbocco all'estero può alleviare, poiché la ricerca di nuove destinazioni si annuncia poco promettente nel suo insieme; tanto più che i Paesi di immigrazione selezionano, senza alcuna contropartita, tra i lavoratori stranieri residui la forza lavoro migliore e che è loro indispensabile.*

## I. SITUATION GENERALE ET TENDANCES

En 1976 et 1977, l'importance des problèmes posés par les flux migratoires et par la présence de travailleurs étrangers sur les marchés du travail est restée considérable, et l'évolution de la situation à cet égard a confirmé les analyses et hypothèses du rapport SOPEMI de 1976. La perpétuation d'un certain courant de migrations vers les pays industriels et le maintien des processus de retour nécessitent une analyse d'autant plus fine qu'ils concernent des mouvements toujours très sensibles à la conjoncture, tant économique que politique. D'un autre côté, le rôle que jouent, à tous points de vue, les populations étrangères, tant dans le milieu d'installation que par rapport au milieu de départ, reste un phénomène social capital, mal reflété d'ailleurs par les variations statistiques. Aussi est-il indispensable de rassembler par les correspondants nationaux, et de porter rapidement à la connaissance des différents partenaires le tableau global de la situation et l'orientation des tendances.

La faiblesse des flux migratoires, par rapport à la période de pointe, reste évidente. Mais cette faiblesse est moins caractéristique de la situation actuelle que la diversité et l'hétérogénéité des flux, au niveau des arrivées du moins. Alors que l'embargo sur l'immigration

persiste, des courants non négligeables se maintiennent, faits de ressortissants des pays de libre circulation (CEE, marché nordique du travail), de « réfugiés » de toutes sortes, de clandestins plus ou moins régularisés. Cette immigration « marginale » peut parvenir à jouer un rôle appréciable dans certains pays.

Cependant, presque tous les pays d'immigration ont aujourd'hui un solde migratoire négatif avec l'étranger: il est indubitable que le nombre des sorties excède celui des entrées, et que le mouvement des retours prend de la consistance. Mais, là encore, une différenciation notable apparaît entre les pays: les moins développés n'enregistrent que peu de retours (Turquie, Maroc, Portugal), tandis que chez d'autres (Espagne, Italie) les flux paraissent importants. Pour autant qu'on puisse savoir, les structures socio-économiques et l'ampleur du marché du travail de ces pays permettent des procédures de réinsertion qui évitent que les retours soient perçus comme un drame collectif; il va de soi qu'ils sont pourtant souvent à l'origine de véritables drames individuels et familiaux.

Quoiqu'il en soit, c'est au niveau des « variations de stocks » de travailleurs étrangers que la situation évolue de la façon la plus significative. Dans presque tous les pays, le nombre des travailleurs étrangers tend à baisser, mais cette baisse est irrégulière et différenciée — selon les pays, les nationalités, les secteurs d'activité — et n'est jamais telle qu'elle affecte fondamentalement la réalité du phénomène, qui reste plus que jamais à l'ordre du jour social et politique. En 1976 et 1977, comme au cours des années précédentes, des incidents, des prises de position, des déclarations de principe et des décisions administratives ont constamment tenu la question des travailleurs migrants sur le devant de la scène. On peut constater d'ailleurs que la contradiction entre le besoin économique de travailleurs étrangers — dont le stock est entretenu par l'entrée sur le marché de la seconde génération — et le désir politique de limiter le chômage des nationaux n'est toujours pas résolue. Elle ne peut pas l'être, puisque la substitution de nationaux aux étrangers s'avère ne concerter que des effectifs limités; mais elle n'en est pas moins le lieu d'affrontements politiques sévères. D'où des politiques gouvernementales souvent fluctuantes, que le rapport SOPEMI s'efforce de suivre et d'analyser avec objectivité.

La question de la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre, considérée tant au niveau national qu'au niveau international, est évidemment au cœur de ce débat. Dès maintenant, c'est-à-dire avant la reprise économique espérée, des poches locales et sectorielles d'insuffisance de main-d'œuvre sont apparues, comme par exemple en Allemagne, et il n'est pas jusqu'à certains pays d'émigration qui n'emploient ouvertement des travailleurs étrangers dans les postes les moins qualifiés (Italie, Espagne, Grèce). Mais, en même temps, le

chômage des étrangers s'avère égal ou supérieur à celui des nationaux dans la plupart des pays, qui cherchent à se débarrasser de ce fardeau en encourageant les départs.

Les politiques d'« aide au départ », dont on parle beaucoup, paraissent d'ailleurs, en définitive, très limitées. Ou bien elles ont peu de succès à leur premier stade (France), ou bien leurs ambitions se heurtent à de sérieux obstacles au niveau de la réalisation (Pays-Bas, R.F.A.): la mise en place de projets locaux de développement, susceptibles d'utiliser la main-d'œuvre formée à l'étranger, l'assistance technique et les capitaux provenant des pays d'immigration, ne prend forme que très lentement. Le même type de carence explique d'ailleurs le peu de succès des politiques d'« aide aux retours » mises sur pied par certains pays d'émigration.

Ce qui fait que le modèle d'« échange inégal » décrit par le rapport SOPEMI 1976 s'avère toujours valable. Les pays d'émigration dans leur ensemble, et surtout certains d'entre eux, subissent du fait de la crise un chômage accentué, qu'aucun débouché à l'étranger ne vient plus soulager, la recherche de nouvelles destinations s'avérant peu prometteuse dans l'ensemble; tandis que les pays d'immigration sélectionnent, sans contrepartie, dans le stock de travailleurs étrangers qu'ils entretiennent, la force de travail qui leur est indispensable.

Il importe donc que la dynamique des termes de cette contradiction continue à être observée et analysée de façon permanente au plan de l'OCDE.

Cette analyse n'est-elle pas en effet nécessaire à la préparation des décisions indispensables qui concernent à la fois le sort de plus de douze millions de personnes et le développement économique et social des pays les plus défavorisés de l'organisation?

## II. LES FLUX D'EMIGRATION

Le tarissement des flux migratoires d'actifs en direction des pays européens d'immigration se vérifie, même s'il n'est pas toujours facile à déceler dans des données statistiques souvent complexes. Il est clair et évident, par exemple, dans les informations provenant de Turquie, mais il faut se livrer à un exercice réducteur pour y parvenir dans le cas du Portugal: le nombre annoncé de 18.499 pour 1976 (contre 25.614 pour 1975) englobe les « flux clandestins », c'est-à-dire des régularisations survenues en France et qui ne concernent pas la migration actuelle; il englobe aussi actifs et non actifs. Si on se limite aux actifs « réguliers », l'émigration portugaise se limite à 3.558 personnes en 1975 et environ 1.800 en 1976. Quant à l'émigration marocaine officielle, si on en exclut les saisonniers, elle tombe à un niveau très bas.

## *Flux d'émigration de travailleurs vers l'Europe 1975 - 1976*

	1975	1976
Finlande	8.500	11.000
Turquie	4.400	3.230
Grèce	10.300	10.238
Yougoslavie	15.000	12.000
Italie	50.650	49.896
Espagne	20.618	12.124
Portugal	3.500	1.800
Maroc	2.971	934

Les structures de ces flux réduits n'ayant pratiquement pas changé par rapport à 1975, on n'a pas jugé utile de leur consacrer cette année de développement spécial.

### **Turquie**

Le nombre des travailleurs turcs ayant émigré en 1976 reste extrêmement bas, si on le compare au record atteint en 1973 (136.000). Mais il s'est relevé par rapport à 1975: 10.558 contre 4.419. L'explication est à rechercher d'abord dans l'évolution des flux vers les pays arabes, qui absorbent comme l'année précédente les deux-tiers du flux: le nombre des départs pour la Libye, en particulier, passe de 1.128 à 4.098. Vers les pays d'Europe, les départs restent insignifiants, sauf pour ce qui concerne l'Allemagne dont les statistiques turques précisent qu'elle accueille en 1976 2.101 travailleurs migrants (contre 640 en 1975).

Comme en 1975, il s'agit essentiellement de travailleurs non qualifiés (27%) et d'ouvriers du bâtiment (31%).

Il semble qu'en 1977 la tendance à une légère reprise (ou plutôt la stabilisation à un faible niveau constant) se confirme: pendant les cinq premiers mois, 6.897 travailleurs turcs ont quitté le pays, dont 4.476 vers la Libye et l'Arabie Saoudite.

### **Grèce**

La caractéristique essentielle du mouvement migratoire en 1976 est la stabilisation du flux à son niveau relativement bas. Le nombre des travailleurs ayant quitté le pays s'élève à 20.374, contre 20.330 en 1975; c'est la première fois depuis 1970 (record de 92.681) que la régression est interrompue. Il est remarquable aussi que l'émigration vers l'Europe elle-même se stabilise, représentant en 1976 plus de la moitié du flux total, l'émigration vers l'Allemagne continuant cependant à baisser (33% du flux total contre 70% en 1970).

## **Italie**

La stabilisation des flux d'émigration paraît caractéristique de la période actuelle. L'émigration totale (actifs et inactifs, toutes destinations) avait presque atteint 300.000 personnes au sommet de la courbe, en 1966. Elle se situe autour de 100.000 depuis 1974: 112.020 en 1974, 92.666 en 1975, 97.247 en 1976. Dans ces nombres, la part de l'émigration transocéanique représente plus de 20%, s'élevant à 22,3% en 1974 et 1975 et même 24,9% en 1976, avec une proportion croissante de départ vers des « destinations nouvelles »: Amérique Latine et Tiers-monde. Le nombre des départs de travailleurs vers l'Europe s'établit, quant à lui, autour de 50.000 par an: 50.650 en 1975, 49.896 en 1976.

Le caractéristiques structurelles de l'émigration italienne ont tendance à varier. C'est l'émigration méridionale qui est la plus touchée par la réduction des débouchés européens, tandis que les destinations « nouvelles » reçoivent des émigrés provenant des zones riches du pays: la multinationalisation des entreprises industrielles italiennes, qui explique les nouveaux flux, concerne, pour les capitaux comme pour la main-d'oeuvre, le nord de l'Italie.

Signalons enfin qu'en Italie (comme en Grèce), le nombre des travailleurs étrangers n'est pas négligeable. Des dizaines de milliers de personnes installées clandestinement dans le pays, s'emploient dans certaines villes (Rome) et certains secteurs déterminés d'activité: pêche, horticulture, services domestiques.

## **Espagne**

Le nombre des émigrés (assistés, donc enregistrés) vers l'Europe a continué à baisser de façon importante en 1976. Depuis 1973, la série annuelle décroissante est impressionnante: 96.088 (1973), 50.695 (1974), 20.618 (1975), 12.124 (1976). Mais une certaine stabilisation à ce niveau très bas paraît se manifester en 1977: 9.961 départs pendant le premier semestre.

En 1976, la Suisse absorbe 11.244 émigrés, soit les 93% des départs; elle en avait reçu plus de 50.000 par an au début des années '70. La plupart de ces émigrés viennent des régions traditionnelles de départ: Galice (44%) et Andalousie (23%). Il s'agit, comme toujours, en grande majorité, d'hommes jeunes, manoeuvres industriels.

L'émigration saisonnière vers la France s'est maintenue à son niveau des années précédentes: 97.279 personnes, dont les 3/4 destinées à la campagne des vendanges.

Enfin, l'émigration transocéanique se maintient de son côté à un niveau très bas: 3.372 en 1976, contre 3.859 en 1975 et 4.586 en 1974. La recherche de nouveaux débouchés, vers les pays pétroliers par exemple, n'a guère donné de résultats.

## Portugal

Le flux migratoire total continue à baisser en 1976, mais à un rythme un peu ralenti: 33.207, contre 44.918 en 1975 et 70.273 en 1974 (plus de 173.000 en 1970). Ce flux de 1976 est cependant complexe: il ne comporte plus que 2.746 départs réguliers vers les pays d'Europe (contre 5.507 en 1975), 15.753 « départs clandestins » (c'est-à-dire reports statistiques de régularisations survenues en France), et 14.708 départs vers les pays transocéaniques. On peut donc dire que l'émigration européenne est pratiquement tarie: pendant le premier semestre 1977, le nombre des départs réguliers vers l'Europe s'est élevé à 1.224, contre 1.313 pendant le premier semestre 1976.

Malgré certaines prévisions et certains efforts, aucune réorientation sérieuse de l'émigration vers de nouvelles destinations n'a pu être réalisée. Des négociations avec le Venezuela, par l'intermédiaire du CIME, sont toujours en cours. Quant au recrutement espéré par des entreprises travaillant dans les pays arabes, il n'a pu aboutir, s'adressant soit à des personnels très hautement qualifiés, déjà pourvus d'emplois, soit à des travailleurs du bâtiment pour lesquels les conditions des offres d'emploi n'ont pas été jugées acceptables.

## Yugoslavie

Selon les données du Service de l'emploi, le nombre des travailleurs yougoslaves ayant pris un emploi à l'étranger ne cesse de diminuer d'une année à l'autre:

*Yougoslavie: Emigration de travailleurs par l'entremise des services de l'emploi.*

*Nombre d'employés*

1970	125.371
1971	81.300
1972	56.435
1973	73.435
1974	9.979
1975	7.679
1976	5.945

Ces chiffres doivent sans doute être rectifiés, mais les estimations données par le correspondant yougoslave montrent la même tendance:

*Yougoslavie: Estimation de l'émigration effective de travailleurs.*

1973	100.000
1974	20.000
1975	15.000
1976	12.000

Il faut ajouter qu'environ 8.000 personnes déjà expatriées au titre de l'émigration familiale (femmes et enfants) auraient été embauchées, ce qui porterait à 20.000 le nombre total des Yougoslaves ayant pris un emploi à l'étranger en 1976. Le chiffre correspondant pour 1975 étant de 25.000 unités (c'est-à-dire 15.000 émigrés et 10.000 déjà expatriés), les nouvelles embauches de travailleurs yougoslaves régresseraient donc pour plusieurs causes.

En ce qui concerne la structure des flux analysée toujours d'après les données du service de l'emploi, on observe: la confirmation de la baisse du taux de féminité (tout en étant remonté de 13,5% de 1975 à 17,9%, ce taux est loin de toucher la valeur de 25,5% atteinte en 1973). La raison en est, selon le correspondant yougoslave, qu'en période de « crise » les pays d'immigration n'offrent aux nouveau immigrants que des travaux considérés essentiellement « masculins ». D'autre part, la population déjà émigrée à la suite des chefs de famille offre aux pays d'immigration une réserve assez facilement utilisable de main-d'œuvre féminine.

— La croissance ininterrompue de la provenance croate qui parvient désormais à 55,9% du total (contre 42,1% en 1975 et 33% en 1974).

— La confirmation de l'effondrement de la partie de l'Allemagne dans les destinations (5,5% contre 6,5% en 1975 et 20% en 1974).

## Finlande

La remontée de l'émigration finlandaise, amorcée en 1975, s'est poursuivie en 1976. Les retours ayant de leur part continué à diminuer, l'émigration nette à dépassé le seuil de 9.300 personnes, c'est-à-dire plus du double du chiffre enregistré en 1975. Cette croissance s'étant manifestée également au cours des deux premiers trimestres de 1977, le solde de cette année pourrait facilement toucher le niveau de 14.000 ou 15.000. On observera, à ce propos, qu'il existe une corrélation élevée entre la croissance du chômage en Finlande et la propension à émigrer.

*Finlande: Flux migratoire (travailleurs et non travailleurs) 1974 - 1977.*

	<i>Emigration</i>	<i>Retours</i>	<i>Solde</i>
1974	9.601	10.729	+ 1.128
1975	12.139	7.705	- 4.434
1976	15.734	6.365	- 9.369
1977: 1er trim.	4.528	1.295	- 3.233
2ème »	2.613	1.030	- 1.583
Juillet	1.223	539	- 684
Août	1.150	454	- 696

## **Maroc**

L'émigration des travailleurs marocaines vers les pays d'Europe signataires de conventions s'est brusquement tari après 1974. En 1975, le nombre des départs contractuels de travailleurs permanents s'était élevé à 2.971 (dont 2.905 vers la France); il n'est plus que de 934 en 1976 (dont 901 vers la France). Le nombre des saisonniers recrutés officiellement par la France est de 6.804 en 1975 et 11.472 en 1976.

L'émigration familiale, par contre, est en nette augmentation: 6.159 familles (10.801 personnes) avaient rejoint les travailleurs marocains émigrés en France en 1975, et ce nombre s'élève à 7.988 (17.969 personnes) en 1976. Pendant le premier semestre 1977 ce mouvement concerne déjà 8.379 personnes.

Enfin, l'émigration temporaire vers les pays arabes, sous contrats collectifs ou individuels, n'est plus négligeable, dans le contexte de la raréfaction des départs. Les travailleurs marocains semblent pourtant réticents, sauf lorsque l'embauche est le fait de firmes étrangères aux pays concernés. Le nombre des contrats en Libye s'est élevé à 1.822 en 1975, 911 en 1976 et il atteint déjà, au milieu de 1977, 5.142. Vers l'Arabie Saoudite également, les départs augmentent: 88 en 1976, 1.320 en 1977.

## **III. RETOURS ET TRANSFERTS DE FONDS**

### *1. Retour*

#### **Turquie**

Le correspondant du SOPEMI signale qu'on observe une stabilisation des retours en 1976, après quelques années d'un mouvement notable mais relativement faible: 80.000 travailleurs turcs seraient rentrés d'Europe depuis 1974.

#### **Grèce**

D'après les statistiques, le mouvement des retours paraît stabilisé, à un niveau élevé: pendant les années précédant la crise, il se situait à une moyenne de 20.000 par an. Il a atteint 34.214 en 1975 et 32.067 en 1976. Mais ce mouvement, écrit le correspondant du SOPEMI, ne provoque aucun problème d'emploi, le marché du travail absorbant aisément les travailleurs qui rentrent dans le pays (nombre de chômeurs en forte diminution).

## **Italie**

Les retours, au total sont moins nombreux en 1976 qu'au cours des années précédentes, mais leur caractéristique principale est la stabilisation: 115.997 en 1976 (dont 83% en provenance d'Europe), contre 122.774 en 1975 et 116.708 en 1974. Devenus plus nombreux que les départs, ils laissent à l'Italie, selon les statistiques officielles, un solde positif confirmé: + 4.688 en 1974, + 30.108 en 1975, + 18.750 en 1976. 43,6% de ces « retours » concernent des migrations qui ont duré moins d'un an et n'ont guère de signification (mais ils hypothèquent la valeur des statistiques globales...). Par contre, 32.805 italiens sont rentrés de l'étranger en 1975 après un séjour de plus de cinq ans (contre 21.604 seulement en 1971) et cette évolution est certes significative. « Après une première phase au cours de laquelle la crise a provoqué un écrémage des collectivités émigrées en éliminant la partie la plus faible (émigrés les plus récemment arrivés, encore très marginaux par rapport aux pays d'accueil), écrit le correspondant italien du SOPEMI, elle touche maintenant également l'émigration familiale de vieille souche, dont on pouvait penser qu'elle était plus ou moins durablement implantée ».

D'un autre côté, l'accentuation du phénomène de retour dans les régions méridionales s'explique sans doute par le fait que les difficultés de trouver du travail et un logement dans le nord en rentrant en Italie les amènent à regagner leur région d'origine où ils peuvent au moins compter sur un niveau économique plus ou moins assuré d'auto-subsistances.

Enfin, la tendance à la féminisation des flux de retour en provenance d'Europe (30% en 1972, 36% en 1975) est également à mettre en liaison avec la crise et les licenciements qui produisent leurs effets en deux phases successives, comme l'explique le correspondant italien:

« Dans la première phase, ceux qui rentrent sont les travailleurs qui se trouvent à l'étranger sans leurs familles, alors que ceux qui ont leur famille tentent de rester, en réduisant leur consommation ou en comptant sur un seul salaire plutôt que sur les salaires des deux conjoints, comme auparavant; dans la deuxième phase, c'est-à-dire la phase actuelle, une fois épuisées les capacités de « résistance », ce sont les familles entières insérées depuis longtemps à l'étranger qui commencent à rentrer, ce qui pose des problèmes complexes et pas toujours connue de réintégration, non seulement professionnelle, mais aussi culturelle ».

## **Espagne**

L'estimation du nombre de retours réels est difficile à établir; mais les chiffres produits (sur la base d'informations d'origine consulaire) montrent que les retours, après une pointe en 1975, ne se situent pas à un niveau particulièrement élevé: 80.000 en 1972, 74.000 en 1973, 88.000 en 1974, 110.000 en 1975, 74.000 en 1976.

Cependant, des mesures concrètes ont été prises pour aider les émigrés rentrés à se réinsérer dans la vie économique et sociale espagnole: organisation de cours de formation professionnelle (qui complètent ceux dispensés en Allemagne pour les émigrés chômeurs), promulgation d'une réglementation facilitant le logement des émigrés rentrés.

## **Portugal**

Le correspondant du SOPEMI fait savoir que, selon les sources d'information habituelles, on n'a pas signalé en 1976 de retours importants en provenance des pays d'immigration; mais divers indices font penser qu'un mouvement d'une certaine ampleur pourrait commencer à se produire. Les mesures prises jusqu'ici pour la réinsertion des retournés concernent essentiellement les rapatriés des colonies: il s'agit d'aider financièrement et techniquement les projets d'investissements susceptibles de créer des postes de travail nouveaux. Mais le secrétariat d'état pour l'émigration vient aussi de mettre à l'étude des programmes très limités de développement local, concernant les régions de forte émigration, auxquels la participation des travailleurs émigrés est vivement souhaitée.

## **Yugoslavie**

Le correspondant du SOPEMI est parvenu à estimer à 55.000 environ le nombre des travailleurs Yougoslaves rentrés de l'étranger en 1976 (contre 65.000 en 1975 et 80.000 en 1974). Sur ce nombre, 33.200, soit plus de 60% sont officiellement enregistrés par le service de l'emploi (19.561, soit 31% en 1975). Ce service est désormais en mesure de fournir des informations sur le nombre des travailleurs rentrés qu'il a aidés à trouver un emploi salarié. Sur les 33.200 enregistrés, plus de 8.800, soit 26,6% ont bénéficié de cette aide (pourcentage analogue à celui enregistré chez les non-migrants). La décomposition par niveaux d'études et qualification fournie dans la contribution du correspondant national, montrerait que la qualification professionnelle confirmée de type ouvrier, représente un avantage plus important pour obtenir un emploi en Yougoslavie que des qualifications d'études même assez avancées; 36,3% des ouvriers rapatriés enregistrés comme qualifiés auraient trouvé un emploi contre, par exemple, 24,4% de

diplômés de l'enseignement secondaire du deuxième degré. La situation la plus difficile est cependant celle de travailleurs non qualifiés, dont 22,7% seulement auraient pu se reclasser dans leur pays par l'entremise du service de l'emploi. Le correspondant yougoslave met l'accent sur la formation limitée des travailleurs de retour en 1976 dont 75,5% (toujours selon les informations du service de l'emploi) appartiendraient aux catégories des manoeuvres et des travailleurs spécialisés. Ce fait contraste profondément avec la répartition des employés à l'étranger présentée par le recensement yougoslave de 1971. Selon ces données, l'ensemble des non qualifiés ne toucherait que 42,6% du total. Cela signifie-t-il que les marchés du travail étrangers auraient tendance à intégrer les éléments plus qualifiés ou susceptibles de le devenir et à se décharger des autres? Il semblerait évident, tout au moins si on admet la comparabilité des séries fournies. Rappelons cependant que 67% des travailleurs placés en 1976 à l'étranger par le service de l'emploi appartenaient à l'ensemble des non qualifiés. En utilisant des sources d'origine différente, le correspondant yougoslave est parvenu à estimer le solde de l'émigration de travailleurs yougoslaves en Europe. Cette estimation montrerait un excédent de retours sur les départs de 35.000 travailleurs.

Au total, la plupart des retournés paraissent regagner l'exploitation agricole familiale (privée), ne serait-ce que pour y préparer un éventuel nouveau départ. Les programmes destinés à aider les travailleurs retournés à se réinsérer dans la vie économique nationale sont à l'ordre du jour, mais n'ont pas encore pris un véritable caractère opérationnel.

## Finlande

Les liens de relative complémentarité avec le marché du travail suédois et l'absence d'entraves réglementaires à la prise d'un emploi dans ce marché ont permis en 1976 à la Finlande d'atténuer les effets de la détérioration de sa capacité d'emploi grâce à la croissance des flux de départ et la diminution de ceux de retour. Il est possible que la coopération entre les services de l'emploi des deux pays ait joué un rôle important également en matière de retours en fournissant des informations réalistes sur les perspectives de l'emploi, qui, à ce moment, décourageaient les travailleurs finlandais de rentrer dans leur pays. Dans ce dernier, le taux de chômage montait de 1,7% en 1974 à 2,2% en 1975 pour atteindre le niveau de 4% en 1976, et cela en dépit d'une diminution considérable de la proportion de participation à la vie active (65,1% en 1974, 64,6% en 1975 et 63,5% en 1976).

Il n'est donc pas surprenant que le nombre des personnes retournant en Finlande ait diminué de 28,2% en 1975 et de 17,2% en 1976 et que cette tendance à la baisse se poursuive en 1977. La question

est cependant de savoir si le marché du travail de la Suède pourra dans l'avenir continuer à jouer ce rôle de stabilisateur en faveur de celui de la Finlande qu'il a exercé en 1976 et au cours du premier trimestre 1977. Cette question est importante, étant donné que la Finlande ne semblerait pas avoir beaucoup d'alternatives face à une éventuelle dégradation concomitante des deux marchés de l'emploi.

## Maroc

On ne sait pas grand chose sur les processus de retour, certainement très limités, des travailleurs marocains émigrés. Pour le moment, d'ailleurs, aucune mesure spécifique à leur égard n'a été encore prise, bien que certaines aient été mises à l'étude.

Mais les relations avec deux pays d'immigration posent le problème de la réinsertion. L'institution par le gouvernement français de la « prime au retour » de 10.000 F « a créé parmi les travailleurs marocains un malaise et un sentiment d'insécurité », écrit le correspondant du SOPEMI qui précise: « Jusqu'à présent, une soixantaine seulement de marocains auraient bénéficié de cette aide ». Par contre, les propositions néerlandaises du projet Remplod ont retenu l'attention du gouvernement: l'installation de petites industries susceptibles d'utiliser la main-d'œuvre formée aux Pays-Bas et assistée financièrement dans son processus de retour paraît être du domaine de l'avenir proche.

### 2. *Les transferts de fonds*

La rigidité des statistiques concernant les remises des émigrés n'empêche pas leur interprétation d'être très délicate (cf. rapport SOPEMI 1976, p. 48-49). La variation des taux de change peut rendre toute comparaison interannuelle inopérante. Diverses tendances sont cependant décelées, en 1976 selon les pays.

*Transferts de fonds par les émigrés (millions de dollars)*

	1974	1975	1976
Turquie	1.425	1.300	983
Grèce	645	734	803
Yougoslavie	1.621	1.695	1.878
Italie	753	979	1.370*
Espagne	1.071	968	853
Portugal	1.100	539	683
Maroc	372	516	671

\* estimations

## IV. LES POLITIQUES D'INTEGRATION A L'ETRANGER

A mesure que la politique de fermeture des frontières aux travailleurs étrangers se consolide, la politique d'intégration, dont on n'aurait pas même pensé à écrire le nom il y a quelques années, prend forme dans la plupart des pays industriels. Elle s'exprime d'abord dans les mesures propres à favoriser (ou à ne pas décourager, comme en Allemagne) le regroupement familial dont il a été question plus haut. Elle est ensuite révélée par des dispositions d'ordre scolaire, culturel et politique qui sont peu à peu échafaudées ou consolidées, et par le discours officiel ou officieux qui les met en valeur. Elle prend appui sur certaines données objectives que nous commencerons par analyser.

### 1. - *La durée du séjour*

On ne s'étonnera pas de constater que les étrangers restés dans les pays pour une longue durée constituent une part de plus en plus importante de la population immigrée: cette constatation est lourde de signification. En Allemagne, 30% des étrangers habitent le pays depuis plus de huit ans (22,8% depuis plus de dix ans); la moitié des étrangers ont déjà plus de six ans de séjour. En Suisse, 79% des étrangers résident dans le pays depuis sept ans ou plus. Aux Pays-Bas, le nombre des travailleurs étrangers obtenant un contrat permanent après un séjour de cinq années augmente sans cesse, passant "pour les ressortissants des pays de recrutement) de 36.400 en 1974 à 46.200 en 1975 et 61.400 en 1976.

### 2. - *Les mariages mixtes*

En Suisse, le nombre des mariages mixtes est élevé: 5.531 en 1976, même s'il recule un peu par rapport à l'année précédente. Au total, on compte dans la population helvétique, 56.361 étrangers ayant épousé des Suisses. En France, depuis le début des années soixante dix, on compte environ 27.000 mariages annuels unissant des conjoints dont l'un au moins est étranger. Par rapport au nombre total de mariages célébrés en France, en 1974, 1,8% unissent deux étrangers et 5% unissent des conjoints dont l'un est étranger. En Belgique, le nombre des mariages mixtes représente en 1975, 10,1% de tous les mariages, taux en nette augmentation (7,8% en 1965).

### 3. - *Les naturalisations*

En Allemagne, la naturalisation revêt un caractère exceptionnel pour les ressortissants des pays d'émigration. Bien que, selon les critères de temps, plus de 600.000 étrangers pourraient être naturalisés, le

nombre de ceux qui effectuent les démarches est faible: 24.925 naturalisations en 1975, dont 3.147 pour les Yougoslaves, 1.631 pour les Italiens, 391 pour les Espagnols, 283 pour les Grecs, 225 pour les Turcs. En Suisse, le nombre des naturalisations est également peu élevé, quoiqu'en augmentation nette en 1976: 12.600, contre une moyenne de 8.000 au cours des années précédentes; les Italiens représentent 38% des naturalisés. En Belgique, le nombre des naturalisations est, et reste faible: depuis 1970, il oscille entre 1.000 et 2.500. En 1974 on a compté 1.840 naturalisations et 1.866 en 1975, soit 0,2% de la population étrangère.

Par contre, en France, le recensement de 1975 indique qu'environ 1,4 millions de citoyens, soit 2,6% de la population totale, sont français par acquisition. L'acquisition de la nationalité française par diverses procédures (naturalisations, réintégrations, déclarations de nationalité) concerne un nombre important et croissant de personnes au cours des dernières années: 35.983 en 1974, 41.350 en 1975 et 45.203 en 1976, trois pays fournissant 55% des naturalisés (Espagne, Italie, Portugal). En Suède, le nombre des naturalisations s'élève nettement au cours des dernières années et la réglementation s'assouplit: depuis 1976, la nationalité suédoise peut s'acquérir après cinq ans de séjour (deux ans pour les « nordiques »). On a enregistré 9.421 naturalisations en 1971, 10.305 en 1972, 12.900 en 1973, 16.153 en 1974, 16.705 en 1975, et 22.100 en 1976. La moitié de ces naturalisations interviennent avant l'âge de vingt ans. Cependant, le taux de naturalisation reste faible ainsi que l'indique une statistique récente: à la fin de 1975, 8% seulement des étrangers « naturalisables » immigrés en 1968 ont acquis la nationalité suédoise, et ce taux tombe à 6% pour les seuls finlandais.

#### 4. - *Les politiques*

##### **République Fédérale d'Allemagne**

Les grandes lignes de la politique concernant les étrangers ont été élaborées d'un commun accord par les représentants des ministres du Travail et de l'Intérieur, des Länder et des partenaires sociaux, et approuvées par le gouvernement fédéral en avril 1977. Sur le plan des principes, il a été précisé que la République Fédérale n'est pas en principe un pays d'immigration et se conçoit toujours comme recevant et donnant du travail à des étrangers destinés à regagner leur pays d'origine, mais qu'elle accepte volontiers d'assister les étrangers vivant chez elle dans leurs efforts d'intégration à la société allemande. Il a été déclaré par ailleurs que le marché du travail n'offre plus qu'une capacité limitée d'absorption pour une force de travail additionnelle, un grand nombre de jeunes scolarisés entrant dans la vie professionnelle. En conséquence, les propositions suivantes ont été adoptées:

- a) l'interdiction du recrutement de travailleurs étrangers doit être totalement maintenue;
- b) le statut légal de résidence des travailleurs et de leurs familles doit être graduellement amélioré: permis illimité après cinq ans de séjour, et droit à résider après huit ans;
- c) la politique d'emploi doit accorder une attention spéciale aux problèmes de la seconde génération adolescente;
- d) aucun permis de travail ne peut être accordé aux étrangers entrés en R.F.A. après novembre 1974; mais les enfants ayant rejoint leurs parents avant le 1er janvier 1977 pourront en recevoir un, pour des raisons humanitaires et à condition que la règle de la priorité à l'emploi (des travailleurs nationaux et étrangers de même statut) soit respectée;
- e) des efforts devront être faits pour encourager et promouvoir la volonté et la capacité des travailleurs étrangers de retourner dans leur pays.

## Suisse

La commission fédérale pour le problème des étrangers a réalisé une enquête auprès des communes en vue d'établir un inventaire des dispositions locales prises pour favoriser l'intégration des étrangers. Les informations recueillies montrent que les étrangers disposent presque partout de services de consultation, gérés en général par des institutions ou organismes privés, mais parfois aussi par les municipalités qui y ajoutent des services d'assistance sociale. Dans certaines villes, les étrangers participent à titre consultatif aux affaires communales et jouent un rôle dans diverses sociétés culturelles. Mais les mesures les plus fréquemment citées ont trait à l'intégration des enfants dans les écoles: toutes les villes ont des jardins d'enfants ouverts aux enfants étrangers et la plupart ont mis sur pied l'organisation d'enseignements de langue d'appui ou de rattrapage.

## France

Au cours des récentes années (cf. rapports précédents du SOPEMI), diverses mesures ont été prises dans le but d'améliorer les conditions de vie des travailleurs étrangers en France. En 1976, plusieurs textes réglementaires définissent le rôle du « service social d'aide aux émigrants », l'intervention des travailleuses familiales auprès des familles étrangères s'installant en France (« inciter parents et enfants à prendre contact le plus tôt possible avec l'environnement et le monde extérieur »), les conditions dans lesquelles les étrangers peuvent faire partie d'asso-

ciations familiales, etc. Par ailleurs, une loi de juillet 1976 renforce la répression en matière de trafic et d'emploi irrégulier de main-d'œuvre étrangère et un arrêté crée dans ce but une « mission de liaison interministérielle ».

### **Belgique**

Des services d'accueil fonctionnent dans toutes les régions. Les pouvoirs publics participent financièrement à l'activité de la quarantaine de « conseillers moraux », tant laïcs que religieux, oeuvrant auprès des communautés étrangères.

### **Pays - Bas**

Un effort important continue à être fait sur le plan de l'intégration par l'apprentissage de la langue et sur le plan scolaire. En juillet 1975, 20.000 enfants étrangers étaient inscrits dans les écoles primaires (4.500 dans l'enseignement secondaire): ces écoles ont droit à se voir affecter des maîtres supplémentaires (340 en 1976) pour aider les enfants étrangers à s'intégrer, mais aussi des auxiliaires, éventuellement de la même nationalité, pour préserver la culture et la langue de leur pays d'origine (130 en 1976).

### **Suède**

La politique suédoise vis à vis des migrants n'a pas été affectée par le changement de gouvernement intervenu en octobre 1976. En janvier 1977, le ministre de l'assistance au développement a été désigné comme ministre de l'immigration, et le programme mis en chantier par le gouvernement social-démocrate a été pris en charge. Les principales mesures nouvelles contenues dans le budget de 1977-78 ont trait au système éducatif et à l'apprentissage linguistique. Mais, en juin 1977, et pour la première fois dans l'histoire de la Suède, des émeutes racistes ont éclaté dans quelques localités.

### **5. - *La représentation des migrants***

Les seuls changements importants concernant la représentation des migrants viennent, en 1976, de Suède. Ailleurs, la loi ou les règlements assurent aux étrangers une activité et des responsabilités syndicales (loi de juillet 1975, en France, permettant aux étrangers d'exercer pleinement les fonctions de délégués syndicaux). La pratique leur permet parfois de s'insérer dans les conseils consultatifs de communes (Belgique) ou, beaucoup plus rarement, dans des commissions extra-municipales (France, Suisse). Mais on relève que la participation reste partout très faible.

En Suède, en 1976, les étrangers ont pu voter, pour la première fois, au cours d'élections locales et régionales: les électeurs étrangers constituaient les 3,5% du corps électoral. La participation des étrangers aux élections s'est élevée à 60% (90% dans l'ensemble du corps électoral).

## V. LES FAMILLES ET LA SECONDE GENERATION DES MIGRANTS EN EUROPE

Malgré la généralisation du maintien des mesures de suspension de l'immigration active et malgré les départs — limités, mais difficiles à chiffrer — de travailleurs étrangers, la population étrangère de la plupart des pays industriels reste à peu près stable ou continue à croître: c'est le résultat du facteur familial, qui intervient tant par les entrées au titre du regroupement (spontané ou contrôlé) que par la natalité. Avec les enfants d'immigrés, ces pays disposent d'une réserve de main-d'œuvre importante, qu'ils cherchent pour la plupart à préserver et même éventuellement à amplifier.

Entre 1975 et 1976, la population étrangère ne diminue qu'en Allemagne (- 3,4%) et en Suisse (- 5,3%). En France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède, elle continue à augmenter. Mais partout, au sein de cette population, la place des jeunes devient plus importante: les moins de 15 ans sont 25,2% en France et 22,6% en Allemagne, les moins de 16 ans 30% en Suisse, les moins de 17 ans 34,3% en Suède.

### *Evolution de la population étrangère totale 1973-1976\**

	Allemagne	Suisse	France	Belgique	Pays-Bas	Suède
1973	3.625.100	1.052.505	3.873.143	774.845	282.461	397.452
1974	3.761.100	1.064.526	4.038.220	805.426	315.100	401.158
1975	3.711.300	1.012.710	4.106.042	835.416	344.900	409.894
1976	3.565.000	958.599	4.106.443	851.601	362.450	418.016

\* Etat à la fin de l'année, sauf pour la R.F.A. (septembre).

Les problèmes de la seconde génération des migrants, qui ne peuvent être évoqués ici que très sommairement, commencent à se poser de façon insistante.

### **Suisse**

Le nombre total des étrangers résidant en Suisse (saisonniers exclus) ne cesse de baisser: il est passé au-dessous du million en 1976, avec un recul de 5,3% sur 1975. Le nombre des étrangers s'élève main-

tenant à 958.599, soit 15,3% de la population totale (947.617 à la fin avril 1977). Cette évolution négative est surtout le résultat des départs d'étrangers, qui ne cessent d'augmenter sous les effets conjugués des mesures restrictives du Conseil fédéral et de la stagnation économique. Mais les entrées d'étrangers diminuent aussi: l'immigration due au regroupement familial passe de 16.825 en 1974 à 13.252 en 1975 et 12.707 en 1976. (Ce regroupement ne peut intervenir, pour les travailleurs sous contrat annuel, qu'au terme d'une période de quinze mois).

Les 30% de la population étrangère résidente sont des enfants de moins de seize ans, dont environ la moitié en âge préscolaire. Mais la tendance est à une diminution absolue du nombre des enfants étrangers, du fait à la fois de la forte baisse du nombre des naissances et des départs familiaux. En 1976, on compte 286.941 enfants étrangers de moins de seize ans, soit environ 40.000 de moins qu'en 1974.

Cependant, le nombre des enfants étrangers atteignant l'âge de seize ans, âge requis pour entrer en apprentissage ou dans la vie professionnelle, ne cesse d'augmenter: il est passé de 10.602 en 1973 à 12.153 en 1976, et il est prévu qu'il croîtra encore (la classe des douze ans est de 17.028 et celle des dix ans de 18.618). Bien qu'il n'existe pas de statistique précise quant au nombre des apprentis étrangers, on estime que leur proportion est inférieure à 5% du nombre total des apprentis. Selon des chiffres de 1970, 20% seulement des jeunes étrangers ont accompli un apprentissage professionnel, tandis que cette proportion est de 60% chez les Suisses. En 1973, 3,4% des apprentis étaient des Italiens, alors que cette nationalité représentait 11% de la population active. « Il n'est d'ailleurs pas rare que cette situation regrettable ne suscite chez les étrangers le sentiment que la formation professionnelle de leurs enfants serait intentionnellement entravée par la Suisse qui tiendrait ainsi à constituer une réserve de main-d'œuvre étrangère non qualifiée. Les autorités suisses ont conscience de ce malaise et envisagent de mettre en œuvre des dispositions spécifiques en faveur des candidats apprentis étrangers, comme l'enseignement intensif de la langue, ainsi que des mesures facilitant le passage entre l'école et la formation professionnelle ».

## France

*Le regroupement familial.* De 1972 à 1975, on a constaté une baisse des effectifs de l'immigration familiale; mais, en 1976, une reprise s'est manifestée, comme conséquence des mesures nouvelles mises en œuvre en faveur du regroupement familial. En même temps, du fait de la suspension des entrées de travailleurs, la part de l'immigration familiale dans l'immigration permanente a considérablement progressé.

*France - Immigration familiale 1972-1976 (CEE exclus)*

	1972	1973	1974	1975	1976
Nombre de personnes	69.900	68.286	63.459	51.822	57.371
% immigration permanente	38,5	32,2	54,3	76,7	76,9

(en 1974, dernière année d'information statistique, l'immigration familiale provenant de la CEE s'élève à 4.579).

En 1976, sur 29.069 familles entrées, le nombre des conjoints a été de 25.069 et celui des enfants de 30.624 (1.478 ascendants et collatéraux). La répartition de l'immigration familiale par nationalité en 1976 montre la prépondérance des Marocains (31,3%), des Portugais (23,9%) et des Turcs (15,6%), selon une proportionnalité très différente de celle de la population étrangère totale. Cette répartition évolue d'ailleurs considérablement puisque les taux respectifs des trois nationalités citées étaient en 1974 de 21,7%, 36,9% et 8,7%.

Les mesures mises en oeuvre en 1976 permettaient la venue en France des membres de la famille de travailleurs étrangers installés en France, sous le contrôle de l'Office national d'immigration qui exerce le contrôle sanitaire au départ et le contrôle du logement à l'arrivée; sous certaines conditions, le travailleur touche une prime de première installation. Cette réglementation vise explicitement, « en faisant largement appel à des mécanismes d'incitation, d'une part à créer une procédure attractive qui dissuade, par les avantages mêmes dont elle est assortie, les familles étrangères de venir par leurs propres moyens, dans des conditions souvent très défavorables pour elles-mêmes et, d'autre part, à permettre grâce à des mesures de caractère social l'adaptation aussi rapide que possible de ces familles à leur nouvel environnement ».

Mais, à la fin septembre 1977, le gouvernement français a annoncé la suspension « à titre provisoire, pour une durée de trois ans », de l'immigration familiale. Cette mesure a été expliquée par le fait qu'environ 35.000 conjoints et enfants de travailleurs migrants demandaient chaque année leur admission au travail dans les conditions légales (liées au droit de séjour des conjoints et enfants d'un travailleur immigré exerçant une activité depuis un an au moins); et que cet afflux était de nature à perturber gravement le marché du travail.

Les réactions tant nationales qu'internationales suscitées par cette mesure, ainsi que les obstacles constitutionnels à sa mise en oeuvre, font penser (à la fin octobre 1977) qu'elle ne sera cependant pas appliquée dans les conditions prévues.

Les dispositions du décret n. 77-1239 du 10 novembre 1977 ont été connues trop tardivement pour être intégrées dans ce paragraphe.

Ce texte établit une distinction très nette entre le droit au séjour et le droit au travail.

Les mesures mises en oeuvre en 1976 (à l'exception de la prime de première installation) — et qui régissent les conditions d'entrée et de séjour en France des membres des familles des étrangers autorisés à résider en France — demeurent pleinement applicables pour tous les membres de la famille d'un étranger qui ne demandent pas l'accès au marché de l'emploi.

*La seconde génération.* D'après les résultats du recensement de 1975, le nombre des jeunes étrangers susceptibles d'accéder à plus ou moins long terme au marché du travail (tranche d'âge de 0 à 14 ans) s'élève à 868.180, soit les 25,2% des étrangers résidant en France. Le nombre des jeunes étrangers de 15 à 19 ans s'élève à 218.235.

La statistique de l'admission au travail (procédure qui permet l'accès au marché du travail d'étrangers déjà présents sur le territoire: femmes entrées au titre familial et surtout jeunes ayant achevé leur scolarité) montre l'importance croissante du contingent concerné. Il s'agit en 1976 d'environ 50.000 personnes (39.356 sans compter les Algériens et les ressortissants de la CEE), nombre qui augmentera sans doute en 1977 puisqu'une réglementation de novembre 1976 permet de délivrer une autorisation de travail provisoire et renouvelable aux jeunes étrangers récemment entrés en France au titre du regroupement familial et dont les parents n'ont pas l'ancienneté suffisante de séjour dans le pays, la situation de l'emploi n'étant pas, par ailleurs, opposable aux bénéficiaires de cette mesure.

Quant aux problèmes posés par l'entrée des jeunes étrangers sur le marché du travail, le correspondant du SOPEMI signale qu'on les connaît mal encore, mais que certaines indications importantes ont été fournies par deux enquêtes. La première montre la faiblesse de la mobilité inter-générationnelle, « le jeune de la seconde génération ayant toutes les chances d'avoir la même place que son père dans la structure sociale de la société d'accueil »; la seconde montre que les difficultés rencontrées pour trouver un emploi sont d'autant plus grandes que la scolarité s'achève généralement par un échec.

## Belgique

Le nombre total des étrangers en Belgique ne cesse de croître depuis la seconde guerre mondiale: en trente ans, il a plus que doublé, atteignant les 835.416 au début de 1976, soit les 8,5% de la population totale. Depuis dix ans, la croissance moyenne annuelle du nombre des étrangers est d'environ 25.600; en 1974, elle a été de 30.581 et en 1975 de 29.900. Plus de la moitié de ce nombre (16.950) est le fait de naissances.

Mais la majorité de la croissance de la population étrangère est due aux regroupements familiaux, qui font l'objet en Belgique d'une politique volontaire: aide au voyage des membres de la famille des travailleurs manuels comptant au moins trois enfants mineurs, exemption de la procédure d'enquête sur le marché de l'emploi pour l'attribution du permis de travail aux enfants célibataires de travailleurs étrangers entrés en Belgique avant l'âge de quinze ans, octroi du « permis privilégié » aux conjoints et enfants du travailleur titulaire d'un tel permis, report à deux ans de la validité annuelle des permis de travail lorsque la famille réside avec le travailleur concerné.

### Pays - Bas

A la fin de 1976, 362.400 étrangers résident aux Pays-Bas, soit 17.500 de plus qu'à la fin de 1975 (344.900) sans compter Surinamais et Antillais. Cette croissance de 5,1% qui prolonge la courbe des années antérieures, est due à diverses causes mises en évidence par le tableau ci-contre.

La croissance du nombre des ressortissants des « pays de recrutement » est due essentiellement au regroupement familial et au taux élevé de natalité; celle du nombre des ressortissants des autres pays provient beaucoup plus de l'emploi (libre circulation dans la CEE) et de causes diverses (études supérieures, adoptions, etc.).

### *Pays-Bas - Composition de la croissance de la population étrangère*

	<i>Pays de recrutement</i>	<i>Autres pays</i>	<i>Total</i>
Nombre en 1975	169.700	175.200	344.900
Emploi	+ 2.440	+ 8.590	+ 11.030
Regroupement familial	+ 11.870	+ 9.850	+ 21.720
Naissances	+ 4.050	+ 2.100	+ 6.150
Autres causes	+ 180	+ 6.550	+ 6.730
Naturalisations	- 690	- 3.960	- 4.380
Retours	- 8.300	- 14.390	- 22.690
Décès	- 250	- 760	- 1.010
Nombre en 1976	179.000	183.450	362.450

### Suède

La population étrangère de la Suède continue à croître, du fait que le solde migratoire avec l'extérieur reste largement positif et même

tend à se renforcer: + 16.884 en 1975 et + 19.970 en 1976. De 397.000 en 1973, elle est passée à 400.100 en 1974, 410.000 en 1975 et près de 420.000 en 1976. Cependant, le recensement de 1975 a montré, selon les experts, que la migration d'après la guerre intervient pour près de 1/8 de la population suédoise (un million sur huit), si on ajoute au nombre d'étrangers dénombrés les 200 à 300.000 enfants nés Suédois de parents ou grands-parents immigrants. A cette date, 91.847 étrangers sur les 410.657 étaient nés en Suède.

Parmi les étrangers, le groupe des moins de six ans représentait 15,6% et celui des 7 à 17 ans 18,7%. Ainsi, plus du tiers de la population étrangère pose ou va poser prochainement les problèmes de la seconde génération.

---

# recensioni

---

MINISTÈRE DU TRAVAIL-SECRETARIAT D'ETAT AUX TRAVAILLEURS  
IMMIGRES, *Immigration et 7e plan-Analyse économique*, Coll. « Migrations et Sociétés », n. 1, Paris. La Documentation Française, 1977, 170 p.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Les étrangers au recensement de 1975*, Coll. « Migrations et sociétés », n. 2, Paris. La Documentation Française, 1977, 141 p.

La letteratura sul fenomeno migratorio è ormai abbondante in tutti i Paesi ed affronta la problematica relativa con ottiche diverse e complementari, anche se le conclusioni non sono sempre nuove e stimolanti. Tuttavia molti spazi rimangono scoperti, soprattutto quando si tratta di passare alle questioni di ordine operativo inquadrando le provvidenze possibili in uno schema di programmazione, in maniera che non risulti banale o velleitaria.

Il Ministero del Lavoro francese ha inteso fornire il suo contributo in questo settore con la pubblicazione di una collezione di studi, « Migrations et Sociétés » che si propone di portare a conoscenza di un vasto pubblico, lavori realizzati nel campo delle migrazioni dalla amministrazione pubblica, nonché i risultati di ricerche condotte per chiarire la sua opera, lasciando peraltro ai singoli Autori la responsabilità delle proprie conclusioni.

L'immigrazione in Francia è un fenomeno antico, vasto di dimensioni e di implicanze, articolato e complesso.

L'esame della situazione statistica, per limitarci ad un esempio, diviene anche in Francia sempre meno facile, a mano a mano che si torna indietro nel tempo, date le variazioni di territorio nazionale e le differenti definizioni della unità di rilevazione: e ciò a prescindere dall'ambito e dai criteri della rilevazione medesima, mutevoli a secondo dell'ottica e delle competenze dell'organismo che la effettuava. Malgrado ciò non mancano, evidentemente, punti di riferimento.

Già nel 1851 (al Paese non appartenevano ancora la Savoia e parte delle Alpi Marittime) in Francia vi erano 381.000 stranieri, poco più dell'1% dei francesi di nascita; nel 1876 erano 802.000 (2,2%); nel 1926, dopo mezzo secolo, erano saliti a 2.409.000 (6%); nel 1975 ammontavano a 3.442.000 (6,54%), ai quali vanno aggiunti 1.393.000 naturalizzati (e cioè un altro 2,65% dei francesi di nascita: in totale il 9,2%).

Secondo le cifre riportate nel primo volumetto di cui qui si parla le stime relative al 1976 fanno ammontare a 4.200.000

il numero degli stranieri in Francia (il 7,7% della popolazione totale) ed a 1.900.000 quello degli attivi (l'8,5% della popolazione attiva).

Gli italiani non naturalizzati erano 63.000 nel 1851 (il 16,5% del totale); 165.000 nel 1876 (20,6%); 760.000 nel 1926 (29,4%); 721.000 (32,8%) nel 1936; 451.000 nel 1946 (25,9%); 463.000 nel 1975 (13,5%). La loro percentuale relativa è diminuita negli ultimi anni per l'aumento di quella di altre etnie.

La spazio non ci consente di soffermarci su ulteriori dettagli che risultano sia dalle altre rilevazioni finora effettuate, sia dalle due pubblicazioni delle quali qui ci occupiamo. Aggiungeremo soltanto che anche il censimento del 1975 ha messo in evidenza la diversa composizione per sesso della collettività francese di nascita e di quelle straniere. Gli uomini rappresentavano il 49% del totale nel primo caso e il 60% nel secondo (tra i naturalizzati erano il 48%).

L'entità del fenomeno indusse Paul Dijoud, già Segretario di Stato con delega per i lavoratori immigrati, a scrivere nella preparazione al suo libro *La nouvelle politique de l'immigration*:

« La présence de quatre millions d'immigrés est et sera l'un des défis essentiels des prochaines décennies. En raison de leur nombre, de leur croissance démographique, de leur jeunesse (près d'un million des étrangers vivant dans notre pays ont moins de seize ans), de leur infériorité économique et sociale et de leurs difficultés culturelles, les immigrés posent des problèmes considérables d'insertion et de promotion, tant collectives qu'individuelles. Ce que notre société fera pour assumer cette présence sera révélateur de son aptitude à être responsable, généreuse et ouverte aux différences ».

Ben a ragione nella presentazione del primo volumetto si dice che in queste parole è contenuto il programma della collana. In particolare nel citato libro la problematica è vista secondo la prospettiva del 7º Piano, nel quale non potevano non essere inseriti il problema dell'immigrazione ed una serie di obiettivi a medio termine. Il tutto integrato nella strategia d'insieme prescelta dal piano e diretta alla trasformazione della società francese nel corso dei cinque anni (1976-1980) che lo riguardano.

La Direzione della Popolazione e delle Migrazioni del Ministero del Lavoro fu incaricata di predisporre a questo scopo un Dossier, che fu poi esaminato nel 1976 dal Comitato dell'Impiego e del Lavoro costituito in seno alla Commissione per lo Sviluppo. Il volume di cui ci stiamo occupando contiene la parte essenziale di questo dossier ed inizia con una presentazione della *Problematica generale*, in due parti (gli interrogativi; le prospettive a medio termine e gli obiettivi e i mezzi di una politica dell'immigrazione). Ad essa segue il *Dossier economico e giuridico* in quattro capitoli. Nel primo (*I dati demografici e geografici*) si esaminano nella prima parte la consistenza e la composizione della popolazione straniera in Francia; nella se-

conda il flusso di entrata nel corso del 6º Piano. Il secondo capitolo, dedicato ai *Dati economici* fondamentali, è composto anch'esso di due parti: l'importanza della mano d'opera straniera; le condizioni d'impiego e di lavoro degli stranieri. *Le prospettive d'immigrazione a medio termine* formano l'oggetto del terzo capitolo, che esamina i limiti della previsione (I parte) e presenta un tentativo di quantificazione (II parte).

Infine l'ultimo capitolo tratta *I problemi giuridici legati al lavoro degli stranieri*, nella prima parte per quanto concerne le condizioni di soggiorno e di lavoro, nella seconda per i diritti professionali e sociali.

Completano il libro un'appendice ( contenente le successive redazioni dei documenti relativi al ruolo che dovrebbero avere i lavoratori immigrati durante il 7º Piano) ed alcune indicazioni bibliografiche.

Il secondo volume (*Les étrangers au recensement de 1975*) è sotto molti punti di vista un complemento del primo, anche se presenta particolarità e trattazioni sue proprie, quali l'analisi critica delle fonti e delle metodologie. Una presentazione della sua struttura, -data la caratteristica della materia, è presto fatta; si apre con una breve *Introduzione* con note tecniche, alla quale fa seguito la prima parte che contiene una serie di *Tabelle retrospective* nelle quali si esaminano l'andamento del fenomeno migratorio nei periodi 1851-1936 e 1946-1975.

La seconda parte, che è ovviamente la più lunga, è dedicata ad un esame dettagliato dei *Risultati del Censimento 1975* — quali risultano dal sondaggio al 20% eseguito in quella occasione e che ha fornito i dati sugli stranieri — per quanto riguarda sia il loro numero totale, che quello degli «attivi». Un'analisi particolare viene presentata per quanto concerne la immigrazione più recente. Completano il libro alcuni allegati che concernono le pubblicazioni e le strutture dell'INSEE.

Da quanto siamo andati dicendo risulta chiaro che i due libri forniscono dati e notizie molto utili ed altrove non reperibili, con una trattazione attenta e rigorosa, unita ad una esposizione agevole e piana, che ne fanno consigliare la lettura e lo studio a chiunque si interessi di questi problemi ed operi nel campo delle migrazioni.

*Giuseppe Lucrezio*

*Les étrangers à Stuttgart*, Travaux de la Recherche Coopérative sur Programme n. 397, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1977, 315 p., tav. 15.

Sono recentemente comparsi i primi risultati dell'attività di ricerca di un gruppo di studiosi — geografi e studiosi di formazione essenzialmente geografica e sociologica — i quali hanno cominciato ad occuparsi delle migrazioni internazionali di manodopera nella RFT dal 1975. Il piano della ricerca, che considera

i flussi migratori tra Spagna, Grecia, Italia, Portogallo, Jugoslavia e Turchia da una parte e Repubblica Federale dall'altra, si articola in due fasi. Nella prima si esaminano le condizioni d'insediamento degli immigrati nel territorio tedesco, mentre nella seconda ci si soffermerà sulla situazione delle aree di partenza, sia in quanto generatrici di flussi migratori che sotto l'aspetto delle modifiche loro apportate da una nuova migrazione, quella di ritorno.

Durante la prima fase, l'indagine si è appuntata su una delle maggiori città industriali della Repubblica Federale, Stoccarda, capitale del Baden-Württemberg, dove gli stranieri costituivano, al 30 giugno 1976, il 15,4% della popolazione. La gran parte del volume, ora edito dal CNRS, è occupata da un ponderoso rapporto di E. Kolodny, responsabile della formazione (*Origines géographiques, répartition spatiale, structures démographiques et socio-économiques de la population étrangère à Stuttgart*, pp. 3-247), basato sull'esame delle schede degli stranieri estratte mediante sondaggio al ventesimo dallo schedario degli stranieri del Servizio degli Affari Sociali (*Sozialamt*) della città. Seguono una breve bibliografia, di N. Schmidt-Roman, e alcuni articoli: *Les sources statistiques allemandes sur la population étrangère en RFA. L'exemple de Stuttgart et du Baden-Württemberg*, di S. Schmidt, *L'organisation tertiaire turque de Stuttgart*, di M. Cetinsoy, *L'émigration espagnole et portugaise à Stuttgart*, di M. Drain. E' stato pubblicato a parte un saggio di P. Riquet dal titolo *Les étrangers dans la Région du Moyen-Neckar*, Aix-en-Provence, 1977, 30 p.

Il rapporto del Kolodny utilizza a fondo il materiale originale costituito dalle schede, le quali contengono dati caratterizzanti, come il nome e il cognome dell'emigrato, la data e il luogo di nascita, lo stato civile, la professione e il datore di lavoro e gli indirizzi successivi a partire dal suo arrivo a Stoccarda. Se ne può ottenere un quadro sufficientemente ricco della struttura demografica e socio-economica delle collettività straniere presenti nella città. Il Kolodny e i suoi collaboratori ne hanno fatto la base della descrizione dei gruppi stranieri, descrizione che si arricchisce poi delle statistiche ufficiali e delle inchieste condotte direttamente sul campo. Il testo è accompagnato da un abbondante corredo di carte e di grafici che traducono visivamente i dati statistici e di sondaggio concernenti sia Stoccarda che le aree di provenienza. Dei molteplici temi che emergono dal lavoro hanno trovato maggiore sviluppo quelli più propriamente geografici. Ad esempio, la parte relativa alla provenienza degli immigrati, di cui è possibile conoscere l'origine geografica, anche in riferimento ai livelli di urbanità e di ruralità degli insediamenti, con grande dettaglio. Come pure la distribuzione degli stranieri in città, che viene rapportata sia alle modalità di alloggio sia ai caratteri socio-economici dei quartieri e alla loro evoluzione. Di grande interesse è poi l'esame della mobilità intraurbana della popolazione immigrata, che risulta essere molto

più elevata di quella dei tedeschi, non solo per gli individui isolati, ma anche per le famiglie. Solo il tempo sembra portare ad una stabilizzazione delle famiglie di impianto relativamente più antico, man mano che il modo di vita si assimila a quello della popolazione locale. Soprattutto, particolarmente stimolante è la comparazione delle sei nazionalità esaminate, le quali, pur accomunate dalla condizione di estraneità e di subalternità, mostrano tuttavia un'ampia gamma di caratteri diversi che hanno origine e dalla differente condizione legale nella RFT e dalla diversa antichità d'impianto e infine dal condizionamento culturale ed economico del Paese d'origine.

*Maria Luisa Gentileschi*

- H. STUART HUGHES, *Da sponda a sponda. L'emigrazione degli intellettuali europei e lo studio della società contemporanea (1930-1965)*, Bologna, Il Mulino, 1977, 379 p.

Bisogna avvertire che il titolo può trarre in inganno: è vero che quest'opera tratta di sviluppi del pensiero sociale dovuti a scrittori (principalmente filosofi) che hanno valicato l'Atlantico (e qui forse la traduzione è più ambigua del titolo originale «The Sea Change. The Migration of Social Thought, 1930-1965»); ma il lettore vi cercherebbe invano uno studio dell'emigrazione degli intellettuali nel suo complesso, un approfondimento di quel fenomeno di *brain drain* (cause, modalità, conseguenze, rimedi) che ha appassionato non pochi studiosi in anni recenti. E' una storia delle migrazioni del pensiero più che degli uomini.

Essa ha anche due limiti obiettivi: si occupa soltanto dell'emigrazione nei paesi anglosassoni e principalmente negli U.S.A. e, in questo campo, soltanto dell'emigrazione d'intellettuali che fuggirono il fascismo e le leggi razziali.

L'A. parte da una premessa: «negli anni settanta del nostro secolo, l'emigrazione negli U.S.A. degli intellettuali europei che fuggivano la tirannia fascista è venuta finalmente a configurarsi come l'evento culturale più importante (o, se si vuole, come la serie di eventi culturali più importanti) del secondo venticinquennio del secolo». Affermazione quanto meno azzardata se non è dimostrabile — e non è dimostrato — che il pensiero contemporaneo s'è sviluppato per stimoli esogeni più che per fatto endogeno.

Tanto per esemplificare: è vero che la società americana ha offerto agli immigrati europei tutti i vantaggi di strutture culturali particolarmente aperte, efficaci e pluralistiche; ma si può affermare che senza esse Mann o Borgese, Fromm o Salvemini, Adorno, Horkheimer o Marcuse non avrebbero prodotto quel che hanno prodotto? In buona parte dei casi l'esperienza americana non ha rappresentato più d'una semplice, per quanto necessaria e benvenuta, parentesi.

E una certa parzialità è denotata dal fatto che l'A. insista molto sullo stimolo che il Paese d'immigrazione dà al pensiero dell'immigrato e meno, o affatto, sul nutrimento che l'intellettuale immigrato porta al Paese d'immigrazione. Il «da sponda a sponda» dovrebbe, semmai, operare indistintamente nei due sensi e anche casi come quello di Fermi dovrebbero trovarvi adeguata trattazione.

La storia è vista qui come successione di personaggi, ciascuno col proprio bagaglio e con la propria evoluzione intellettuale. E', ad un tempo, una serie di biografie e una storia del pensiero d'illustri contemporanei più o meno permanentemente emigrati negli U.S.A. ma per i quali l'A. stesso deve riconoscere:

a) che interpenetrazione non c'è stata (per esempio, a proposito del persistente antipositivismo dei filosofi di Francoforte e a proposito dell'avvicinamento di Marcuse ai giovani hegeliani di sinistra «che fa intendere (...) in quale misura, nonostante il suo trapianto negli Stati Uniti, egli fosse rimasto radicato nella realtà vigente nella Germania del primo ottocento»);

b) che l'emigrazione può esser controproducente ai fini dell'evoluzione delle scienze («se lo spostamento oltre Atlantico, con le enormi opportunità che le aprì dinanzi, finì per dare alla psicanalisi l'occasione per diventare la psicologia generale auspicata da Freud, comportò anche la minaccia di un rattrappimento della portata e della profondità filosofica del movimento psicanalitico»).

Mediante lo spoglio di un'abbondantissima letteratura (oltre duecento citazioni) e attingendo largamente alla produzione degli intellettuali studiati e alla sua propria, l'A. presenta una lunga galleria di «padri del '68 europeo» esaminandone con attenzione, prevalentemente, la derivazione o gli scostamenti da Freud. Sotto questa angolazione è quasi un'antologia, un mosaico senza uguali anche se, necessariamente, un po' affrettato (i commenti al fascismo e agli sviluppi dell'antifascismo italiano, p. es., richiederebbero parecchie integrazioni e l'ignoranza in cui l'A. sembra essere delle «Lettere dall'America» di Salvemini comporta notevoli lacune).

E' eccessivo pretendere d'abbracciare un universo così complesso con un campionamento necessariamente ristretto, dove storie diverse di personali avventure intellettuali sfiorano l'episodico e non possono prestarsi a un tentativo d'interpretazione armonica. L'A., onestamente, se ne guarda bene; ma per quanto guardinghi, i commenti che azzarda in apertura e in chiusura dell'opera finiscono per contraddirsi il risultato dell'una o dell'altra esperienza e per contraddirsi a vicenda o per cadere nella tautologia.

Mario Marcelletti

SHIRO SAITO, *Filipinos Overseas: A Bibliography*, New York, Center for Migration Studies, 1977, 156 p.

Il volume fa parte di una preziosa collana bibliografica sui diversi gruppi etnici che compongono il mosaico nordamericano che il CMS di New York sta da anni curando con lo scopo di incoraggiare, facilitare ed approfondire la ricerca nel campo degli studi etnici.

La pubblicazione del libro di Shiro Saito può, in certo senso, essere considerata una pietra miliare e punto di partenza per una rinascita degli studi Filippino-Americanini, una delle comunità asiatiche più dimenticate dagli studiosi, nonostante le Filippine abbiano costituito per mezzo secolo l'unica colonia nordamericana nel Sud Est asiatico, ed il flusso degli immigrati filippini sia stato molto consistente, soprattutto negli ultimi venti anni. La seconda generazione di filippini poi, assecondando la moda americana del ritorno alle «origini», sta sempre più mettendosi in cammino per la «riscoperta» della terra di origine.

Il libro costituisce un notevole sforzo di ricerca bibliografica, ed è utile anche perché offre allo studioso riferimenti a saggi ciclostilati, a dissertazioni non pubblicate, e commenti a convegni sul tema della emigrazione dalle Filippine. Originale l'analisi di contenuto applicata alle tesi che offre una visione qualitativa e quantitativa dei temi trattati, dei soggetti preferiti o rifiutati. Abbiamo così una panoramica generale dello stato attuale della ricerca con preziose indicazioni sull'oggetto delle ricerche, la metodologia usata, i risultati a cui si è pervenuti: un metodo, insomma, ancora raro negli ambienti universitari italiani.

Grosso limite di questa bibliografia è invece l'uso esclusivo di fonti di lingua inglese. Vengono quindi ignorati del tutto studi compiuti in altra lingua. Ed infatti il settore Europa è quasi del tutto insignificante, mentre U.S.A. ed in particolare Hawaii fanno la parte del leone. Questa grave lacuna di letteratura non-inglese, appaiata alla mescolanza di fonti di riviste scientifiche ed articoli apparsi sui settimanali (tipo *Weekly Women's Magazine*) costituisce quindi il difetto di questa pubblicazione che, per altri versi, invece, rappresenta realmente un grosso passo avanti nel campo della ricerca bibliografica su una collettività di emigrati.

*Graziano Tassello*

VINICI L. GROTTANELLI, *Gerarchie etniche e conflitto culturale*, Milano, Franco Angeli, 1976, 346 p.

Il volume è composto da quattordici saggi stilati dall'A. per riviste italiane e straniere nell'arco di oltre un trentennio di studi. Frutto di ricerche sul campo e di analisi di documenti, essi affrontano da un lato l'esame descrittivo di alcune popolazioni africane e dall'altro tentano l'interpretazione di alcuni

aspetti della cultura di raggruppamenti etnici dell'Africa nord-orientale. Il saggio che apre la raccolta (*Intorno alla ricerca sul terreno ieri e oggi*, pp. 13-41) inquadra brevemente gli orientamenti di alcuni etnologi ed antropologi sociali, la situazione del continente africano, alcune delle dinamiche del mutamento socio-culturale avviato all'interno sia dai processi di colonizzazione che dai moti insurrezionali e le esperienze dell'autore in terra d'Africa. Un punto da sottolineare è, secondo Grottanelli, il concetto di Africa statica, immersa in secolare letargo; tale posizione è fondamentalmente errata, in quanto il processo di mutamento, anche se lento, si è senza dubbio prodotto all'interno di molti gruppi, contribuendo in fondo a modificare anche l'atteggiamento e le finalità degli studi di etnologi ed antropologi.

Nel contributo sull'impiego rituale dell'erba, viene descritto il valore « simbolico » che essa assume in alcuni gruppi Masai, Suk, Borana, Kunama e così via e l'impiego in differenti rituali. Segno di pace (guerra, caccia), simbolo propiziatorio in ceremonie sacrificali anche complesse (riti di iniziazione, giuramenti), l'erba appare come elemento tipico di aree culturali in cui prevale la pastorizia (cfr. ad esempio P. M. Schulien, *Kleidung und Schmuck bei den Atchwabo in Portugiesisch-Ostafrika*, in « Anthropos », XXI, 1926, pp. 907-911). Lo stesso significato rituale, anche se corretto da valenze diverse, va ritrovato in alcuni aspetti dell'antropofagia (*Antropofagia reale ed immaginaria nel mondo camitico*, pp. 56-72).

Il tema del cannibalismo è riscontrabile in alcune zone dell'Africa cuscitica; esso però da momento « esecrabile » di una determinata cultura, diviene comprensibile alla luce dell'indagine scientifica attraverso la comprensione di usanze che intersecano i tratti culturali di un determinato gruppo. Così tra gli Hallenga, secondo notizie fornite dal tedesco J. L. Burckhardt nel volume *Reisen in Nubien* (Weimar, 1820), il sangue di un assassino che venga giustiziato è bevuto ceremonialmente dai parenti. In questo caso, piuttosto che di antropofagia ci si trova dinanzi ad un rituale di « integrazione » degli usi relativi al diritto di sangue. Così esempi di cannibalismo di alcune parti del corpo (fegato, cuore) sono legati alla acquisizione di virtù del morto (valore guerriero), mentre un gruppo indigeno delle isole Sese dissotterra i cadaveri per ottenere particolari virtù magiche: ad esempio la possibilità di trasformarsi in qualsiasi momento in animale feroce.

Tra i saggi che ci sembra utile ricordare ai fini del discorso etnologico, la descrizione di una cerimonia funebre tra i Koma, tribù insediata tra l'Etiopia ed il Sudan meridionale e i due saggi su alcuni aspetti della cultura materiale: *Influenze asiatiche sulla cultura somala* (pp. 231-267) e *L'arte somala dell'incisione del legno* (pp. 268-294). Nel primo di questi ultimi due contributi le rilevazioni tra eventuali contaminazioni tra le culture (specie quella asiatica), sono condotte attraverso l'esame di alcuni manufatti: impugnature di pugnali, spade, sciabole, cu-

spidi di lance, fogge di copricapi e dei sandali lignei, forme di alcuni strumenti musicali. Nel secondo saggio vengono presi in esame alcune tipiche lavorazioni artistiche del legno (calamai, vasellame, pettini, stoviglie), attraverso le quali sono condotte le osservazioni sulle possibili aree di diffusione.

La messe di notizie e di dati che il volume presenta testimoniano una approfondita conoscenza della cultura africana, sia teorica che empirica, ma fanno rimarcare il tono di una erudizione che, a nostro avviso, appare legata strettamente al filone delle indagini etnografiche di stampo ottocentesco. Spesso, infatti, sul filo di una descrizione si disperdonano quei temi culturali che oggi una scienza dovrebbe cominciare a spiegare e che nell'ambito di alcune correnti di antropologia culturale viene svolto da tempo. L'esigenza maturata nel corso di questi ultimi cinquant'anni da parte di altre scienze sociali è quella di indagare i vari fenomeni culturali al fine di comprendere le dinamiche profonde che stanno alla base del tessuto culturale di singoli gruppi umani. Il discorso dell'etnologia, come scienza descrittiva che pone le basi per ulteriori indagini, non annullano oggi responsabilità che a volte appaiono di tipo accademico, ma che sovente nascondono ostilità nei confronti di discipline affini con le quali avviare un discorso di interpretazione più approfonitato ed articolato e che sottolineano un certo attaccamento ad una « storia » dei popoli di stampo pericolosamente idealistico.

Renato Cavallaro

MAHMOUD SEKLANI, *Economie et population du Sud Tunisien*, Paris, Centre de Recherches et d'Etudes sur le Sociétés Méditerranéennes, Editions du C.N.R.S., 1976, 455 p.

Si l'on veut avoir une connaissance globale des problèmes économiques, démographiques et sociaux du Sud Tunisien, il faut lire l'ouvrage de Mahmoud Seklani qui a mené une recherche sérieuse dans le cadre de la préparation d'une thèse de Doctorat en Sciences Economiques soutenue à la Faculté des Sciences Economiques d'Aix-en-Provence sous la direction de M. Charles Debbasch. Cette étude se présente comme une monographie régionale à travers laquelle l'auteur tente d'expliquer le sous-développement chronique du Sud Tunisien et d'attirer l'attention des pouvoirs publics tunisiens sur la nécessité d'un développement régional lié aux développements nationaux. Le problème de l'intégration de cette région au développement économique national est d'autant plus important que le Sud Tunisien a une superficie égale aux deux tiers de la superficie totale de la Tunisie, qu'il abrite le quart de la population totale du pays et qu'il détient quasi-exclusivement un certain nombre de ressources naturelles indispensables à l'économie tunisienne. Si le sous-développement du Sud Tunisien peut s'expliquer par des conditions naturelles défavorables, par l'existence de terres arides

et semi-désertiques, par une pluviosité rare et par une émigration importante prenant des allures d'hémorragie d'hommes en pleine force de l'âge, il n'en reste pas moins que la situation actuelle de cette région a été entretenue par une planification économique nationale qui n'a pas pleinement associé l'essor économique régional à celui de tout le pays. Cela est d'autant plus paradoxal que le Sud Tunisien participe activement à un développement national dont il ne profite pas par ailleurs.

Mahmoud Seklani a posé clairement la problématique du développement régional: « Ne pas intégrer une région sous-développée dans le développement d'un pays en y faisant des investissements à long terme, c'est contraindre sa situation déshéritée à se prolonger. Sa population se trouvera de ce fait de moins en moins capable de faire preuve d'initiative. L'esprit de résignation finira par se répandre et gagner l'ensemble des groupes de la région. La forte propension à émigrer atteindra surtout les jeunes actifs et les jeunes qui ont fait leurs études secondaires. Très préjudiciable à la santé économique de la région, l'émigration massive accroîtra le déséquilibre et le revenu par tête ne pourra que stagner, voire diminuer » (p. 30). Ce n'est pas l'émigration qui est cause du sous-développement régional mais c'est ce dernier qui a engendré le phénomène migratoire. Après avoir déterminé trois critères du sous-développement du Sud Tunisien (la consommation des ménages, la consommation des entreprises industrielles et la consommation d'énergie), l'auteur se demande pourquoi et comment devra être développée cette région dont il a étudié avec beaucoup de précision les potentialités économiques réelles dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du tourisme. Un développement économique intégré de la région aurait pour conséquence l'élévation du revenu par habitant et l'arrêt de l'émigration qui stabilisera la population régionale qui trouverait alors un emploi sur place. Le degré de revalorisation sur place des produits bruts de la région est un indicateur de l'intégration économique de cette dernière: les conditions du développement régional sont liées à la répartition équitable des richesses nationales entre les régions, répartition qui permettrait l'élévation du revenu par tête. L'intégration économique doit en effet empêcher l'aggravation de l'inégalité des revenus des régions.

Si l'auteur est convaincu de la nécessité d'un développement régional intégré, il n'opte pas pour n'importe quel développement économique qui pourrait même faire du tort à la région. Mahmoud Seklani, qui a écrit de nombreux articles et ouvrages sur la Tunisie, a raison de dénoncer un développement économique tunisien qui se soucie plus du nombre grandissant d'implantations d'unités industrielles que de la situation d'hommes confrontés quotidiennement au chômage ou au sous-emploi. En effet, le développement intégré d'une région doit tenir compte des problèmes spécifiques locaux et trouver des solutions adé-

quates: dans le cas du Sud Tunisien, l'erreur serait de laisser le phénomène migratoire se développer parce que l'implantation d'unités industrielles n'a pas correspondu à la réalité régionale et qu'elle n'a pas permis la création d'emplois suffisants pour satisfaire la demande locale. Le Sud Tunisien a besoin de ne plus être traité comme une entité économique isolée du reste du pays: les activités régionales doivent s'articuler sur celles du pays entier et profiter aussi bien à la région qu'au pays. Le développement sectoriel isolé doit être également évité: c'est ainsi que le développement de l'agriculture dans le Sud Tunisien a été sacrifié au profit du tourisme qui a permis — comme l'émigration — la rentré de devises importantes mais qui a créé peu d'emplois régionaux; par ailleurs, le tourisme n'a créé aucune zone d'influences et aucun pôle d'attraction. Selon Mahmoud Seklani, l'objectif du développement intégré est d'en-trainer la création de zones d'influences et de pôles d'attraction. L'auteur remet en question une attitude tiers-mondiste qui veut que le développement réel s'inscrive uniquement dans le déve-loppement industriel qui serait une condition *sine qua non* de l'indépendance économique. En analysant les relations existant entre la population active, l'emploi et le chômage dans le Sud Tunisien, d'une part, les relations existant entre l'emploi, l'émi-gration et les besoins d'investissements dans la région, d'autre part, il essaye de construire un indice de diversification des activités économiques régionales à la faveur desquelles le déve-loppement régional serait lié à un développement national pro-fitant à l'ensemble des régions tunisiennes. La région partici-perait activement au développement global du pays qui redistribuerait équitablement aux régions les bénéfices et profits na-tionaux.

L'intérêt de cet ouvrage réside également dans l'approche très scientifique des problèmes du sous-développement du Sud Tunisien: les solutions proposées par l'auteur tiennent compte d'une réalité régionale même si elles s'inspirent des instruments d'analyse économétriques et mathématiques appliquées à la dé-mographie, à la structure de l'espace géographique, etc. En partant de la constatation que les projets industriels réalisés ou à réaliser dans la région ne pourront pas absorber complètement la main-d'oeuvre actuelle locale et destinée au secteur industriel et que le chômage et l'émigration seront alors les deux exutoires possibles au surplus naturel de main-d'oeuvre, Mahmoud Seklani propose une planification économique régio-nale conséquente: l'émigration vers l'étranger ne doit pas être stoppée à court terme mais encouragée rationnellement de manière à ce qu'elle profite à la région sans menacer l'avenir de cette dernière; par contre, l'émigration interne doit être dé-couragée par tous les moyens afin d'augmenter les potentialités locales de consommation des produits de la région et constituer un marché de l'emploi aussi varié que possible; la création de pôles d'attraction urbaine dans les principaux ports et villes

du Sud Tunisien permettrait de freiner les migrations inter-régionales; en dehors de l'encouragement des activités de services comme le tourisme et le commerce qui sont hautement consomatrices de main-d'œuvre, il faut opérer des réformes de l'agriculture en encourageant l'élevage rationnel et moderne et en développant l'arboriculture sur des bases scientifiques; il faut également augmenter l'effet d'entraînement des industries minières, chimiques et d'hydrocarbures en suscitant l'installation d'industries en aval capables d'engendrer des emplois permanents et moins coûteux.

L'ouvrage de Mahmoud Seklani est doublement utile car il ne s'adresse pas seulement aux chercheurs scientifiques mais également aux responsables économiques et politiques tunisiens qui auront ainsi une vision globale des réalités démographiques et économiques d'une région sous-développée de la Tunisie. Nous formulons cependant une réserve en ce qui concerne la manière d'aborder les problèmes du sous-développement régional: l'auteur donne en effet l'impression que le Sud Tunisien est une région sous-développée dans un pays hautement développé. Il n'était pas dans les objectifs de Mahmoud Seklani d'étudier également les problèmes globaux du sous-développement économique de la Tunisie mais il nous semble que cette étude régionale aurait pu tenir compte d'un contexte macro-économique. Il est évident que le sous-développement régional peut servir le développement national et faire sortir la Tunisie de son sous-développement économique mais des mécanismes économiques internationaux interviennent non seulement au niveau national mais également à une échelle régionale. Le sous-développement d'une région d'un pays déterminé ne doit pas être situé seulement dans un cadre national mais également dans un contexte international. Pour prendre un exemple assez significatif, le Sud Tunisien est une région exportatrice de main-d'œuvre vers l'Europe et notamment vers la France: les flux migratoires se développent directement entre cette région et l'étranger sans passer par le relai des autres villes tunisiennes. L'exploitation du phosphate du Sud Tunisien, pour donner un autre exemple, ne profite pas directement à la région car elle est essentiellement tournée vers l'exportation à l'étranger. Si l'on admet la théorie de l'échange inégal entre les pays développés et les pays sous-développés, l'exploitation des ressources régionales (matières premières, etc.) ne profite entièrement ni au développement national ni au développement régional du pays exportateur. En dehors de cette réserve que nous formulons pour cet ouvrage, nous recommandons la lecture de ce dernier qui constitue une étude solide et sérieuse des problèmes du sous-développement régional du Sud Tunisien.

*Carmel Sammut*

# PERSPECTIVES IN ITALIAN IMMIGRATION AND ETHNICITY

Proceedings of the Symposium  
held at  
Casa Italiana, Columbia University  
May 21-23, 1976

EDITED BY  
S. M. TOMASI

The papers assembled in this volume include such topics as: *The New Ethnicity; Ethnicity, Social Class and Mental Health: Italian Americans and Myths; The Ethnic Factor: Some Research Considerations; Italian American Workers, 1880-1920: Padrone Slaves or Primitive Rebels; Fascism and Italian Americans; Territorial Spread of the Italians in the United States; American Political Process and Italian Participation in New York State; Familialism in the South of Italy and in the United States; The Troubled Immigrants; Frozen Wastes: The State of Italian Canadian Studies; Sources and Current Research in Italy on Italian Americans; Italian American Studies: A Progress Report: The Need for a Language Component in the Study of Italian Americans; Italians and The Italian Immigrant Experience: Views of a Latinamericanist.* They seek to initiate a more systematic examination of new dimensions of the Italian American experience and hope to inaugurate the regular scholarly review of this field of American studies thus contributing to the evolution of achieved and on-going research.

1977. LC 77-074178. Pp. VI + 216. ISBN 0-913256-9. \$7.50.

*Order from:*

CENTER FOR MIGRATION STUDIES  
209 Flagg Place—Staten Island, New York 10304

La rivista trimestrale

# STUDI EMIGRAZIONE

pubblica

- articoli di studiosi italiani e stranieri sugli aspetti storici, sociologici, demografici, economici e legislativi dell'emigrazione
- note e discussioni sui temi di politica migratoria
- documentazioni storiche e di attualità politica
- segnalazioni di articoli di riviste italiane ed estere
- recensioni

a cura del

**Centro Studi Emigrazione - Roma**  
per lo studio dei problemi migratori

in collaborazione con la  
**MORCELLIANA - Brescia**



L. 2.500

Spedizione in abbon. postale - Gruppo IV